

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 13

Séance du mardi 23 novembre 2004

Présidence de M. Maurice Calame (Lib.), président

Sommaire

Ordre du jour	263
Ouverture de la séance	269
Divers :	
1. Prestation de serment	269
2. Election complémentaire d'un suppléant à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal, en remplacement de M. Georges Arthur Meylan (Lib.)	271
3. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des naturalisations, en remplacement de M. Antoine Rudasigwa (Soc.)	271
Communication :	
Suppléance du secrétaire municipal	269
Lettre :	
Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N ^{os} 2004/26, 2004/30 et 2004/27 (Municipalité)	269
Question :	
N ^o 22 Mesures d'économies touchant les établissements scolaires lausannois (M ^{me} Andrea Eggli)	270
Interpellations :	
1. «Mais que fait donc l'Inspection communale du travail?» (M ^{me} Françoise Longchamp). <i>Dépôt</i>	271
2. Agrandissement du collège de Villamont (M. Jacques Ballenegger). <i>Dépôt</i>	271
Motions :	
1. «Données patrimoniales pérennes» (M. Charles-Denis Perrin). <i>Dépôt</i>	271
2. Etude visant à aménager le site de Sauvabelin (M. Fabrice Ghelfi). <i>Rapport polycopié</i> de M. Jean-Luc Chollet, rapporteur	305
<i>Discussion</i>	306
3. Valorisation de la forêt de Sauvabelin en tant que milieu naturel et lieu de promenade (M ^{me} Elisabeth Müller et consorts). <i>Rapport polycopié</i> de M. Jean-Luc Chollet, rapporteur	305
<i>Discussion</i>	306

Pétitions :

1.	Accès au quartier de Sévelin 36 (Association La Fièvre et consorts [320 signatures]). <i>Rapport photocopié</i> de M ^{me} Claire Attinger Doepper, rapportrice	303
2.	Passage situé au nord du Palais de Beaulieu, entre le chemin du Salève et le bâtiment attribué à la compagnie Béjart Lausanne (Association des riverains du Palais de Beaulieu et consorts [82 signatures]). <i>Rapport photocopié</i> de M. Paul-Louis Christe, rapporteur	308

Questions orales	272
-----------------------------------	-----

Préavis :

N° 2004/26	Construction d'un centre de quartier et de loisirs à Chailly. Demande d'un crédit d'étude (Enfance, Jeunesse et Education, Travaux)	275
	<i>Rapport photocopié</i> de M ^{me} Martine Fiora-Guttmann, rapportrice	278
	<i>Discussion</i>	278
N° 2004/30	Bellerive-Plage. Réfection, amélioration et remplacement d'équipements. Demande d'augmentation du compte d'attente (Culture, Sports, Patrimoine, Travaux)	284
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Jean Meylan, rapporteur	287
	<i>Discussion</i>	288
N° 2004/27	Acquisition d'un système d'information des ressources humaines (phase 2) (Administration générale et Finances)	290
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Charles-Denis Perrin, rapporteur	297
	<i>Discussion</i>	299
N° 2004/10	Réponses de la Municipalité à treize motions (Administration générale et Finances, Culture, Sports, Patrimoine, Travaux, Enfance, Jeunesse et Education)	310
	<i>Rapport photocopié</i> de M ^{me} Andrea Egli, rapportrice	320
	<i>Discussion générale</i>	322
	<i>Discussion</i>	324

Ordre du jour

13^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 23 novembre 2004 à 19 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M^{mes} Mireille Samitca (Lib.) et Caroline Alvarez Henry (Soc.), remplaçant MM. Georges Arthur Meylan (Lib.) et Antoine Rudasigwa (Soc.), démissionnaires.
2. Communications.
3. Election complémentaire d'un suppléant à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal en remplacement de M. Georges Arthur Meylan (Lib.).
4. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des naturalisations en remplacement de M. Antoine Rudasigwa (Soc.).

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

5. *Pétition de l'Association La Fièvre et consorts (320 sign.)* concernant l'accès au quartier de Sévelin 36. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.
6. *Préavis N° 2004/26*: Construction d'un centre de quartier et de loisirs à Chailly. Demande d'un crédit d'étude. (EJE, Trx). MARTINE FIORA-GUTTMANN.
7. *Motion de M. Fabrice Ghelfi* pour une étude visant à aménager le site de Sauvabelin; *motion de M^{me} Elisabeth Müller et consorts* pour la valorisation de la forêt de Sauvabelin en tant que milieu naturel et lieu de promenade. (CSP). JEAN-LUC CHOLLET.
8. *Préavis N° 2004/30*: Bellerive-Plage. Réfection, amélioration et remplacement d'équipements. Demande d'augmentation du compte d'attente. (CSP, Trx). JEAN MEYLAN.
9. *Pétition de l'Association des riverains du Palais de Beaulieu et consorts (82 sign.)* concernant le passage situé au nord du Palais de Beaulieu, entre le chemin du Salève et le bâtiment attribué à la compagnie Béjart Lausanne. (CSP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

10. *Rapport-préavis N° 2004/10*: Réponses de la Municipalité à treize motions. (AGF, CSP, Trx, EJE). ANDREA EGGLI.

11. *Pétition de M. K. Gossweiler* pour favoriser l'utilisation des tl pour les citoyens qui se rendent à l'Administration communale lausannoise. (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

12. *Pétition de M^{me} M. Neyroud et consorts (73 sign.)* pour l'aménagement de la place de jeux de Chandieu. (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

13. *Motion de M^{me} Florence Germond*: «Construction du m2: pour un plan de mesures d'accompagnement». (Trx). YVES-ANDRÉ CAVIN.

14. *Motion de M. Antoine Verdon et consorts* pour la création d'un parlement communal des jeunes. (EJE). ROGER COSANDEY.

15. *Préavis N° 2004/27*: Acquisition d'un système d'information des ressources humaines (phase 2). (AGF). CHARLES-DENIS PERRIN.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

16. *Motion de M. Alain Hubler et M^{me} Evelyne Knecht*: «Un péage urbain pour financer la gratuité des tl: étude d'une solution écologique et sociale pour Lausanne». (10^e). DISCUSSION PRÉALABLE.
17. *Motion de M^{me} Florence Germond* pour un plan de mobilité d'entreprise pour la Ville de Lausanne. (10^e). DISCUSSION PRÉALABLE.
18. *Motion de M^{me} Christina Maier* demandant de faciliter le tri des déchets pour augmenter le taux de recyclage. (11^e). DISCUSSION PRÉALABLE.
19. *Projet de règlement de M. Marc Dunant* pour la communication au Conseil du texte des pétitions. (12^e). DISCUSSION PRÉALABLE.
20. *Motion de M^{me} Magali Zuercher* pour la création de nouvelles zones 30 et de zones de rencontre dans le quartier Sous-Gare. (12^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

- 21.** *Interpellation de M^{me} Sylvie Freymond*: «Quelle politique municipale envers la pollution et les encombrements générés par les 4 x 4?» (7^e). DISCUSSION.*
- 22.** *Interpellation de M^{me} Christina Maier* pour des mesures favorisant l'utilisation de véhicules électriques et/ou hybrides. (7^e). DISCUSSION.*
- 23.** *Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp*: «Quel avenir pour le quartier de Valmont?» (7^e). DISCUSSION.*
- 24.** *Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp*: «Sec-teur Marterey–place de l'Ours–avenue du Tribunal-Fédéral: retour des places de parc?» (7^e). DISCUSSION.*
- 25.** *Interpellation de M. Filip Uffer et consorts*: «Point de la situation sur les licences et patentes de discothèques et night-clubs». (3^e). DISCUSSION.*
- 26.** *Interpellation de M. Claude Mettraux et consorts*: «La Pontaise deviendra-t-elle un quartier <chaud>?» (8^e). DISCUSSION.*
- 27.** *Interpellation de M^{me} Magali Zuercher* concernant le réaménagement de l'avenue de Cour. (9^e). DISCUSSION.*
- 28.** *Interpellation de M. Philippe Martin* sur l'efficacité des mesures préconisées dans le préavis N° 271, «Informatisation globale du Corps de police», ayant pour objectif de libérer des policiers de tâches administratives au profit de tâches de police. (2^e). DISCUSSION.
- 29.** *Interpellation de M^{me} Mireille Cornaz et consorts*: «Arbres et chemin, quel entretien?» (9^e). DISCUSSION.

Prochaines séances: 7.12 (18 h, séance double), 8.12 (19 h).

Au nom du Bureau du Conseil:

Le président:	Le secrétaire:
Maurice Calame	Daniel Hammer

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

9.11 Rapport sur la gestion municipale pour 2003 et réponses aux 42 observations de la Commission permanente de gestion. MARC-OLIVIER BUFFAT, PRÉSIDENT.

5.10 *Préavis N° 2004/34*: Rénovation et extension de la voirie, marquage routier. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des

compteurs d'eau. Crédits cadres annuels 2005. (Trx). COMMISSION DES FINANCES.

5.10 *Préavis N° 2004/36*: Remplacement et extensions ordinaires du réseau RECOLTE pour l'exercice 2005. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

5.10 *Préavis N° 2004/37*: Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades. Crédit cadre annuel 2005. (SSE). COMMISSION DES FINANCES.

26.10 *Préavis N° 2004/38*: Autorisations d'achats pour l'exercice 2005. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

26.10 *Préavis N° 2004/40*: Remplacement et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels. Crédits cadres annuels 2005. (SI). COMMISSION DES FINANCES.

26.10 *Préavis N° 2004/41*: Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2005. Plan des investissements pour les années 2005 et 2006. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

9.11 *Préavis N° 2004/43*: Crédits supplémentaires pour 2004 – 2^e série. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

9.12 *Motion de M^{me} Magali Zuercher* pour l'élaboration d'un catalogue pour l'aménagement de l'espace public à Lausanne. (Trx). SYLVIE FREYMOND.

30.3 *Pétition de La Meute suisse (env. 650 sign.)* contre les abus en matière d'affichage public. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

4.5 *Motion de M^{mes} Andrea Eggli et Diane Gilliard* pour la municipalisation de quelques services postaux. (AGF). GRAZIELLA BERTONA.

25.5 *Pétition de M^{me} G. Chiché* pour la mise en place d'une concertation sur l'islam à Lausanne, entre les Autorités lausannoises, les communautés musulmanes et les habitants du quartier Sous-Gare. COMMISSION DES PÉTITIONS.

15.6 *Motion de M. Jacques Bonvin et consorts*: «Objectif soleil!» (SI). SERGE SEGURA.

15.6 *Motion de M. Gianni John Schneider et consorts*: «Un site internet culturel performant: un atout touristique pour la ville». (AGF). PHILIPPE MIVELAZ.

29.6 *Rapport-préavis N° 2004/18*: Institutions et groupes de réflexion traitant de la mondialisation. Réponse aux motions D. Gilliard, A. Eggli et Ch.-D. Perrin. (AGF). JACQUES BALLENEGGER.

29.6 *Pétition des commerçants de la rue Pépinet et consorts (382 sign.)* contre la fermeture au trafic motorisé et contre l'expérience de fermeture de 6 mois. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

29.6 *Pétition de la Société de développement Chailly-Béhusy et consorts (505 sign.)* demandant que, conformément au projet initial de la Municipalité, la construction du giratoire de Chailly ait un caractère définitif. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

31.8 *Motion de M. Alain Hubler*: «Emprunt gratuit à la Bibliothèque municipale pour tous les étudiants et les apprentis!» (CSP). ANDRÉ GEBHARDT.

31.8 *Pétition de la Société de développement du Nord et consorts (335 sign.)* contre l'implantation d'un cabaret nightclub à la rue de la Pontaise. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

14.9 *Préavis N° 2004/29*: Quartier du Rôtillon, îlots A et B'. Constitution de deux droits distincts et permanents de superficie en faveur de Rôtillon-Promotion SA. (CSP). DIANE GILLIARD.

14.9 *Rapport-préavis N° 2004/32*: Gestion et contrôle du stationnement – Nouvelles mesures. Demande de crédit pour l'extension du dispositif et réponses aux motions Ph. Martin et J. Pernet. (SP, Trx). PHILIPPE MARTIN.

5.10 *Motion de MM. Jean-Pierre Béboux et Charles-Denis Perrin* pour un développement rapide et efficace du chauffage à distance par une promotion soutenue auprès des Lausannois. (SI). MONIQUE COSANDEY.

5.10 *Motion de M. Charles-Denis Perrin* en faveur d'une prise en compte de critères de développement durable dans l'attribution des marchés publics. (Trx). JULIAN HÖTTINGER.

5.10 *Motion de M. Jean-Christophe Bourquin et consorts* pour le développement d'une stratégie communale de service public du multimédia. (SI, AGF). GISÈLE-CLAIRE MEYLAN.

26.10 *Préavis N° 2004/39*: PPA concernant les terrains compris entre l'avenue de la Vallonnette, les limites ouest de la parcelle N° 3347 et nord de la parcelle N° 3358 et 3354. Radiation partielle des plans d'alignement N° 129 du 3 novembre 1911 et N° 242 du 27 juillet 1934. (Trx). RAPHAËL ABBET.

9.11 *Motion de M. Gilles Meystre* proposant une réforme du dispositif d'aide aux toxico-dépendants lausannois. (SSE). SOLANGE PETERS.

9.11 *Motion de M. Grégoire Junod et consorts*: «Politique du logement: s'impliquer sur le marché libre!» (SSE, CSP). PIERRE PAYOT.

9.11 *Motion de M^{me} Claire Attinger Doepper, M. Alain Bron et M^{me} Sylvie Favre* pour une nouvelle réflexion sur l'aménagement du Pont de Chailly. (Trx). RAPHAËL ABBET.

9.11 *Préavis N° 2004/42*: PPA concernant les parcelles N°s 2669 et 2670 sises à la route Aloys-Fauquez. Modification partielle du plan de quartier N° 410 du 16 août 1960.

Radiation du plan de quartier N° 410A du 26 août 1966. Modification partielle du PPA N° 699 du 6 juin 2000. (Trx). SERGE SEGURA.

23.11 *Préavis N° 2004/44*: Fondation lausannoise pour la construction de logements. Projet de construction de quatre bâtiments comprenant au total 55 logements subventionnés, une garderie, un parking souterrain de 42 places et 17 places de parc extérieures sis route de la Clochette. Constitution d'un droit de superficie. Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement. Octroi d'un prêt chirographaire. Octroi d'un cautionnement solidaire. (SSE, EJE, CSP). THOMAS SCHLACHTER.

23.11 *Rapport-préavis N° 2004/45*: Aide sociale lausannoise complémentaire. (SSE). GRÉGOIRE JUNOD.

23.11 *Pétition de N. Munk et consorts (env. 100 sign.)* concernant l'étanchéité au collège de Montchoisi. COMMISSION DES PÉTITIONS.

23.11 *Pétition du Centre de rencontre et d'animation des Faverges et consorts (318 sign.)* pour l'éclairage du chemin de Bonne-Espérance du N° 24 au N° 41. COMMISSION DES PÉTITIONS.

23.11 *Deux pétitions de M. K. Gossweiler*. COMMISSION DES PÉTITIONS.

II. INTERPELLATIONS

8.4.03 *Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts* au sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000. (5^e/03). DISCUSSION.

27.1 *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: «La nouvelle Loi sur l'information: quelles conséquences pour les habitants de Lausanne?» (19^e). DISCUSSION.

30.3 *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux* sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution. (2^e). DISCUSSION.

25.5 *Interpellation de M. Pierre Dallèves*: «Des trottoirs pour les cyclistes?» (5^e). DISCUSSION.

29.6 *Interpellation de M. Gilles Meystre*: «Come-back de la Tcheka à Lausanne?» (7^e). DISCUSSION.

14.9 *Interpellation de M. Marc-Olivier Buffat*: «Piscine de Bellerive: Fr. 12 millions sans couverture?» (9^e). DISCUSSION.

5.10 *Interpellation de la Commission permanente de gestion, par son président M. Marc-Olivier Buffat*: «Rapport CSR-CCF». (10^e). DISCUSSION.

5.10 *Interpellation de M. Grégoire Junod et consorts:*
«Quelle stratégie pour les Services industriels lausannois?» (10^e). DISCUSSION.

26.10 *Interpellation de Mme Florence Germond* sur les horaires des classes enfantines. (11^e). DISCUSSION.

Séance

du mardi 23 novembre 2004

Membres absents excusés: M^{me} Sylvianne Bergmann, M. Eric Blanc, M. Jacques Bonvin, M^{me} Monique Cosandey, M. Roger Cosandey, M^{me} Sylvie Freymond, M^{me} Marie-Josée Gillioz, M. Georges Glatz, M. Albert Graf, M. Serge Segura.

Membres absents non excusés: M. Gilles Meystre, M. Philippe Jacquat.

Membres présents	86
Membres absents excusés	10
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	98

A 19 h 30 en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville:

Le président: – Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'assemblée étant en nombre, j'ai l'honneur et le plaisir d'ouvrir la 13^e séance de notre Conseil, en implorant la bénédiction du Seigneur sur nos travaux.

Prestation de serment

Le président: – Point 1 de l'ordre du jour, prestation de serment de M^{mes} Mireille Samitca et Caroline Alvarez Henry, remplaçant MM. Georges Arthur Meylan et Antoine Rudasigwa, démissionnaires. M^{me} Mireille Samitca ayant refusé son élection, nous procéderons au remplacement de M. Georges Arthur Meylan lors de la prochaine séance. M^{me} Caroline Alvarez Henry étant excusée ce soir, nous procéderons aussi à sa prestation de serment lors de la prochaine séance.

Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N°s 2004/26, 2004/30 et 2004/27

Lettre

Monsieur Maurice Calame
Président du Conseil communal
Hôtel de Ville
1002 Lausanne

Lausanne, le 18 novembre 2004

Séance du Conseil communal du mardi 23 novembre 2004

Monsieur le Président,

Ayant examiné l'ordre du jour de la séance susmentionnée, la Municipalité vous demande de bien vouloir traiter en urgence les préavis suivants:

Ch. 6 – Préavis N° 2004/26: «Construction d'un centre de quartier et de loisirs à Chailly. Demande de crédit d'étude.»

Motif: *Une décision est nécessaire à très court terme pour tenir les délais prévus pour la suite des opérations.*

Ch. 8 – Préavis N° 2004/30: «Bellerive-Plage. Réfection, amélioration et remplacement d'équipements. Demande d'augmentation du compte d'attente.»

Motif: *Vu l'état des équipements en cause, il s'impose que l'étude nécessaire soit entreprise à court terme.*

Ch. 15 – Préavis N° 2004/27: «Acquisition d'un système d'information des ressources humaines.»

Motif: *Le planning d'introduction du nouveau système postule une décision avant janvier 2005.*

D'avance, nous vous remercions de la suite que vous voudrez bien donner à la présente et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:	Le secrétaire:
Daniel Brélaz	François Pasche

Suppléance du secrétaire municipal

Communication

Lausanne, le 17 novembre 2004

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour la bonne règle, nous vous informons qu'à la suite du départ à la retraite de M. Pierre Tardy, la Municipalité a désigné son successeur à la tête du Service du personnel, M. Jean Borloz, en qualité de secrétaire municipal remplaçant.

Ainsi, en cas d'absence du titulaire, M. Borloz assumera la suppléance de celui-ci, au même titre d'ailleurs que M^{me} Danielle Hagenlocher Bolli, secrétaire municipale adjointe.

Vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:	Le secrétaire:
Daniel Brélaz	François Pasche

Mesures d'économies touchant les établissements scolaires lausannois

Question (N° 22) de M^{me} Andrea Egli

Au vu des enjeux du présent et de l'avenir, plus que jamais la question de la formation doit être au cœur de l'action publique. Les mesures d'économie qui touchent et menacent l'école vaudoise sont graves.

Dès lors, nous souhaitons connaître, pour les différents établissements lausannois, quelles sont ou seront les mesures d'économie qui les touchent et quelles conséquences ces mesures auront-elles (par exemple: suppression de classes, effectifs de celles-ci, suppression ou réduction de prestations scolaires, conditions de travail des enseignants et des élèves, etc.).

Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 3 novembre 2004

La Municipalité tient tout d'abord à préciser que les mesures prises par l'Etat au printemps 2004 dans le domaine scolaire sont entrées en vigueur dès la rentrée d'août 2004. Elles n'ont pas fait l'objet d'une décision cantonale uniforme quant aux mesures à prendre, mais ont consisté en un abaissement de l'ordre de 3% de l'enveloppe budgétaire «pédagogique» attribuée à chacun des établissements, avec charge à chaque directeur de juger dans quel domaine il estimait bon d'effectuer les économies demandées.

Pour Lausanne, c'est la structure de coordination appelée Conférence régionale des directeurs d'établissements lausannois (CRL), dont fait partie également le chef du Service communal des écoles, qui a déterminé le cadre des mesures à prendre. En effet, le premier souci a été de coordonner l'opération sur l'ensemble de la ville avec le double objectif de ne pas créer de disparités entre les établissements d'une même commune et de jouer au maximum sur la répartition la plus large possible des conséquences des mesures choisies.

Cette approche a permis de limiter au maximum les effets des mesures, en concentrant l'essentiel sur le nombre de classes à ouvrir et en jouant sur les mécanismes appliqués pour l'élaboration du plan de rentrée annuel, soit l'équilibrage des effectifs d'un établissement ou d'un bâtiment à l'autre et la mobilité des zones de recrutement. A titre d'exemple, on peut citer le fait que pour mettre 1010 élèves de 5^e année en classe, la CRL a décidé d'ouvrir non pas 52 classes comme prévu initialement mais 51, faisant passer la moyenne des effectifs de cette volée de 19,4 à 19,8 élèves par classe. En d'autres termes, au moment de la formation des nouvelles classes secondaires du cycle de transition, l'équivalent théorique de 20 élèves a été réparti dans les 51 autres classes à ouvrir.

Comme le confirme la synthèse effectuée pour Lausanne par la Direction générale de l'enseignement obligatoire du canton (DGEO), une part importante des mesures a donc porté sur la non-ouverture de classes (environ 1/3 des économies) et sur l'offre de cours (environ 1/3 par non-dédoublement ou suppression de cours facultatifs). Les autres mesures concernent en particulier l'encadrement, par la diminution de périodes occasionnelles ou de périodes rétribuées pour tâches particulières.

Quelques chiffres: ces mesures ont impliqué la non-ouverture de 3 classes primaires (sur 359) et de 4 classes secondaires (sur 329). Une légère tendance sectorielle à l'augmentation des effectifs, perceptible cette année, n'est donc pas entièrement liée aux mesures d'économie, mais à une application plus rigoureuse des normes réglementaires, rendue possible par la gestion coordonnée des établissements lausannois. En termes d'enseignement, le nombre total de périodes économisées connues au moment de l'enquête réalisée en juin par le Département était d'environ 650 périodes représentant environ 25 EPT, soit un peu moins de 3% de la totalité des périodes enseignées dans les établissements lausannois. Environ 20 enseignants, sur un total de l'ordre de 1350, n'ont pas été engagés ou réengagés et le même nombre a vu son temps d'enseignement diminué.

La grande complexité de la gestion scolaire et la diversité des situations et des implications de toute mesure touchant à l'enseignement ne permet pas à ce jour de tirer des conclusions sur les conséquences réelles de cette opération. Et la réalité des faits ne peut qu'infirmes les propos alarmistes relatifs à la pédagogie compensatoire et à l'enseignement dans les classes et les structures destinées aux élèves allophones, qui n'ont pas été touchées par les mesures prises.

La Municipalité tient toutefois à relever que, si ces mesures ont entraîné une péjoration objectivement limitée de la qualité des prestations aux élèves, notamment grâce à une répartition coordonnée des sacrifices demandés, elle espère vivement que le Conseil d'Etat tiendra les promesses formulées à propos des conditions d'enclassement pour la rentrée scolaire 2005, pour laquelle il s'est engagé à ne pas réaliser d'économies supplémentaires.

En effet, dans le domaine de la scolarité obligatoire, les craintes de la Municipalité concernent surtout le domaine de l'aide aux élèves présentant des problèmes comportementaux, dans celui de l'enseignement spécialisé, de l'encadrement socio-éducatif ainsi qu'au niveau du dispositif d'accueil des élèves migrants. Aujourd'hui, notamment grâce aux économies dégagées par une gestion coordonnée et rationnelle des ressources mises à disposition par le Département de la formation et de la jeunesse, il est encore possible de maintenir à la fois des conditions d'enseignement acceptables et l'existence de structures d'encadrement et de suivi de très nombreuses situations d'élèves posant d'importants problèmes, en particulier au niveau du comportement. A cet égard, il faut citer entre autres l'existence des classes vertes comprenant un encadrement éducatif, le dispositif de suivi des élèves migrants, le fonctionnement de réseaux pluridisciplinaires tant au niveau des établissements qu'au niveau lausannois, les structures socio-éducatives telles que l'Appar't, la poursuite de projets socio-éducatifs dans trois établissements, la présence soutenue d'infirmières scolaires et d'assistants sociaux qui contribuent au suivi des élèves.

Mais de nouvelles mesures d'économie, et en particulier des diminutions de prestations dans l'enseignement spécialisé ou dans l'encadrement socio-éducatif des élèves entraîneraient une dégradation rapide et brutale de la situation. En effet, un centre urbain comme Lausanne comprend inévitablement un nombre important de situations difficiles. Le climat de travail des classes concernées et les conditions générales d'enseignement dans les établissements scolaires lausannois s'en ressentiraient donc très fortement.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:	Le secrétaire:
Daniel Brélaz	François Pasche

**Motion de M. Charles-Denis Perrin
en faveur de «données patrimoniales pérennes»**

Dépôt

Lausanne, le 23 novembre 2004

(Signé) *Charles-Denis Perrin*

Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp: «Mais que fait donc l'Inspection communale du travail?»

Dépôt

Lausanne, le 23 novembre 2004

(Signé) *Françoise Longchamp*

**Interpellation de M. Jacques Ballenegger
concernant l'agrandissement du collège de Villamont**

Dépôt

Lausanne, le 23 novembre 2004

(Signé) *Jacques Ballenegger*

**Election complémentaire d'un suppléant à la
Commission permanente de recours en matière
d'impôt communal, en remplacement de
M. Georges Arthur Meylan (Lib.)**

Le président: – J'attends vos propositions.

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.): – Au nom du groupe libéral, j'ai le plaisir et l'honneur de vous proposer la candidature de notre ami Pierre Dallèves, ingénieur civil. Entré au Conseil communal en décembre 1996, Pierre Dallèves a siégé dans différentes commissions parlementaires et extraparlamentaires, comme la Commission scolaire et la Commission permanente des pétitions, qu'il a présidée durant une année. Il est également membre de la Commission consultative d'informatique, qu'il a présidée durant deux ans, ainsi que de la Commission consultative économique. Il fut aussi membre du Bureau de notre Conseil durant deux années. Il préside le groupe libéral depuis trois ans. J'espère que vous lui témoignerez votre confiance en l'élisant membre suppléant à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal.

Le président: – Autres propositions? Si ce n'est pas le cas, nous passons au vote.

Celles et ceux qui soutiennent la candidature de M. Pierre Dallèves sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A une grande majorité et avec quelques abstentions, vous avez accepté la candidature de M. Pierre Dallèves à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal. Félicitations pour votre élection, Monsieur!

**Election complémentaire d'un membre
à la Commission permanente des naturalisations,
en remplacement de M. Antoine Rudasigwa (Soc.)**

Le président: – J'attends vos propositions.

M. Marc Dunant (Soc.): – Au nom du groupe socialiste, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. Roland Rapaz. Il est entré au Conseil il y a un peu moins de deux ans. Durant son activité professionnelle d'enseignant, puis de directeur d'établissement scolaire, il fut constamment en contact avec nos concitoyens de toutes

origines, ce qui l'a amené à s'intéresser au phénomène de l'intégration sociale et culturelle. Dès sa retraite, ses engagements suivis dans le domaine éducatif lui ont permis de maintenir, voire de développer ces liens. D'où son intérêt pour le travail dans cette Commission. Je le recommande à vos suffrages.

Le président: – Une autre proposition? Ce n'est pas le cas. Nous passons au vote.

Celles et ceux qui soutiennent la candidature de M. Roland Rapaz sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A l'unanimité, vous avez accepté la candidature de M. Roland Rapaz à la Commission permanente des naturalisations. Félicitations pour votre élection, Monsieur!

Je passe aux questions orales.

Questions orales

Question

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.): – Ceux qui n'ont plus d'enfants à l'école ont récemment appris par la presse que les enfants allaient être privés de congé le 24 décembre. Je dois dire que cette nouvelle m'a particulièrement surprise. J'étais membre de la Commission scolaire durant de nombreuses années. Par le biais des demi-journées dont disposait la Municipalité pour fixer des jours complémentaires de vacances, nous arrivions à faire le jeu pour que les enfants aient congé le 24 décembre. On va certainement me donner mille et une bonnes explications. Je trouve tout de même qu'il y a là quelque chose de peu correct à l'égard des enfants lausannois, ou étrangers ne partant pas en vacances dans leur pays, qui ne bénéficient pas d'un congé supplémentaire anticipé.

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education: – Comme vous le savez, le Département de la jeunesse a dû prendre cette décision pour appliquer correctement la Loi sur le personnel. Il ne pouvait pas donner un jour de congé supplémentaire aux enseignants en leur accordant le 24 décembre.

Maintenant, concernant les deux demi-journées de congé, de compétence de la Commission scolaire, on ne peut pas les utiliser pour accorder congé un jour précédant ou un jour suivant les vacances. C'est le règlement, nous ne pouvons donc pas intervenir.

Question

M. Jean-Luc Chollet (VDC): – Ma fille habite depuis trois ans à l'avenue de Cour. Ce n'est pas l'objet de la ques-

tion, mais depuis trois ans que je m'y rends régulièrement, je constate que cette avenue est quasi constamment en travaux, selon un ordre et une logique qui échappent au commun des mortels. Deux hypothèses: la première est qu'il s'agit d'un terrain d'exercice pour les employés communaux chargés de creuser des trous. La deuxième, que le concours du plus beau trou est ouvert. Alors, dites-nous tout, Monsieur le Municipal, afin que votre réponse nous comble d'aise!

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Je tiens à rectifier quelque peu ces propos. D'abord, ce n'est pas depuis trois ans, mais depuis deux ans que ce quartier subit des travaux relativement importants dans le cadre de l'application du PALT [Plans à long terme des canalisations] que vous avez voté récemment – qui a changé de nom et se dit maintenant PGEE [Plan général d'évacuation des eaux communal] – soit la séparation des eaux claires des eaux usées¹. Dans tout le quartier Sous-Gare, ces travaux sont engagés en priorité. Vous avez d'ailleurs voté des crédits à cet effet.

Si l'on considère spécifiquement le lieu de résidence de la fille du conseiller communal Chollet, soit l'avenue de Cour, il faut admettre qu'ouvrir un chantier implique une opportunité, dont vous êtes généralement avisés par les crédits cadres. Ici en l'occurrence, un gros problème a été décelé par le Service du gaz: la conduite datant de la fin du XIX^e siècle présentait des fuites relativement importantes. A la fin de l'été 2003, ce fait nous a contraints d'intervenir très rapidement sur Primerose et la portion de l'avenue de Cour qui remonte en direction de la place de Milan, jusqu'au chemin du Reposoir. Cependant, constat a été fait durant l'été 2004 qu'en dépit du changement de conduites – nous avons profité de ces travaux pour poursuivre la pose de ces fameux tuyaux d'eaux usées –, des fuites très importantes se produisaient sur la totalité du solde de la conduite de l'avenue de Cour. Ce qui nous a imposé de mettre en œuvre prioritairement, en 2004, le secteur Milan-chemin du Reposoir. Et si vous nous accordez les crédits demandés, plus particulièrement lors de la séance de décembre, nous poursuivrons au tout début de l'année prochaine les travaux sur le solde de l'avenue de Cour, c'est-à-dire en direction des Figuiers.

D'autres travaux sont encore à effectuer et ont été annoncés. M. Bourquin avait posé une petite question lors d'une séance du Conseil communal, disant que ce n'est pas tout de faire des trous, qu'il faut aussi remettre en état la surface. Il s'agit là d'un travail d'envergure. Plusieurs discussions ont déjà eu lieu au sein de notre Administration. Quatre séances ont été organisées, soit avec les commerçants, soit avec la Société de développement. Vous pouvez noter que le 9 décembre 2004, à 18 h 30, dans le réfectoire de la Vaudoise Assurances, tous les habitants de Cour seront

¹BCC 2004-2005, T. II (N° 12/I), pp. 201 ss.

conviés à partager les réflexions faites sur cette avenue. Dans le plan des investissements, les réaménagements de surface sont prévus pour la fin du premier semestre 2005. Ils seront préalablement mis à l'enquête publique. Voilà, en gros, la cause de tous ces travaux. Nous ne faisons donc pas le concours du plus beau trou, Monsieur Chollet, soyez rassuré!

Question

M^{me} Thérèse de Meuron (Rad.) : – Cette question s'adresse à M^{me} la directrice des Services industriels. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt un communiqué selon lequel la Municipalité souhaitait encourager la population à acheter des voitures roulant au gaz. Deux mesures incitatives à l'appui: premièrement, un subside de Fr. 1000.– par véhicule et, deuxièmement, l'octroi de 1000 kg de gaz. Avant d'estimer l'éventuel excès de générosité de ces mesures incitatives – ce n'est pas l'objet de ma question ce soir –, j'aimerais savoir combien de kilomètres peut faire une voiture avec une tonne de gaz.

Réponse de la Municipalité

M^{me} Eliane Rey, municipale, directrice des Services industriels : – La question de M^{me} de Meuron est quelque peu technique. Je vais vous répondre ainsi: un kilo de gaz naturel correspond à 1,520 litre d'essence. Donc, une tonne de gaz correspond à 1520 litres d'essence. Ce qui équivaut à 1331 m³ de gaz naturel. Maintenant, le nombre de kilomètres pouvant être parcourus avec ces 1000 kg dépend des véhicules. Selon leur type, certains consomment plus ou moins de gaz naturel que d'autres. Cela peut aller du simple au double. Je ne peux pas vous donner de réponse précise immédiatement, mais je vous promets d'examiner la chose et répondrai selon le modèle. Pour une Opel Zefira, une Golf, une Fiat Multispace, une Smart City, une Audi, une Volvo ou une Citroën, la consommation diffère considérablement. Je propose de vous communiquer les différences par écrit.

Question

M. Dino Venezia (Lib.) : – Le site internet des tl n'étant pas sensationnel, j'ai pris pour habitude, lorsque je cherche où je dois descendre du bus pour me rendre à l'endroit que je veux atteindre en ville, de relever le renseignement sur le plan interactif du site officiel de la Ville. J'ignore si la politique de la Ville a brusquement changé, toujours est-il que l'indication des arrêts de bus a disparu de ce plan. Si vous cliquez sur «Transports, trafic», vous n'ignorez plus rien des parkings, mais vous n'avez toujours pas les arrêts de bus. Ma question: pourquoi l'indication de ces arrêts a-t-elle disparu du plan de ville?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Si la question m'avait été transmise auparavant, j'aurais pu faire une enquête et

répondre de manière plus précise... Il se trouve que l'on a eu pas mal de problèmes avec le site internet. On est en train de le redéployer et de le moderniser. Si le plan que vous décrivez a été victime des opérations en question, je vais m'employer à ce que cela soit le plus transitoire possible.

Question

M. Charles-Denis Perrin (Rad.) : – Il m'a été donné d'assister à deux séances d'information pour les étrangers. Si celle du 15 novembre m'a paru répondre parfaitement aux objectifs municipaux que j'avais cru comprendre, hier soir j'ai eu l'impression d'assister à une cacophonie. Car les questions posées étaient plutôt une mise en accusation des citoyens suisses qui n'ont pas accordé systématiquement la nationalité suisse aux étrangers après un certain nombre d'années passées dans le pays. Ce qui n'est pas du tout l'objet du débat. Et puis, cacophonie aussi de certains intervenants, qui se sont crus obligés de réciter l'histoire de leur parti, tout ce qu'ils avaient fait durant les vingt-cinq dernières années, alors que l'on était là pour informer et répondre aux questions de la population présente. Ce n'est pas seulement une impression personnelle, car près d'un quart de la salle a quitté l'assemblée en cours de séance, ce qui démontre bien que les propos tenus n'étaient pas ceux que l'on était en droit d'attendre. Ma question: la Municipalité a-t-elle l'intention de clarifier quelque peu les objectifs de ces séances et de donner des consignes strictes, afin que ceux qui ont la volonté de répondre aux questions et d'informer ne soient pas pénalisés par ceux qui développent des spots publicitaires à longueur d'intervention? Et de faire en sorte que les débats soient dirigés d'une main de fer, comme ils doivent l'être, car il n'est effectivement pas facile de gérer une assemblée de deux à trois cents personnes.

Réponse de la Municipalité

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – Malheureusement, je n'ai pas encore pu assister personnellement à l'une de ces séances. Vous savez qu'elles ont été réparties entre les différents municipaux. Je suis surprise de la question de M. Perrin, car ce que l'on nous a reproché, dès le départ, était un trop grand dirigisme dans les débats, en particulier par des consignes à la limite de la technocratie. Mais il est certain que les séances qui ont eu lieu nous laissent une impression mitigée.

Vraisemblablement, une évaluation démontrera qu'elles n'ont pas été préparées avec tout le sens des nuances nécessaire. Je rencontre cette semaine le préposé au Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés pour en parler. Mais je ne peux que dire que je ne suis pas satisfaite de la manière dont ces séances se sont déroulées. Selon les critiques faites, elles étaient soit trop dirigistes, soit pas assez. En tout cas, il y a eu des dérapages. Il va de soi que les personnes qui sont venues et ont trouvé ce qu'elles y cher-

chaient sont probablement satisfaites. Mais le bilan que je peux personnellement en tirer à ce jour, d'après les échos qui me sont parvenus, est que cette démarche n'a pas été préparée d'une manière adéquate.

Question

M. Roland Rapaz (Soc.): – Ma question s'adresse au directeur des Travaux. Le 19 avril dernier, il a présidé une séance publique d'information sur le thème des mesures prises pour modérer le trafic le long du Maupas. A cette occasion, il a déclaré vouloir rapporter à la Municipalité les opinions exprimées et entendues ce soir-là, Municipalité qui doit prendre la décision de maintenir ou non le sens unique instauré transitoirement au haut de cette avenue. Il a également déclaré vouloir déclencher la procédure de mise en place d'une zone 30 km/h sur ladite avenue, reprofiler le bas de l'avenue du Vingt-Quatre-Janvier qui pose quelques problèmes, chercher une solution adéquate à l'engorgement de la circulation au haut de Gindroz et autour du collège de Beaulieu et, finalement, informer la population des décisions qui seront prises. Ma question, Monsieur le Directeur: aujourd'hui, où en sommes-nous dans ces travaux?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Je dirai où en sont les études, car les travaux ne sont pas encore engagés. C'est un projet complexe, qui préoccupe la Municipalité. Les 7 et 14 octobre, elle s'est penchée sur ce problème. Et nous n'avons pas trouvé de solution... Je crois que l'on a le même degré d'insatisfaction que lors de la séance publique du 19 avril citée. Mandat a été donné à la Direction des travaux de revoir sa copie, malgré les nouvelles variantes proposées.

L'objectif initial est de mettre en application le Plan directeur des déplacements. C'est la base. Je dirais que l'on a tenu l'objectif numérique par rapport au volume du trafic. De mémoire, il y avait 5000 à 6000 véhicules et l'on en a éliminé 50%. Revenir à la situation antérieure en prenant des mesures de contrainte de circulation aux extrémités de la rue n'était pas satisfaisant aux yeux de la Municipalité. On a peiné à trouver un consensus. Nous allons revenir au-devant de la population. Je ne peux pas vous indiquer la date, mais il y a beaucoup de points d'interrogation et un problème de salle. Il a été difficile d'en trouver une à proximité de la rue. On a aussi remarqué une présence plus importante des gens du haut que du bas de la rue du Maupas, alors que l'on voudrait que l'échange d'informations soit complet. Il y a également un problème d'heure, les commerçants n'étant pas libres en même temps que les habitants. De mémoire, la prochaine séance pourrait être programmée au 7 février, théoriquement à 20 heures. Mais on doit encore s'entendre avec les commerçants.

Je précise que je n'ai pas fait de promesses politiques aussi détaillées que celles que vous venez d'énoncer. En revan-

che, nous avons tenté d'apporter des solutions à de nombreux problèmes. Mais j'ai aussi dit que du fait qu'il y a contradiction, on ne pourra pas donner satisfaction aux uns et aux autres. Conjuguer les options de compromis et de perfection débouche sur des solutions qui ne satisfont pas tout le monde. La Municipalité elle-même a eu de la peine à prendre une décision sur des choix alternatifs qui n'aboutissaient pas. Il faudra répondre à beaucoup d'attentes le 7 février, mais je ne vous cache pas que l'adéquation est difficile à résoudre.

Question

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Il y a peu de temps, notre Conseil a débattu de l'avenir de la rue Pépinet². A cette occasion, la Municipalité a émis quelques convictions, que la majorité de notre Conseil a partagées, à savoir qu'il est impossible de supprimer des places de parc le long de cette rue et qu'il est superflu d'élargir les trottoirs. Or voici qu'une mise à l'enquête nous informe que le bâtiment de l'ancienne UBS va être transformé et partiellement affecté à des commerces, avec une ambition déclarée: rendre marchands les deux côtés de la rue Pépinet. Des vitrines vont être ouvertes et l'accès aux commerces sera partiellement possible depuis cette rue. Dans ces conditions, on peut imaginer que les passants ne vont plus se contenter de raser les murs. Aussi posé-je la question suivante à la Municipalité: est-elle encline à revoir sa position sur la largeur des trottoirs et, subséquemment, sur le maintien des places de parc des deux côtés de la rue?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Vaste sujet que cette rue Pépinet! La question est intéressante... Elle est embarrassante, parce que je n'aime pas me contredire! J'avais été clair lors du débat sur la rue Pépinet: si cette rue devenait marchande, une révision pourrait intervenir sur ces places de parc, actuellement des deux côtés de la rue. Je pense que le projet dit UBS va rééquilibrer la ville par rapport à la vallée du Flon et mérite notre attention. Il est en discussion avec les Monuments historiques, car il implique aussi une porte qui, si elle voit le jour, permettrait un passage piétonnier couvert dans l'ouvrage. On ne vous cache pas qu'en fonction de l'aboutissement de la mise à l'enquête, des modifications interviendront peut-être sur la rue Pépinet. Aujourd'hui, je ne peux en dire davantage. On attend le résultat de la mise à l'enquête et la réaction de la population à l'égard de ce projet très important, qui intéresse vivement la Municipalité, car il va donner un certain équilibre à notre ville, entre le développement place Bel-Air et Cité.

Le président: – Une dernière question? Si ce n'est pas le cas, je prends d'abord les préavis urgents, les points 6, 8 et 15.

²BCC 2004-2005, T. I (N° 6), pp. 533 ss.

Construction d'un centre de quartier et de loisirs à Chailly

Demande d'un crédit d'étude

Préavis N° 2004/26

Lausanne, le 24 juin 2004

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'étude pour la construction d'un centre de quartier et de loisirs à Chailly, plus précisément à l'avenue de la Vallonnette, sur les parcelles communales N°s 3347, 3348 et 3349. Le montant demandé de Fr. 600'000.– est destiné à couvrir les honoraires et frais des mandataires (architectes, ingénieurs civils, ingénieurs spécialistes). Ce préavis concrétise les intentions municipales en matière d'infrastructures à créer dans le quartier de Chailly développées dans le rapport-préavis N° 3 du 24 janvier 2002 «Des infrastructures dignes de ce nom pour un quartier-ville. Réponse à la motion de M^{me} Françoise Longchamp», accepté par votre Conseil le 11 juin 2002¹.

2. Historique du centre de loisirs et de la salle de quartier

Le 25 juin 1985, le Conseil communal de Lausanne octroyait un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 297'500.– pour l'aménagement d'un centre de loisirs à l'intérieur du complexe scolaire de Chailly, plus précisément dans les locaux de la protection civile sise en dessous de la salle de réfectoire.

Victime de son succès, le centre de loisirs s'est immédiatement révélé manifestement trop petit pour les besoins des habitants de Chailly. Consciente de la situation, la Municipalité décidait le 18 juillet 1990 d'entamer une étude pour l'élaboration d'un plan partiel d'affectation (PPA) devant permettre, entre autres, la réalisation d'un centre de loisirs et d'une salle de quartier sur les parcelles communales N°s 3347, 3348 et 3349. Il est à noter que cette réflexion a été menée en maintenant les alignements de l'avenue Victor-Ruffy et de la route d'Oron. Depuis la fin de cette étude, les différentes étapes conduisant à ce projet peuvent se résumer comme suit:

- le 2 mai 1991, suite aux décisions municipales des 17 octobre et 17 décembre 1990, un concours restreint est organisé, permettant à quatre bureaux d'architectes de mener une réflexion urbanistique sur l'îlot Vallonnette-Devin et l'étude d'un centre de quartier;
- le 17 septembre 1993, la Municipalité décide de modifier légèrement l'implantation du centre de quartier, de manière à réduire les conflits avec le voisinage. L'affectation d'une partie du périmètre du PPA fait l'objet de divergences entre les propriétaires et la Ville;
- le 18 mars 1994, la Municipalité admet de radier progressivement les alignements de l'axe routier Victor-Ruffy–route d'Oron en commençant par ceux situés à l'intérieur du périmètre concerné par l'étude. Cette mesure permet de déplacer une nouvelle fois le projet un peu plus à l'ouest;
- le 4 juillet 1995, lors d'une séance commune entre les directions concernées (Travaux-Ecoles), il est décidé de surseoir à la réalisation de ce projet, cela principalement en raison de la situation des finances communales;
- le 24 janvier 1998, en réponse à une pétition de M. Maurice Mandrin-Rochat, une communication municipale au Conseil communal précise: «Si, aujourd'hui, le programme du centre de quartier n'a pas évolué, la situation financière communale a conduit à repousser cet investissement au-delà de 2001. C'est alors seulement, en liaison avec la suppression des alignements entre l'avenue Victor-Ruffy et la route d'Oron, que le plan partiel pourrait être repris»;
- en 1999, dans le cadre de l'étude du Plan général d'affectation, décision est prise de colloquer ces parcelles en «zone d'utilité publique».

¹BCC 2002, T. I, pp. 761-766.

En date du 26 juillet 2001, la Municipalité charge la Direction des travaux, par l'intermédiaire de son Service d'urbanisme, de reprendre l'étude du PPA sur l'ensemble des parcelles sises entre l'avenue de la Vallonnette et le chemin du Devin afin de permettre, d'une part, la réalisation d'un centre de loisirs et d'une salle de quartier et de définir, d'autre part, les dispositions constructives pour l'ensemble des parcelles. L'implantation précise de l'équipement de quartier sera affinée afin de réduire au maximum les nuisances éventuelles pour les zones d'habitation. Le 4 décembre 2001, votre Conseil a été informé par écrit de la décision municipale d'ouvrir un compte d'attente de Fr. 40'000.-, pour mener à bien cette étude.

L'année 2002 a permis au Centre de rencontres et d'animation de Chailly et à la Société de développement de Chailly-Béthusy de définir un programme d'activités et d'utilisation, et d'impliquer les propriétaires des parcelles voisines dans un projet de plan partiel d'affectation. Le plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre l'avenue de la Vallonnette, les limites ouest de la parcelle N° 3347 et nord de la parcelle N° 3358, le chemin du Devin et les limites sud-est des parcelles N°s 3353 et 3354 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 mai 2004 et l'enquête publique se déroule du lundi 7 juin au mardi 6 juillet 2004. Ce plan partiel d'affectation sera présenté à votre Conseil en 2004.

3. Programme

Le programme de base élaboré en 1990 pour l'étude d'un centre de quartier est toujours d'actualité. Il s'agit de créer autour d'une grande salle polyvalente, pouvant accueillir toutes les activités culturelles et associatives du quartier, quelques salles plus petites pour des activités spécifiques à usages multiples en fonction des nécessités des usagers. Le besoin est aujourd'hui plus marqué encore puisque votre Conseil a accepté le projet d'affecter l'actuelle salle de sociétés et de gymnastique au seul usage de la gymnastique, en réponse à la motion de M^{me} Françoise Longchamp.

4. Implantation

Le terrain est situé à quelques pas du Pont-de-Chailly, sur le haut de l'avenue de la Vallonnette. Le périmètre est bordé par le cordon boisé du vallon de la Vuachère, qui est canalisée à partir de cet endroit. Le comblement de la rivière réalisé au début du XX^e siècle a formé une planie artificielle et singulière dans la pente générale. Situé à la jonction entre ville et nature, ce lieu est idéal pour créer la future maison de quartier de Chailly.

L'aménagement d'une place, côté forêt, permet de faire le lien entre l'avenue de la Vallonnette, la maison de quartier et le parcours pédestre qui longe les rives de la Vuachère.

La volumétrie du projet est simple et unitaire de façon à s'intégrer dans son environnement et préserver la transparence sur la forêt. Les diverses fonctions de la maison de quartier sont rassemblées sous un même toit : au rez-de-chaussée, les espaces communautaires tels que hall, foyer, grande salle et, à l'étage, différents locaux permettant d'accueillir de manière flexible des activités généralement proposées dans un tel lieu. L'image retenue pour la maison de quartier est celle d'un bâtiment dans un parc : l'utilisation du bois et du verre participe à la volonté de faire de ce bâtiment un lieu d'accueil convivial pour le quartier.

Le projet actuel résulte d'une commande d'avant-projets datant de 1991. Le dossier a été remis à l'ordre du jour, sur la demande de la population, qui souhaite un lieu de rencontre, et celle des propriétaires voisins. Il prend en compte la possibilité de supprimer l'alignement qui grève le centre de la parcelle (inexistante lors du concours), ce qui a permis de répondre aux vœux des voisins en repositionnant le bâtiment.

La suppression des locaux de protection civile (Po Att et Po San) a permis de simplifier le projet et d'en réduire l'impact. La construction de la maison de quartier nécessite la modification du PPA, du fait du changement d'affectation de la parcelle. En novembre 2002, les propriétaires ont confirmé leur demande d'un PPA sur l'ensemble du périmètre et ont opté pour une des variantes proposées par le Service d'urbanisme.

5. Gestion des lieux

Une « commission de maison » réunissant les partenaires (centre de loisirs et Société de développement) et un représentant de la Ville se réunira régulièrement afin d'harmoniser l'utilisation des différents locaux. La gestion des futurs lieux communs (grande salle et cafétéria) sera confiée aux animatrices/animateurs professionnels et salariés du Centre de rencontres et d'animation de Chailly. Outre les habituelles activités du centre de loisirs, il s'agira d'accueillir les sociétés locales qui pourront enfin disposer d'une salle de quartier convenable.

6. Coût

Le crédit sollicité de Fr. 600'000.– se décompose comme suit:

	Fr.
Honoraires architecte	350'000.–
Honoraires ingénieur civil	100'000.–
Honoraires ingénieurs spécialistes	80'000.–
Compte d'attente	40'000.–
Divers et imprévus	30'000.–
Total TTC	600'000.–

Cette somme, prévue au plan des investissements pour Fr. 550'000.–, sera balancée par prélèvement sur le crédit d'ouvrage qui sera demandé ultérieurement par voie de préavis. La réalisation de cet ouvrage ne devra pas dépasser un investissement de Fr. 8'000'000.–.

7. Conclusions

Nous fondant sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2004/26 de la Municipalité, du 24 juin 2004;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 600'000.– destiné à couvrir les frais d'étude pour la construction d'un centre de quartier et de loisirs à Chailly;
2. de balancer le compte d'attente ouvert le 29 novembre 2001 par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 1;
3. de faire figurer sous la rubrique 5600.390 «Imputations internes» du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, les intérêts relatifs aux dépenses résultant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:
Daniel Brélaz

Le secrétaire:
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M^{me} Martine Fiora-Guttman, rapportrice, M^{me} Monique Cosandey, M. Marc Dunant, M^{me} Sylvie Freymond, M^{me} Diane Gilliard, M. Albert Graf, M. Grégoire Junod, M. Olivier Martin, M^{me} Isabelle Truan.

Municipalité: M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

Rapport photocopié de M^{me} Martine Fiora-Guttman (Rad.), rapportrice: – Participants:

Rapportrice: M^{me} Martine Fiora-Guttman (Rad.). Membres présents: M. Olivier Martin (Rad.), M^{me} Monique Cosandey (Soc.), M. Grégoire Junod (Soc.), M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts), M^{me} Isabelle Truan (Lib.), M^{me} Diane Gilliard (POP), M. Albert Graf (VDC). Membre excusé: M. Alain Bron (Soc.) remplacé par M. Marc Dunant (Soc.).

Commune de Lausanne:

Enfance, Jeunesse et Education: M. Oscar Tosato, directeur DEJE; M. Jean-Claude Seiler, chef du SPE. Travaux: M. Alain Cauderey, Service d'architecture; M. Manuel Carmine, Service d'architecture. Prise des notes: M^{me} Jeanine Simon, SPE, que nous remercions pour les notes de séance.

Le but de la séance de commission est de se prononcer sur la demande d'un crédit d'étude de Fr. 600'000.– en vue de la construction d'un centre de loisirs dans le quartier de Chailly qui est, sur ce point, totalement défavorisé par rapport aux autres quartiers de Lausanne.

M. Tosato retrace l'histoire et les diverses étapes aboutissant à l'objet du présent préavis. Il rappelle que depuis plus de vingt ans, ce dossier est en discussion et qu'aujourd'hui, il est possible d'aller de l'avant car la Direction des travaux a trouvé un terrain d'entente avec les propriétaires des terrains concernés.

Une commissaire, habitante de Chailly, rappelle que ce quartier est en lui-même une sorte de village en ville de 10'000 habitants environ, et comporte notamment une très forte population jeune de moins de 18 ans. Il n'existe rien de convenable pour accueillir les diverses sociétés car le petit centre de loisirs actuel sis dans les bâtiments scolaires est devenu, au fil des ans, trop exigü.

Chaque participant a eu le loisir – c'est la moindre des choses pour la préparation dudit centre – de poser ses questions, qui toutes ont obtenu une réponse satisfaisante.

Il a été notamment relevé les points suivants:

- La Ville sera propriétaire du centre; l'utilisation du centre sera coordonnée par une commission de maison qui décidera de l'affectation des locaux en fonction des activités et besoins.

- Concernant les oppositions éventuelles au PPA, une seule opposition a été inventoriée. Elle est traitée par le Service immobilier, car elle émane d'un locataire de la Ville avec lequel des discussions sont en cours pour son relogement. En outre, il n'existe plus de possibilités de recours.
- Au niveau des délais de construction, il faudra compter une année pour l'obtention du crédit de construction et trois ans jusqu'à la réalisation finale de l'objet.
- Les espaces verts seront préservés, la construction se faisant sur un terrain occupé actuellement par deux chalets qui seront démolis.
- Le montant du crédit d'étude paraissant élevé, il est répondu que les honoraires de l'architecte et des ingénieurs se montent à environ 7% du montant total des travaux.
- A la question de savoir pourquoi on n'a pas fait appel aux services de la Ville pour cette étude, il est répondu qu'il n'y aurait pas là une source d'économie car, d'une part, la Municipalité a un droit de regard sur l'attribution des mandats et, d'autre part, les services de la Ville sont déjà très sollicités.
- A la question de savoir pourquoi on accélère le projet alors que les finances de la Ville sont basses, il est relevé qu'on ne peut reporter indéfiniment les aménagements nécessaires à la vie de ce quartier longtemps (trop longtemps...) délaissé et qu'il est inscrit dans le programme de législation de la Municipalité.

M. le municipal rappelle que le développement de Chailly est devenu au fil des ans une priorité en droite ligne de la politique de la Municipalité.

Après une heure de séance, votre commission a voté à l'unanimité les trois conclusions du préavis.

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M^{me} Martine Fiora-Guttman (Rad.), rapportrice: – Je signale une petite erreur de frappe dans mon rapport, mais je pense que tout le monde l'aura vue: le rapport de commission du préavis N° 2004/26 et non 2004/6. Sinon, je n'ai rien à ajouter, Monsieur le Président.

Le président: – Merci. J'ouvre la discussion.

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.): – Lors du dépôt en octobre 2000 de ma motion intitulée «Des infrastructures dignes de ce nom pour un quartier-ville»³, le quartier de

³BCC 2001, T. I, pp. 304 ss.

Chailly manquait cruellement d'infrastructures à disposition de ses habitants, notamment un local pour le centre de loisirs, des places de jeux, des places en garderie, une salle de gymnastique salubre et respectant les normes, une salle de quartier. Depuis lors, les choses ont quelque peu changé. Une grande garderie est en construction⁴, la rénovation de la salle de gym figure au plan des investissements 2005-2006 et l'on vient de recevoir le préavis y relatif⁵. En ce qui concerne la salle de quartier, un élément nouveau est à prendre en considération. C'est l'objet principal de mon intervention.

La grande salle de la paroisse Saint-Nicolas-de-Flüe à Chailly, occupée jusqu'à fin juin de cette année par une garderie privée laïque, à qui des parents de toutes nationalités et de toutes confessions confiaient leurs enfants, est depuis lors inoccupée et a été mise en location dès septembre. Je déclare ici mes intérêts: je suis présidente du Conseil pastoral de cette paroisse, Conseil qui ne s'occupe pas, je tiens à le préciser, des problèmes financiers de la paroisse. Je connais donc bien les lieux et suis depuis de nombreuses années habitante du quartier. D'une surface de 280 m², cette salle peut facilement accueillir 350 personnes pour un repas. Elle dispose d'une cuisine bien équipée et de toute la vaisselle nécessaire, d'une scène et d'une arrière-scène. Elle ne requiert pas de transformation digne de ce nom, si ce n'est quelques petits aménagements. Pour sa part, la paroisse n'en a l'usage que deux à trois fois par année. C'est donc un élément nouveau à disposition des habitants de Chailly et d'ailleurs, des sociétés locales, partis politiques et autres usagers, qui répond à l'une des demandes formulées par le biais de ma motion, ainsi que par des Chaillérans. La salle de paroisse a été visitée au début de l'été par des représentants de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, qui se sont dit enthousiasmés par le volume et les possibilités qu'elle offrait. M. le municipal chargé de cette même direction l'a également visitée hier. La Société de développement et l'Association des commerçants de Chailly l'ont par ailleurs déjà louée pour une manifestation publique, à la satisfaction des nombreuses personnes présentes. La semaine dernière, j'ai appris que les ouvriers de deux grands chantiers de notre ville vont y organiser leur repas de fin d'année. J'ai également appris que la paroisse protestante de Chailly-La Cathédrale cherche à louer ses locaux.

Si en 1995, en raison de la situation financière de la Commune, la Municipalité décidait de surseoir à la réalisation du projet de construction d'un centre de quartier et de loisirs à Chailly, les finances communales d'aujourd'hui ne sont pas en meilleure situation, bien au contraire! L'heure est aux économies et aux investissements judicieusement consentis. Comme cela a d'ailleurs été relevé dans le rapport d'une autre commission, Standard and Poor's n'incite-t-elle pas la Commune de Lausanne à revoir ses investissements à la baisse? Bien entendu, tout le monde aimerait

avoir à disposition une salle flambant neuve. Mais il faut savoir garder raison. Alors que l'on demande des sacrifices aux fonctionnaires communaux, est-on autorisé à utiliser l'argent des contribuables pour construire ce que l'on peut considérer comme un doublon? Certains diront que l'on ne peut pas demander aux Lausannois d'utiliser pour leurs manifestations un local marqué confessionnellement. Or, Mesdames et Messieurs les Conseillers, sur les treize salles répertoriées à Lausanne et qui figurent dans le fascicule intitulé «Guide des refuges, cabanes, buvettes, grandes salles», neuf appartiennent à des paroisses, ce qui ne retient nullement les usagers, puisqu'il faut s'y prendre plusieurs mois à l'avance si l'on veut espérer pouvoir louer l'une d'elles. Je ne conteste pas l'entier du programme de construction, tel que projeté par la Municipalité, notamment les salles pour les activités du centre de loisirs, même si j'ai là un tout petit doute quant au regroupement de toutes les salles pour toutes les activités d'un centre de loisirs sur le même site. Les conseillers communaux qui étaient invités aujourd'hui par le Gymnase de la Cité à une journée de discussion ont constaté que les jeunes ne désirent pas tellement avoir un local de loisirs proche de celui des aînés. Mais c'est une autre question. Je ne reviens donc pas sur les projets concernant les salles du centre de loisirs. Et encore moins sur le PPA qui nous sera soumis prochainement. Mais compte tenu des éléments nouveaux préalablement exposés, je pense que le projet municipal doit être revu à la baisse, sans la construction de la salle de quartier, ou salle polyvalente, comme on veut l'entendre.

En séance de commission traitant du rapport-préavis N° 3 cité tout à l'heure par notre rapportrice – réponse à ma motion –, le représentant du groupe des Verts avait demandé un inventaire général des locaux existants, comprenant notamment leur degré de disponibilité, afin d'avoir un panorama d'ensemble du quartier. Un tel inventaire avait vraisemblablement été effectué alors, mais l'éventail des disponibilités a depuis lors changé. Compte tenu de ce qui précède, je dépose un amendement. Le montant des frais d'étude étant calculé en pourcentage des frais de construction, le point 1 des conclusions deviendrait:

Amendement

- 1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 300'000.– destiné à couvrir les frais d'étude pour la construction d'un centre de quartier et de loisirs à Chailly.*

M^{me} Isabelle Truan (Lib.): – Le groupe libéral approuve pleinement l'idée de construire un centre de quartier et de loisirs à Chailly, dont les besoins en salle de quartier ou de réunion, incontestables depuis au moins vingt ans, ne sont vraiment plus à démontrer. En revanche, et se référant en particulier au montant du crédit d'étude calculé en fonction du coût de l'ouvrage, il n'en va pas de même pour l'investissement envisagé et cela pour les motifs suivants.

Un coût estimé à Fr. 8 millions, terrain non compris, affecté à la conception pharaonique d'une grande salle d'environ

⁴BCC 2003-2004, T. II, pp. 519 ss.

⁵Préavis N° 2004/47 du 28 octobre 2004.

200 places assises, avec un prolongement, voire doublement même de la surface pour une vaste zone d'accueil, ou si vous voulez, une salle des pas perdus du genre Grand Conseil, avec cuisine et vestiaires, le tout – 600 m² au sol – est à l'image d'un théâtre grand luxe, aux antipodes du centre de quartier et de loisirs demandé par les habitants et associations de Chailly. A ce titre et pour vous donner une image comparative de ce que cet investissement envisagé représente : avec ces Fr. 8 millions, on pourrait construire un bâtiment de 30 logements, y compris le coût du terrain. Au vu de la mauvaise situation financière de la Ville et de ses priorités bien plus vitales, un tel projet est impensable aujourd'hui, voire inacceptable dans un futur proche par son concept de réalisation prestigieux.

Le projet à la base de ce préavis a été conçu trop largement dimensionné et fastueux. Une proposition qui réduit son coût de 50% au moins est essentielle. Par la suppression des espaces superflus, comme le dédoublement des fonctions telles que salles et halls, par exemple, le futur programme doit se limiter au strict nécessaire, soit une salle polyvalente permettant de fonctionner en tant que salle de quartier, de réunions, de fêtes ou d'activités ludiques, bref à l'image des attentes des Chaillérans.

Le groupe libéral demande donc à la Municipalité que dans le cadre de l'étude, on se reporte à l'essentiel en termes de programme et de prix de construction, afin que le préavis qui nous sera présenté propose un coût d'investissement réaliste pour une salle de quartier dont le besoin, je le répète, n'est nullement mis en cause.

En tant que commissaire, j'ai pris connaissance après la séance de commission de propositions consistant à insérer ce programme dans des surfaces commerciales ou locaux religieux, soudainement disponibles. Cette solution, qui ne justifierait donc plus la construction envisagée, n'est pas non plus acceptable à mon avis. Le centre de quartier et de loisirs, à vocation civique, est un lieu de rassemblement des habitants du quartier et donc créateur de liens de citoyenneté. Il doit avoir sa propre identité, dégagée d'analogie à une surface commerciale, local de culte ou autres.

Enfin, revenant au reproche de base, je propose d'amender le montant du crédit d'étude, en le limitant à Fr. 210'000.–, soit 7% du coût de construction, estimé à Fr. 3 millions, montant recalculé de la même manière que celle présentée dans le préavis, mais se fondant sur un coût d'ouvrage réduisant de moitié environ le volume envisagé.

Amendement

1. *d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 210'000.– destiné à couvrir les frais d'étude pour la construction d'un centre de quartier et de loisirs à Chailly.*

M. Alain Hubler (POP): – J'ai l'impression que l'on est passé dans la quatrième dimension... Je ne faisais pas partie de la commission. En revanche, j'ai lu son rapport, qui

a été voté à l'unanimité. Il n'a jamais été fait mention de projet «pharaonique», tout au plus s'est-on inquiété du montant de 7% pour les architectes, taux classique d'ailleurs. Et tout à coup, on assiste à un tir croisé – si l'on peut dire, puisqu'il ne vient que d'un seul coin – des Libéraux qui se déjugent eux-mêmes. M^{me} Truan faisait partie de la commission et n'est manifestement pas intervenue à ce moment-là. Pour la clarté des débats, je pense qu'il faudrait que l'on nous explique ce qui se trame là-dessous.

M^{me} Graziella Bertona (Lib.): – Les tirs sont peut-être nombreux, mais pas forcément dans la même direction. Mon point de vue est que le montant de l'investissement prévu est certes élevé et que l'on peut se poser la question vu les finances communales. Mais j'aimerais souligner que ce centre est attendu depuis des années. Par ailleurs, il y a lieu de se concentrer sur l'analyse du rapport prix/prestations et de se pencher sur ce problème non seulement sur le plan économique, mais aussi en fonction de ce qu'un tel projet peut apporter comme autres bénéfices. Ce centre pourrait devenir un bon outil de travail, tant pour maintenir que pour développer la vie associative dans notre ville. La Suisse, est-il besoin de le rappeler, est une figure de proue exemplaire de vie associative. Pour les jeunes, ce projet pourrait donc être particulièrement favorable. A Chailly, les associations de quartier le souhaitent très vivement. Ce centre permettrait également aux aînés de se rencontrer dans un cadre moderne et largement ouvert. Dans ce contexte, le centre de loisirs tel que prévu favoriserait les échanges intergénérationnels. Par ailleurs, au lieu de réduire le projet – je dirais même de l'étriquer – je proposerais d'envisager sa plus large utilisation, qu'il soit entre autres aussi clairement destiné aux habitants d'autres quartiers, en particulier de celui de la Sallaz, qui est à deux pas et dont l'arrivée prochaine du métro va favoriser l'essor.

Enfin, il y a lieu de tenir compte des objectifs et du contexte socioculturel fondamentalement différents entre un centre de loisirs et un lieu très marqué du point de vue confessionnel. Je ne nie aucunement l'utilité de recenser les salles déjà existantes pour diverses activités, qui ne devraient servir que de transition le cas échéant et dès lors ne pas occasionner de frais supplémentaires. Ce rôle de transition serait par ailleurs appuyé par les associations de quartier, qui ne se contenteraient cependant certainement pas des solutions de rechange évoquées tout à l'heure. En effet, pour les réservations de ces salles, des contraintes et des limitations inhérentes à leurs fonctions de base en restreignent la polyvalence. Elles rendent certaines activités complètement incompatibles avec les lieux de culte, par exemple. Qui plus est, un projet neutre du point de vue confessionnel, quant à son implantation et sa gestion, me paraît bien plus en adéquation avec l'évolution multiculturelle de notre société, dans laquelle je prône l'ouverture en tant que libérale. Je vous invite donc à accepter les conclusions telles que prévues par le projet municipal.

M. Alain Bron (Soc.): – Je vois que M^{me} Longchamp trouve toujours moyen de refuser un projet d'infrastructure

pour son quartier. Ce n'est pas la première fois qu'elle oppose une objection à un objet concernant les Chaillérans. Ils apprécieront!...

Ce programme a été discuté avec les futurs usagers, afin d'élaborer un concept et envisager une occupation des locaux correspondant à leurs besoins. Il me paraît malhonnête d'accuser les services de la Ville de vouloir développer des projets pharaoniques ou prestigieux, d'en rajouter volontairement, de faire plus grand, plus beau. Ils n'ont pas pour habitude de travailler dans cet esprit. Nous avons là un programme qu'il ne me semble pas raisonnable de saucissonner, avec une partie des activités dans un centre de loisirs réduit, tel qu'on nous le propose, et d'autres activités dans un centre de paroisse situé ailleurs dans le quartier. Pour des problèmes de logistique notamment, cela me paraît compliqué. Je souscris à ce qu'a dit ma préopinante et pense que mêler des activités paroissiales à celles du centre de loisirs n'est pas très heureux.

Ensuite – cela me fait sourire – nous avons deux amendements libéraux qui ne s'accordent pas sur les chiffres... Pourquoi Fr. 300'000.–? Pourquoi Fr. 210'000.–? Finalement, on n'a pas vraiment de critères très objectifs pour Fr. 210'000.– ou Fr. 600'000.–. Si les services de la Ville sont arrivés à la conclusion que Fr. 600'000.– étaient nécessaires pour cette réalisation – prorata d'un devis estimé à Fr. 8 millions, plafond maximum qui ne sera peut-être jamais atteint –, je pense qu'il faut accepter ce préavis tel quel, ne serait-ce que pour respecter la volonté et les besoins des gens du quartier.

M. Raphaël Abbet (VDC): – Ce projet a été déterminé par un programme correspondant aux besoins et volontés des gens du quartier de Chailly. Il a cependant été établi dans une période faste, où les comptes n'étaient pas ce qu'ils sont actuellement. Si la Voie du Centre approuve également la construction de ce centre de quartier et de loisirs, elle pense néanmoins que nous devons revoir nos standards et abaisser le coût de telles réalisations. En effet, étant professionnel de la branche, je puis vous dire que pour le volume à réaliser, un montant estimé à un plafond de Fr. 8 millions réserve déjà une sacrée marge. Si cette construction doit être revue à la baisse, le crédit d'étude doit l'être également. Dans ces conditions, la Voie du Centre se ralliera à une proposition raisonnable de réduction du montant du crédit d'étude.

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.): – J'aimerais préciser à l'intention de MM. Bron et Hubler que je ne conteste pas que le projet de la Municipalité n'ait pas été, à un certain moment, un bon projet. Maintenant, un élément nouveau est apparu. La directrice de la petite école qui se trouvait dans les locaux en question a décidé, pour raison d'âge, d'en cesser l'exploitation. Elle espérait la remettre à une de ses collaboratrices, mais il s'est avéré que cette dernière n'avait pas les papiers adéquats pour tenir une telle école. C'est pour cela qu'entre le 1^{er} et le 30 juin de cette année, ce local s'est libéré. La Municipalité l'ignorait au moment

où elle a élaboré son préavis. C'est un élément nouveau que j'apporte à votre connaissance, pas du tout dans l'intention de refuser quelque chose aux gens du quartier, Monsieur Bron. Encore une fois, je ne remets pas en cause les salles à l'usage des activités du centre de loisirs, mais je crois que la salle polyvalente doit être prévue pour les réunions des habitants du quartier et de la ville tout entière. C'est un élément nouveau, qui m'incite à penser qu'il n'y a désormais plus la nécessité de construire la totalité de ce que la Municipalité a envisagé.

Pourquoi ai-je déposé un amendement de réduction de Fr. 600'000.– à Fr. 300'000.–? Je n'ai pas fait un calcul très savant, mais simplement pensé que l'on a prévu deux étages et que je n'en prévois qu'un. Toujours est-il que ce n'est pas un crédit de construction, mais d'étude. Si la Municipalité proposait des crédits d'étude sans soumissions rentrées, on aurait peut-être pu demander moins encore.

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.): – On entend ce que l'on a déjà entendu: on est pour, mais on votera contre... C'est intéressant! J'aimerais dire à M. Abbet qu'au vu de la date à laquelle ce préavis a été présenté – 4 juin 2004 –, je pense qu'il a dû être élaboré une année auparavant. A ce moment-là, la Municipalité avait déjà été assez sérieusement secouée par les révélations sur la situation catastrophique des comptes 2002 et 2003. Je n'ai donc pas l'impression que ce préavis a été conçu dans une période d'euphorie, «Allons-y joyeusement!». Le prétendre va à l'encontre de la réalité.

M. Marc Dunant (Soc.): – Deux choses. M^{me} Longchamp nous propose la disponibilité de la salle Saint-Nicolas comme un élément nouveau. Elle vient encore de préciser que cette salle s'est libérée en juin 2004. Or, la commission a siégé en septembre-octobre – je n'ai plus en mémoire la date exacte. La disponibilité de cette salle devait alors être connue. Les neuf commissaires étaient présents, ils ont voté le projet municipal à l'unanimité. Je suis désolé, Madame Longchamp, ce n'est pas un élément nouveau, compte tenu de la date à laquelle la commission a siégé. A mon avis, une proposition de ce type aurait dû être présentée en commission.

Ensuite, Madame Truan, je vous propose de prendre contact avec la Fondation lausannoise pour l'animation socioculturelle. Cela fait des années que les personnes responsables de cette activité dans nos quartiers tentent de jeter des ponts entre les générations. De se dissocier de la politique consistant à créer des petits ghettos d'un côté et si possible au sous-sol pour les jeunes et d'autres petits ghettos d'un autre côté pour les personnes âgées ou les adultes. On cherche à œuvrer de manière plus intergénérationnelle.

Le grand défaut de vos deux amendements est que l'on aurait une salle de quartier quelque part en direction de Pully et un centre socioculturel – plus ou moins grand selon l'amendement que l'on vote – quelque part en direc-

tion de la Sallaz. On perd ainsi l'outil de travail que pourrait constituer le projet municipal. Je vous invite donc à refuser les deux amendements et à accepter le projet de la Municipalité.

M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.): – Depuis quelques années, je fréquente le centre de quartier et de loisirs Sous-Gare, un centre très utilisé. Beaucoup de personnes s'y côtoient tout au long de la journée. Tous les étages sont occupés. J'ai donc de la peine à envisager l'usage de votre salle, Madame Longchamp, car j'ai pu visiter votre église et ses sous-sols, lors d'une séance de commission. Je pense que la proposition de la Municipalité est beaucoup plus adéquate, comme tout le monde l'a relevé, et que ce crédit doit être voté. Nous aurons tout loisir après, si vraiment ce projet est «pharaonique», de le refuser en commission. Merci de ne pas soutenir les amendements.

M^{me} Andrea Egli (POP): – M. Hubler l'a déjà dit, nous sommes plutôt perplexes au POP et Gauche en mouvement. Nous avons de la peine à suivre. Ce centre de loisirs stagne dans le provisoire depuis trente ans. Cela fait trente ans que les Chaillérans attendent le centre qu'on leur promet. Pour donner une autre dimension à la vie de ce quartier, un centre de quartier, laïque, est enfin prévu.

A Malley-Montelly, nous travaillons sur deux sites. C'est beaucoup plus difficile, cela demande davantage de postes de travail et la liaison entre les différentes générations, entre les diverses actions et activités, est beaucoup plus compliquée. Vous ne vous en rendez pas compte! S'il y a deux sites à Malley-Montelly, c'est parce qu'à l'époque – il y a sept ans – nous avons voté un préavis⁶, alors qu'un locataire attendant refusait d'entendre les jeunes faire du bruit dans ce local. Pour cette raison, la Municipalité a dû mettre à disposition un autre espace, un peu plus éloigné, pour que les jeunes puissent s'y réunir. Mais ce n'est pas une solution. Nous nous opposerons à cette option sur deux sites. Nous pensons que Chailly mérite un seul centre de quartier. Nous refuserons donc les amendements libéraux.

M. Pierre Payot (POP): – Je m'étonne qu'il ne se soit pas trouvé au Parti libéral un ingénieur ou un architecte pour dire à M^{me} Longchamp que l'étude d'un bâtiment d'un étage ne coûte pas la moitié de celle d'un bâtiment de deux étages.

M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts): – Je commence à ne plus rien y comprendre... Je ne sais pas si vous, vous y comprenez quelque chose? Face aux éléments que M^{mes} Longchamp et Truan apportent, je me demande tout simplement si nous ne devrions pas prier la commission de se réunir une nouvelle fois et venir devant nous avec tous les éléments en main.

M. Jean-Luc Chollet (VDC): – Lorsque mon collègue Abbet a dit qu'il fallait descendre à des proportions raison-

nables, on s'est posé à gauche la question: réduire de combien? Certes, il nous paraît raisonnable de redimensionner le projet. Il nous semble en revanche excessif de l'amputer de moitié, voire davantage. Vous me direz que l'on aurait pu en parler au centre droite et que, maintenant, on va faire du marchandage de tapis. Ce qui nous paraissait raisonnable était de l'amputer d'un tiers et de descendre à Fr. 400'000.–. Drôle, hein? On pourrait passer une heure à coups de Fr. 50'000.–! Si nos collègues se rallient à cette diminution d'un tiers et que l'on peut fixer ce crédit à Fr. 400'000.–, nous déposerons un amendement. Mais il est bien clair que l'on ne va pas venir en ordre dispersé, chacun avec son amendement, Fr. 180'000.–, Fr. 300'000.–, Fr. 400'000.– – qui dit mieux? Je crois que là, ce serait totalement déraisonnable!

M^{me} Martine Fiora-Guttman (Rad.), rapportrice: – Vous me permettrez de changer de casquette. Si le groupe radical comprend pas mal de commerçants dans ses rangs, il n'a pas de marchand de tapis! Je pense effectivement qu'il y a peut-être quelque chose à revoir au niveau d'un crédit d'étude. Pour l'instant, il est notifié à Fr. 600'000.–. M. le municipal a entendu la proposition de M^{me} Longchamp et réagira en conséquence.

En tout état de cause, le groupe radical votera les conclusions du préavis.

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education: – En préambule, permettez-moi de vous remercier tous de l'intérêt que vous portez à ce projet, au développement des démarches qui peuvent favoriser le lien social dans un quartier. Le préavis qui vous est soumis aujourd'hui va dans ce sens. La Municipalité est particulièrement satisfaite de vous présenter ce projet. En un tiers de législature, elle a réussi à répondre de manière globale et cohérente à toutes les questions qui se posaient dans le quartier de Chailly: l'Apems, la garderie, la rénovation de la salle de gymnastique, la rénovation de l'école, les places de jeux et aujourd'hui, le centre de quartier – et même le giratoire!⁷ Il y aura vraiment tout eu à Chailly.

La salle de quartier a été conçue pour répondre à la motion de M^{me} Longchamp, qui n'est pas allée de main morte dans son titre: «Pour des infrastructures dignes de ce nom pour un quartier-ville». C'est bien dans ce sens que nous avons tenté d'y satisfaire, en vous présentant le projet que vous avez pu découvrir dans le préavis.

Pour aller droit au but: le lieu. Il a été dûment choisi. On nous a demandé un site au centre de la vie de quartier de Chailly. Celui qui s'y prêtait le mieux est celui proposé à la Vallonnette. Il y a quelques années, lorsque M^{me} Longchamp avait déposé sa motion, quelques conseillers communaux suggéraient de prospecter jusqu'à Béthusy, la Sallaz. M^{me} Longchamp avait répliqué, je cite: «Pour qu'un centre de loisirs soit attractif, il faut impérativement qu'il

⁶BCC 1997, T. II, pp. 185 ss.

⁷BCC 2003-2004, T. II, pp. 836 ss.

soit bien centré.» Et c'est bien ce que nous avons fait. A mon avis, l'église Saint-Nicolas-de-Flüe et son local ne correspondent pas à l'image d'une maison de quartier. Ils sont près du centre, mais pas centrés par rapport aux habitudes de déplacement des Chaillérans qui fréquenteront ce centre. Nous avons visité les locaux de Saint-Nicolas-de-Flüe. La Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation est même intéressée à louer tous les locaux vides. Nous ne craignons pas de mettre certaines activités dans les églises. J'en veux pour preuves les nombreux Apems – neuf en tout – organisés dans des centres paroissiaux. Il n'y a donc pas de volonté de ne pas y être. Notre visite des locaux de Saint-Nicolas-de-Flüe nous a permis d'envisager la possibilité d'y mettre une halte-garderie, ou de relancer l'activité des Farfadets qui s'y déroulait. Bien entendu, cela n'a pas encore pu se concrétiser, mais dans le cadre du développement de l'accueil extra-familial mis en place par la Municipalité, nous pourrions être aussi intéressés à créer une garderie dans ce local.

Maintenant, le programme. A Chailly, ainsi que l'a dit M^{me} Bertona, nous allons réaliser une maison de quartier qui a un coût. Coût qui dépend du programme envisagé. Celui-ci a été établi par les habitants du quartier, la Société de développement, l'Association des commerçants et le Centre socioculturel. Ils l'ont élaboré pour cette maison de quartier et ont défini les locaux nécessaires. Pour ce faire, ils ont examiné ce qui se fait de mieux sur Lausanne. L'exemple que M^{me} Tauxe a cité – la maison de quartier Sous-Gare, son fonctionnement – s'est imposé pour l'élaboration du programme de Chailly.

Le coût de l'étude. Il s'agit d'un crédit d'étude. C'est lors du crédit d'ouvrage que vous pourrez intervenir si vous voulez le diminuer. Si vous ne voulez pas 250 chaises, mais 200, par exemple. Tout cela, vous pourrez le proposer lors du crédit d'ouvrage. Lorsqu'il s'est agi de revoir le programme de la salle omnisports du Vieux-Moulin⁸, vous avez vu que la Municipalité a su aller à votre rencontre. Il faut pouvoir étudier le programme tel que proposé, dans le volume présenté, sur trois étages: un étage pour les locaux des activités du quartier, un rez-de-chaussée pour la salle de quartier et un local en sous-sol pour les adolescents, qui ont besoin d'un espace un peu plus fermé, où l'on peut généralement faire du bruit. C'est donc bien une maison sur trois étages que l'on vous demande d'étudier aujourd'hui.

Le coût ne doit rien à la fiction. C'est la société Regtec SA qui le détermine. On lui fournit le programme, le volume, la surface, le nombre de mètres carrés constructibles. Partant de ces données, elle établit diverses variantes de prix. Ces prix datent du 7 mai 2003. Le jour où l'on construira – en 2006 ou 2010? – des marges pourront encore être corrigées, à la hausse comme à la baisse. Je vous recommande d'accepter le crédit d'étude de Fr. 600'000.– proposé. Il ne sert à rien de le diminuer, car on ne pourrait alors pas réaliser les études demandées.

J'approuve ceux qui ont dit qu'il ne faut pas saucissonner le projet. Il s'agit de faire une maison de quartier, qui abritera des activités intergénérationnelles et multiculturelles, des activités pour les enfants, peut-être une halte-jeux. Ce sera un lieu de rencontre, avec une salle de quartier qui favorisera la convivialité entre tous les habitants. Si nous mettons les adolescents à un endroit, la petite enfance et les haltes-garderies à un autre et la salle de quartier ailleurs encore, nous ne répondons pas au projet et à la volonté des habitants.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de refuser tous les amendements et d'accepter le projet de la Municipalité.

M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts): – Veuillez m'excuser de prendre la parole après vous, Monsieur Tosato. Mais je dépose une motion d'ordre selon l'article 75. Je vous le lis: *Toute opération du Conseil peut être interrompue par une motion d'ordre qui concerne le débat, sans toucher à son fond même. Si cette motion est appuyée par cinq membres, elle est mise en discussion et soumise au vote.* J'émetts le vœu que la commission se réunisse à nouveau.

M. Charles-Denis Perrin (Rad.): – Ma proposition allait quelque peu dans ce sens, mais sans réunir à nouveau la commission. Soit demander que le vote soit reporté à une prochaine séance, que nous ayons le temps de faire le point et d'intégrer les nouvelles données communiquées ce soir.

Le président: – Cinq personnes soutiennent-elles la motion d'ordre de M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs? Oui? J'ouvre la discussion sur cette motion d'ordre. Elle n'est pas demandée. Votre vœu est que la commission se réunisse à nouveau? Je vous fais voter sur cette requête.

Celles et ceux qui acceptent la motion d'ordre de M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A une bonne majorité, avec quelques abstentions, vous avez refusé cette motion d'ordre.

Je vous fais voter sur la demande de renvoi du vote de M. Charles-Denis Perrin. Celles et ceux qui veulent renvoyer le vote à la prochaine séance sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Excusez-moi! Y a-t-il dix personnes qui appuient la proposition de M. Charles-Denis Perrin? C'est le cas. Je vous ai fait inutilement voter... Le vote sur ce préavis est donc renvoyé à une prochaine séance.

⁸BCC 2003, T. I, pp. 724 ss.

Bellerive-Plage

Réfection, amélioration et remplacement d'équipements

Demande d'augmentation du compte d'attente

Préavis N° 2004/30

Lausanne, le 8 juillet 2004

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

La Municipalité sollicite le relèvement de Fr. 200'000.– à Fr. 750'000.– du compte d'attente ouvert le 1^{er} décembre 1998¹ et augmenté le 5 février 2001² destiné à l'étude de la réfection, de l'amélioration et de l'installation d'équipements de Bellerive-Plage.

2. Préambule

Issue d'un concours d'architecture organisé en 1934, Bellerive-Plage a été inaugurée en 1937. A la fin des années 1950, suite aux comblements exécutés devant Bellerive (portant la surface de cet établissement de 17'500 à 75'000 m²), un agrandissement a été décidé comprenant un aménagement de la plage, la construction d'un nouveau bassin, l'installation d'un système de purification de l'eau en circuit fermé et la création d'une aile nouvelle abritant des vestiaires supplémentaires (connue sous le nom de «partie 64» car achevée l'année de l'Exposition nationale³). En 1990, votre Conseil a accepté d'accorder un crédit de Fr. 6'700'000.– pour des travaux de réfection et de modernisation de la partie datant des années 1930⁴. Cependant, certaines améliorations prévues dans ce préavis n'ont pas pu être apportées: il s'agit de l'adaptation et de la modernisation des jeux pour enfants ainsi que de la création d'un ascenseur atteignant tous les étages. L'insuffisance technique des installations d'alimentation en eau, une modification de la réglementation concernant la qualité de l'eau pour bassins non-nageurs et l'évolution de l'offre en la matière des autres piscines de la région expliquent la non-réalisation de la partie ludique. Quant à l'ascenseur, qui devait faciliter l'accès des personnes handicapées et des poussettes aux vestiaires et au restaurant, sa réalisation a été remise en cause par l'Administration cantonale qui estimait qu'il pourrait défigurer ce monument classé.

Un compte d'attente, d'un montant de Fr. 100'000.–, a été ouvert en décembre 1998, puis a été augmenté de Fr. 100'000.– en février 2001, afin de prendre en compte l'ensemble des études nécessaires. En effet, outre le bassin non-nageurs, d'autres travaux doivent être pris en considération: changement de la conduite de pompage immergée, remise en état du carrelage du bassin non-nageurs, réfection du bâtiment construit en 1964 et de la pataugeoire.

3. Etat des installations

Depuis leur construction dans les années 1960, le bâtiment qui abrite divers locaux, le bassin non-nageurs et la pataugeoire n'ont subi aucune modification et n'ont jamais été rénovés. Le fond du bassin non-nageurs, constitué de carreaux de verre,

¹BCC 1998, T. II, pp. 509-510.

²Communication à la Commission des finances du Conseil communal du 5 février 2001.

³Pour un historique détaillé de Bellerive-Plage, voir le préavis N° 2 du 17 janvier 1990, «Bellerive-Plage. Réfection des bâtiments et modernisation des installations», BCC 1990, T. I, pp. 836-858.

⁴*Ibidem*.

se craquelle et devient dangereux pour les utilisateurs (risques de lacérations plantaires), la toiture du bâtiment fuit, les bétons de ce même bâtiment présentent d'importants signes de carbonatation, l'étanchéité du bâtiment n'est plus assurée et les balustrades qui l'entourent sont usées et ne correspondent plus aux normes de sécurité (hauteur).

Quant aux installations de pompage et de filtration, elles nécessitent des réparations de plus en plus fréquentes avec un résultat aléatoire. De plus, leur capacité maximale de traitement de l'eau est largement inférieure aux normes légales actuelles. Les tuyauteries exigent également un assainissement en raison de leur âge.

4. Projet et programme

Depuis l'ouverture du compte d'attente en décembre 1998, le programme des travaux s'est considérablement étoffé, car, au fil des études, s'est imposée la nécessité de prendre en compte l'ensemble de l'installation et de déterminer sa place dans l'offre lausannoise, mais aussi régionale, en matière de piscines et de bains publics.

L'ampleur et la complexité du projet nécessitent l'organisation d'un appel d'offres qui permettra au maître de l'ouvrage de choisir un pool d'ingénieurs. Leur projet constituera la base de la demande de crédit d'ouvrage.

Le pool d'ingénieurs devra étudier le remplacement de la station de filtration, la reconstruction des tuyaux d'alimentation des bassins, le chauffage de l'eau des bassins par énergie solaire, le remplacement du carrelage du bassin non-nageurs, l'installation d'un toboggan, la réfection et l'amélioration de la pataugeoire actuelle, la construction d'une nouvelle pataugeoire pour les tout petits enfants et la réfection des dallages autour des bassins.

Le Service d'architecture étudiera quant à lui la réfection du bâtiment construit en 1964, la restructuration et la transformation de l'entrée principale, la construction d'une rampe pour handicapés et l'amélioration des bords du lac.

5. Augmentation du compte d'attente

Le compte d'attente N° 3800.581.254, de Fr. 200'000.– ouvert le 1^{er} décembre 1998 et augmenté le 5 février 2001⁵, s'élève à Fr. 175'000.– (situation à ce jour). Le montant de Fr. 25'000.– encore disponible ne permet pas de mener les études jusqu'à l'élaboration du préavis pour la demande de crédit d'ouvrage. Il convient, par conséquent, d'augmenter ce compte d'attente de Fr. 550'000.– et de le porter à Fr. 750'000.–.

Dans le détail, ces Fr. 550'000.– se décomposent de la manière suivante:

<u>CFC</u>	<u>Désignation des travaux</u>	<u>Montants</u>
29	Honoraires d'ingénieurs sanitaires et traitement de l'eau	Fr. 350'000.–
	Honoraires d'ingénieurs civils	Fr. 80'000.–
	Honoraires d'ingénieurs en installations électriques	Fr. 50'000.–
	Honoraires d'ingénieurs chauffage	Fr. 50'000.–
	Divers, sondages, publications, etc.	Fr. 20'000.–
	Total	Fr. 550'000.–

Le compte d'attente ainsi augmenté sera balancé par prélèvement sur le crédit d'ouvrage qui sera sollicité par voie de préavis.

Le montant total des travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement d'équipement est estimé à Fr. 12 millions. Une demande de crédit d'ouvrage devrait vous être présentée dans le courant de l'année 2005 et les travaux devraient débiter en septembre 2006.

⁵Cf. notes 1 et 2.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2004/30 de la Municipalité, du 8 juillet 2004 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de porter de Fr. 200'000.– à Fr. 750'000.– le montant du compte d'attente ouvert par décision municipale le 1^{er} décembre 1998 en vue de compléter les études de la réfection, de l'amélioration et de l'installation d'équipements de Bellerive-Plage. Ce compte sera balancé par prélèvement sur le crédit d'ouvrage.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M. Jean Meylan, rapporteur, M. Raphaël Abbet, M^{me} Claire Attinger Doepper, M. Paul-Louis Christe, M^{me} Martine Fiora-Guttmann, M. Philippe Mivelaz, M. Pierre Payot, M. Thomas Schlachter, M^{me} Isabelle Truan.

Municipalité: M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

Rapport photocopié de M. Jean Meylan (Soc.), rapporteur: – La commission, composée de M^{mes} Claire Attinger Doepper, Martine Fiora-Guttmann (remplaçant M. Marc-Olivier Buffat), Isabelle Truan, ainsi que MM. Raphaël Abbet, Paul-Louis Christe, Philippe Mivelaz (remplaçant M^{me} Myriam Maurer-Savary), Pierre Payot (remplaçant M^{me} Caroline Julita), Thomas Schlachter et Jean Meylan à titre de rapporteur, a tenu une séance, le 1^{er} octobre, dans la salle de conférence de Culture, Sports, Patrimoine, bâtiment administratif de Chauderon.

La commission était assistée dans ses travaux par MM. Jean-Jacques Schilt, conseiller municipal, directeur de Culture, Sports, Patrimoine (CSP), Pascal Blanc, adjoint technique, et Yves Robert, gérant des piscines et patinoires, Service des sports, Robert Mohr, architecte, Service d'architecture, Direction des travaux, Nicolas Pittet, adjoint administratif au Service des sports, qui a pris les notes de séance, ce dont nous le remercions.

En préambule, le directeur de CSP présente l'essence du préavis. Le projet concerné est à l'étude depuis plusieurs années (ouverture du compte d'attente en 1998); il a dû être aménagé selon les objets à prendre en charge, ainsi que la place que doit occuper cette piscine dans l'offre au plan régional.

La complexité, l'ampleur du projet et la Loi sur les marchés publics nécessitent l'organisation d'un appel d'offres qui permettra le choix d'un pool d'ingénieurs, dont le projet final – élaboré en collaboration avec la Direction des travaux –, après approbation de la Municipalité, servira de base à la demande de crédit d'ouvrage qui devrait être présentée à fin 2005.

M. Schilt conclut en insistant sur la nécessité de ces études à entreprendre au vu de l'état des installations, en particulier dans le domaine du pompage et de la filtration de l'eau.

Suite à cette présentation, la commission procède à une discussion générale sur l'objet du préavis, en abordant notamment les trois points suivants:

1. Le coût du projet et sa rentabilisation

Il est en effet remarqué qu'à la suite de cette demande d'augmentation du crédit d'étude, sera présentée une demande de crédit d'ouvrage de plusieurs millions pour

une installation ouverte durant une brève période de l'année et qu'en parallèle, des études et des motions concernant une piscine olympique couverte sont en cours. Cela fait beaucoup et des options politiques doivent être prises.

2. La nécessité de procéder à des études plus ou moins complexes

Le remplacement des seuls carrelages amène l'interrogation d'un passage direct à des appels d'offres auprès d'entreprises.

3. Une couverture de la piscine

Cette réalisation est-elle comprise dans la future demande de crédit d'ouvrage dévisée à Fr. 12 millions?

En réponse, M. Schilt, se référant au *montant des travaux*, insiste sur le fait que le choix final appartiendra à la Municipalité et que, peut-être, certains points étudiés – en particulier dans le domaine ludique – ne seront pas retenus. Puis, revenant sur le *point 2 précité*, il fait remarquer que la complexité des travaux et les contraintes de la Loi sur les marchés publics exigent de telles procédures, ajoutant que les demandes de crédits d'ouvrages présentées au Conseil communal sont des «soumissions rentrées», ce qui nécessite un long et minutieux travail ne tolérant aucune erreur, faute de quoi des recours auprès du Tribunal administratif peuvent être intentés et, cas extrêmes, des chantiers arrêtés (avec les problèmes et les coûts que cela implique).

S'agissant de la *couverture de Bellerive* en relation avec le projet de piscine olympique couverte et afin, d'une part, de profiter sur l'année d'une installation coûteuse qui actuellement n'est utilisée que trois mois et, d'autre part, de réduire le coût d'investissement d'une nouvelle piscine olympique, le directeur de CSP, après avoir fait un résumé de la situation des travaux et des discussions au sein de Lausanne Région, explique que l'idée d'une couverture amovible de Bellerive (hors exploitation estivale) est apparue après une visite de la piscine de Lugano (qui disposera ces prochains mois d'une telle couverture «bulle») et a été proposée à Lausanne Région. Cette dernière doit prochainement se prononcer sur l'opportunité d'ouvrir un crédit d'étude et il y a espoir raisonnable que l'idée d'une couverture de Bellerive soit aussi examinée.

Sans attendre une telle décision éventuelle, il s'agit d'aller de l'avant avec la présente demande d'augmentation de crédit d'étude afin d'éviter de devoir fermer la piscine de Bellerive parce que les travaux urgents nécessaires n'auraient pas été faits à temps.

S'agissant des différentes sections du préavis, les *points 1 à 3* n'amènent aucun commentaire. Le *point 4* suscite une question sur le toboggan et la pataugeoire pour les tout petits.

Selon M. Schilt, certains objets – notamment le toboggan – seront étudiés afin de savoir s'ils sont réalisables et à quel

coût, mais cela ne veut pas dire qu'ils seront présentés dans la demande de crédit d'ouvrage.

A propos du *point 5*, le mot «divers» à la ligne «Divers, sondages, publications, etc.» doit être compris dans le sens de «choses diverses».

Au *point 6*, M. Schilt précise encore que l'acceptation de cette demande d'augmentation du crédit d'étude ne signifie pas que cet argent permettra également d'assumer l'étude de la couverture de la piscine. Il a par contre assuré les commissaires que ce dernier point sera discuté en parallèle à l'étude afin d'envisager cette hypothèse dans la réponse aux deux motions déposées par I. Truan et M.-O. Buffat.

Au terme de ses travaux, la commission procède au vote final sur la conclusion du préavis qui est approuvée par 8 oui et 1 abstention.

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Jean Meylan (Soc.), rapporteur: – Non, Monsieur le Président.

Le président: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M^{me} Isabelle Truan (Lib.): – En principe, le groupe libéral ne s'oppose pas au relèvement du compte d'attente pour un montant de Fr. 550'000.– destiné aux études nécessaires concernant la rénovation de l'un des bâtiments et le remplacement d'installations, travaux estimés à Fr. 12 millions. Cependant, en relation avec le projet de piscine olympique couverte – deux motions attendent une réponse de la Municipalité⁹ –, le groupe libéral souhaite que les études soient orientées vers la possibilité d'une couverture amovible du bassin de 50 m de la piscine de Bellerive. A titre d'illustration, la piscine de Lugano, avec sa bulle amovible, est un exemple de coût et de réalisation. Pour se rallier définitivement à cette décision, le groupe libéral demande à la Municipalité de confirmer préalablement que l'étude envisage l'éventualité d'une couverture du bassin, qui permettrait de trouver une solution simple et économique au projet de piscine olympique.

M. Pierre Payot (POP): – Je m'en tiens au préavis, qui ne parle pas de couverture de la piscine. Sa lecture démontre la présence au sein de l'Administration communale de personnes bien renseignées sur la situation et les besoins. On a l'impression que certains sont pour la privatisation des travaux de nettoyage pour des raisons d'économie et pour la privatisation des travaux d'étude pour des raisons inverses. Les ingénieurs et architectes de l'Administration com-

munale sont capables de faire un appel d'offres, une proposition d'adjudication, le contrôle des travaux et des factures. Il me semble toutefois que l'on a tendance, dans l'Administration communale, à confier des mandats d'étude plutôt pour plaire à certains solliciteurs que pour des besoins réels. Cela ne concerne pas particulièrement le projet de rénovation de la piscine de Bellerive.

Le groupe POP et Gauche en mouvement ne s'opposera pas à l'augmentation du crédit d'étude demandée.

M. Paul-Louis Christe (Rad.): – La grande majorité du groupe radical de ce Conseil soutiendra l'augmentation du compte d'attente demandée par ce préavis. Toutefois, si l'étude pour le remplacement des installations techniques, du carrelage et de certains aménagements de bassins, notamment pour les enfants, se révèle indispensable, voire urgente, il nous semble qu'une partie de ce compte d'attente pourrait être affectée à une enquête ou un sondage auprès des utilisateurs, du public et des écoles, afin de bénéficier d'éventuelles bonnes idées quant à l'aménagement ludique et éducatif de ce lieu mythique pour la population lausannoise. Cette enquête correspondrait bien à l'idée que l'on peut se faire de la participation active et des contacts avec la population dans le cadre des rencontres liées à Agenda 21. Cette consultation, sous la forme d'un questionnaire, pourrait être organisée lors de la saison estivale 2005. Après analyse, les résultats seraient pris en considération lors de l'établissement du préavis sur le crédit d'ouvrage, dont le montant prévu est d'environ Fr. 12 millions.

En bref, le groupe radical souhaite que le public lausannois soit associé à cette importante transformation d'un lieu très apprécié par la population. Il vous recommande d'accepter ce préavis.

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire en commission, les études entreprises seront coordonnées avec celles de l'éventuelle couverture de la piscine olympique de Bellerive, si ce projet est retenu par Lausanne Région. Mandat a été confié par Lausanne Région à un architecte, afin qu'il étudie l'opportunité de différents sites et la couverture de Bellerive. Cette couverture représente effectivement une réalisation possible, à un coût sans commune mesure avec la construction, depuis les fondations, d'un bâtiment abritant une piscine. Début janvier, nous irons voir la piscine de Lugano. Nous avons appris qu'il y en a une deuxième, à Schaffhouse. Nous ferons donc un petit tour de Suisse, de façon à nous rendre compte de ce que signifie concrètement l'utilisation d'une bulle couvrant une piscine d'été. Il est évident que les études seront très différentes, si cette solution devait être retenue, car il n'en va pas de même de chauffer l'eau de quelques degrés supplémentaires en été, ou de 20 degrés par rapport à la température extérieure pendant de nombreux mois. Tout cela est bien coordonné et vous pouvez nous accorder le crédit. Nous veillerons à ne rien faire qui soit inutile.

⁹BCC 2003, T. I, pp. 824 ss et pp. 909 ss; BCC 2004-2005, T. I (N° 7/II), pp. 705 ss.

Le président: – La discussion se poursuit. La parole n'étant plus demandée, je prie M. le rapporteur de nous communiquer les déterminations de la commission.

M. Jean Meylan (Soc.), rapporteur: – La commission a approuvé par 8 oui et 1 abstention la conclusion du préavis.

Le président: – Sauf opposition, nous passons au vote. Je vous lis la conclusion du préavis N° 2004/30, du 8 juillet 2004: *de porter de Fr. 200'000.– à Fr. 750'000.– le montant du compte d'attente ouvert par décision municipale le 1^{er} décembre 1998 en vue de compléter les études de la réfection, de l'amélioration et de l'installation d'équipements de Bellerive-Plage. Ce compte sera balancé par prélèvement sur le crédit d'ouvrage.*

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A une bonne majorité et avec quelques abstentions, vous avez accepté ce préavis. Cet objet est liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2004/30 de la Municipalité, du 8 juillet 2004;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de porter de Fr. 200'000.– à Fr. 750'000.– le montant du compte d'attente ouvert par décision municipale le 1^{er} décembre 1998 en vue de compléter les études de la réfection, de l'amélioration et de l'installation d'équipements de Bellerive-Plage. Ce compte sera balancé par prélèvement sur le crédit d'ouvrage.

Acquisition d'un système d'information des ressources humaines (phase 2)

Préavis N° 2004/27

Lausanne, le 1^{er} juillet 2004

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis fait suite au préavis N° 256 du 13 décembre 2001¹ concernant l'acquisition d'un système informatique pour la gestion des ressources humaines en corrélation avec les objectifs du projet de Gestion du personnel de la Ville de Lausanne (GePeL). Le chapitre 4 de ce document précisait que la deuxième phase de ce projet ferait l'objet d'un deuxième préavis.

Le préavis N° 256 adopté par le Conseil communal le 7 mai 2002 demandait un crédit d'investissement de Fr. 2'877'000.– pour l'acquisition et l'installation d'un nouveau système d'information des ressources humaines (SIRH), l'actuel système Zadig étant atteint d'obsolescence technique et sa maintenance n'étant plus assurée dès décembre 2003 déjà.

Ce nouveau système doit répondre aux besoins d'une bonne gestion du personnel en couvrant l'ensemble des processus, du recrutement jusqu'à la résiliation des rapports de service en passant par le suivi de la formation ou la gestion de l'évolution professionnelle. A terme, le nouveau SIRH intégrera la gestion de la paie.

A ce titre, le présent préavis sollicite un nouveau crédit de Fr. 2'990'000.– pour permettre notamment l'intégration de la gestion des salaires.

Pour mémoire, on rappellera que le nouveau système devra gérer trois types principaux de populations, à savoir: le personnel fixe, de 4449 personnes au 31 décembre 2003, le personnel auxiliaire, plus de 2500 personnes en moyenne par année, et le vivier des candidats non retenus dont on conserve néanmoins les coordonnées avec leur accord.

2. Table des matières

1. Objet du préavis	290
2. Table des matières	290
3. Etat du développement	291
4. Les principales phases du projet SIRH	291
5. L'intégration des salaires dans PeopleSoft	292
6. Implantation et mise en œuvre	292
7. Protection des données et droit d'accès	293
8. Incidences financières	293
9. Coûts d'exploitation annuels	294
10. Conclusions	295

Annexe: Etat du développement

¹BCC 2002, T. I, pp. 594 ss.

3. Etat du développement

Le premier préavis a permis d'effectuer un certain nombre de tâches: les programmes de chargement ont été écrits pour migrer les données de l'ancien vers le nouveau système; le développement de la gestion administrative transactionnelle et des absences est en cours de finalisation; les interfaces pour assurer la cohabitation durant la phase intermédiaire avec le moteur de paie de Zadig (un des composants du progiciel actuel gérant les salaires) ont été développées; l'implantation du catalogue initial des compétences a été intégré dans le système; une analyse conjointe avec l'Etat de Vaud de la gestion du recrutement a été établie (cf. annexe).

Pour compléter cette gestion des ressources humaines, hormis l'intégration des salaires, font principalement défaut le développement de la gestion des postes, du recrutement, ainsi que l'analyse et l'implantation de la gestion de la formation, l'évaluation des prestations, l'évolution professionnelle, la gestion administrative des accidents, la santé et la sécurité au travail, ainsi qu'une aide à l'aménagement du temps de travail. Enfin, il s'agit de développer les outils d'aide à la décision et les tableaux de bord permettant un pilotage efficient de la gestion du personnel de l'Administration communale.

La mise en place en deux temps de la gestion des salaires permettra à la fois de diminuer les risques par rapport à la pérennité des transactions de Zadig et de ne pas trop retarder l'implantation des modules RH. Ceux-ci sont très attendus à la fois par le Service du personnel et tous les autres services de l'Administration afin de pouvoir rationaliser les différentes tâches à assumer dans le cadre de la nouvelle politique du personnel définie dans GePeL. Par exemple, en informatisant la description des postes, les procédures de recrutement et, pour la gestion administrative, les recherches dans le vivier du personnel pour répondre aux besoins de l'évolution du personnel et notamment la formation en adéquation avec les compétences requises, etc. L'intégration des salaires dans PeopleSoft éliminera définitivement la dépendance au système Zadig qui n'est plus maintenu contractuellement et dont le droit d'utilisation expire à fin 2006.

Il est à regretter que l'estimation par le fournisseur et l'intégrateur en besoins d'assistance ait été notablement sous-évaluée et que la collaboration avec l'Etat de Vaud ait été en partie un échec, les besoins de chacun s'avérant différents dans leur déroulement pas toujours cohérent aux yeux de la Ville. Seule peut être encore espérée une collaboration dans le cadre du module de paie et dans certains domaines liés à la gestion des ressources humaines, tel celui du recrutement.

4. Les principales phases du projet SIRH

Le détail de la mise en exploitation de ce système de gestion des ressources humaines dans PeopleSoft avec l'intégration des salaires est décrit ci-dessous.

Il est important de noter que pour la partie transactionnelle (écrans) de Zadig, la maintenance était assurée jusqu'à fin 2003. Dès 2004, la Ville ne jouit plus que d'un droit d'utilisation.

Année	Développement	Exploitation
2005	Finalisation du cahier des charges pour l'intégration de la paie dans PeopleSoft. Intégration de la bureautique dans la gestion administrative. 1 ^{re} phase du module recrutement. Début du développement de l'intégration des salaires dans PeopleSoft. Prise en compte des postes.	Cohabitation de la gestion administrative de PeopleSoft avec le moteur de paie de Zadig. Implantation de la gestion des absences dans PeopleSoft. Mise en place de la bureautique dans la gestion administrative. Mise en place partielle du module recrutement. 1 ^{ers} tableaux de bord.
2006	Poursuite du développement des salaires et du recrutement. RH: descriptions de postes, évaluation des prestations et support à l'évolution professionnelle. Revue et extension du référentiel des compétences.	Implantation des postes. Mise en place complète du module recrutement. Informatisation de la description des postes et de l'évaluation des prestations. Soutien pour l'évolution professionnelle.
2007	Suivi de la formation. Plan des postes. Gestion administrative pour l'assurance accidents. RH: santé et sécurité au travail, aménagement du temps de travail.	1 ^{re} paie avec PeopleSoft. Gestion d'un plan des postes. Facilité administrative pour l'assurance accidents. Implantation des derniers domaines RH prévus. «Derniers» tableaux de bords.

5. L'intégration des salaires dans PeopleSoft

Des premiers contacts concernant le module des salaires intitulé «payroll» ont été pris avec les spécialistes de PeopleSoft pour préciser les besoins, ceci afin que l'on en tienne compte dans la nouvelle version qui sera implantée pour gérer les salaires. Des propositions de solutions du fournisseur ont été examinées et validées.

La gestion des salaires de la Ville concerne deux populations: le personnel fixe qui compte environ 4500 personnes, et le personnel auxiliaire, soit approximativement 10'000 paies par année pour un peu plus de 2500 personnes.

Les principales fonctions de ce module sont:

- *mensuellement*
 - le calcul des salaires selon les règles appliquées en Suisse et les spécificités propres à notre Administration
 - bulletins de salaires mensuels avec visualisation à l'écran
 - diverses listes mensuelles de contrôle
 - interfaces pour
 - les paiements à la poste ou à la banque
 - l'enregistrement des écritures découlant de la paie dans le système comptable de la Ville de Lausanne
 - l'automatisation des modifications à prendre en compte dans le système de gestion de la Caisse de pensions
 - le transfert des mises à jour des absences dans PeopleSoft pour les services bénéficiant d'un système de timbrage
- *trimestriellement*
 - décomptes pour l'impôt à la source
- *annuellement*
 - élaboration du budget
 - gestion des augmentations de fin d'année
 - décomptes AVS, assurances et impôt à la source
 - certificats de salaires
 - calcul de l'indexation
- *planifié ou sur demande*
 - statistiques diverses
 - lettres personnalisées et ciblées
 - simulations financières

6. Implantation et mise en œuvre

La plate-forme technique pour les environnements de développement et de test qui est hébergée actuellement auprès de la BEDAG (Centre de calcul de l'Etat de Vaud) sera migrée et entretenue sur le site de la Ville. Pour assurer cette maintenance technique, il est prévu d'engager un spécialiste technique expérimenté qui s'avère indispensable. Dans la mesure du possible et en fonction des opportunités offertes par l'analyse de la fonction informatique en cours dans le cadre de la démarche «Prestations 2004», cette ressource supplémentaire sera recrutée au sein du personnel communal par transfert interne et sans augmentation de l'effectif général.

Pour le développement de la paie et des modules RH, les consultants de PeopleSoft devront fournir une assistance fonctionnelle et technique jusqu'à la mise en production.

Selon convention passée avec l'Etat de Vaud, une collaboration interviendra jusqu'à la mise en exploitation de PeopleSoft en cohabitation avec Zadig. Par la suite, moyennant une répartition des coûts, la Ville pourrait faire appel aux ressources informatiques plus étoffées du Canton pour l'une ou l'autre phase du projet à développer.

7. Protection des données et droit d'accès

Conjointement à la mise en place des différentes fonctionnalités liées à la gestion des ressources humaines, un concept de sécurité englobant l'ensemble des utilisateurs des ressources humaines sera élaboré afin de bien définir les rôles de chacun par rapport aux accès et à la modification des données dans le système informatisé.

Pour les données confidentielles ou concernant diverses appréciations, une consultation juridique a permis de bien appréhender les règles et les limites concernant la gestion de ces données sensibles. Seules quelques personnes habilitées au Service du personnel ou dans les services y auront accès et pourront les modifier. Les diverses données personnelles (évaluation globale de l'entretien de collaboration, niveau des compétences personnelles, managériales, informatiques et métier, maîtrise des langues et aptitudes) seront prises en compte en rapport avec la fonction exercée et dans l'intérêt de l'épanouissement professionnel des collaborateurs de la Ville. Pour garantir au mieux la justesse de l'évaluation, il sera procédé dans la mesure du possible à des tests, à une auto-évaluation ou en tenant compte de l'expérience acquise. En tout temps, le collaborateur aura la possibilité de consulter lui-même ou d'obtenir un extrait de ces données afin de les faire rectifier si elles sont inexactes, de les faire modifier si elles ont évolué ou de les faire détruire si elles sont obsolètes. Pour garantir la pertinence de certaines données, une diffusion périodique aux collaborateurs permettra d'actualiser ces données.

Toute communication externe des données requerra l'accord écrit préalable de l'intéressé.

La destruction de ces données interviendra au plus tard dix ans après le départ de l'intéressé si c'était un collaborateur et au plus tard un an après le dernier contact s'il s'agissait d'un candidat.

8. Incidences financières

Désignation	1 ^{er} préavis	2 ^e préavis	Total	Dépenses au 31.05.04	Estimation coûts restants
Licences RH/Paies	577'000	390'000	967'000	522'590	444'410
Assistance	1'300'000	2'400'000	3'700'000	1'112'120	2'587'880
Formation	110'000	200'000	310'000	110'000	200'000
Matériel informatique	682'000		682'000	67'210	614'790
Installation	60'000		60'000	17'590	42'410
Licences techniques et frais d'exploitation	148'000		148'000	97'750	50'250
Total	2'877'000	2'990'000	5'867'000	1'927'260	3'939'740

Au titre toujours des incidences financières, il est à prévoir l'engagement en 2004 au SOI d'un administrateur système, qui fera l'objet d'une demande de crédit spécial, incluse dans le présent préavis, de l'ordre de Fr. 130'000.– (cf. point 9).

Compléments d'information :

– *Licences*

- Cela concerne la paie globale avec l'extension Suisse.

– *Assistance*

- Les besoins d'assistance ont été sous-évalués dans le premier préavis par une estimation trop optimiste et peu réaliste de nos fournisseurs par rapport à notre cahier des charges.
- La répartition des coûts d'assistance du deuxième préavis s'articule comme suit :
 - $\frac{3}{4}$ du total pour l'assistance technique
 - $\frac{1}{4}$ du total pour l'assistance fonctionnelle

Le coût total est basé sur un prix moyen de Fr. 2000.– par jour.

– *Formation*

- Formation aux outils PeopleSoft pour les informaticiens
- Formation au produit destiné aux utilisateurs clés

- *Matériel informatique*
 - Principalement le serveur d’application, le serveur Crystal et le serveur Weblogic, ainsi que des outils tels que ceux utilisés pour définir les bases afin d’optimiser l’infrastructure
- *Installation*
 - Installation initiale du progiciel sur le site de la Ville par des spécialistes PeopleSoft
- *Licences techniques*
 - Les coûts d’utilisation de 2002 de la plate-forme de tests ont été imputés dans le budget d’investissement du premier préavis. Les coûts sont négociés directement avec le fournisseur.

Dans le plan d’investissement pour les années 2004/2005, le projet SIRH est inscrit pour un montant de Fr. 3,080 millions.

9. Coûts d’exploitation annuels (y compris première étape)

Détails des coûts annuels pour l’exploitation sur le site de la Ville	
Composants	Montant
Redevances pour les modules «RH et paie», 20% de Fr. 967’000	Fr. 193’400
Engagement d’un administrateur système pour assurer l’installation et la maintenance de l’environnement technique ³	Fr. 130’000
Charge financière annuelle de l’investissement, calculée selon la méthode de l’annuité constante avec un taux d’intérêt de 4¼% et un amortissement sur une durée de 5 ans	Fr. 1’327’100
Total annuel	Fr. 1’650’500

³Ce montant dépend des opportunités dégagées par l’analyse de la fonction informatique prévue dans le cadre de la démarche «Prestations 2004». Il pourrait être moindre en cas d’un transfert d’une ressource effectué à cette occasion.

10. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2004/27 de la Municipalité, du 1^{er} juillet 2004;
 où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
 considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'990'000.– pour l'acquisition et l'installation du module de paie et pour la poursuite du développement dans le système de gestion du personnel de PeopleSoft;
2. d'amortir annuellement le crédit évoqué sous chiffre 1 à raison de Fr. 598'000.– par la rubrique N° 1200.331 «Amortissement du patrimoine administratif» du budget de l'Administration générale;
3. de faire figurer, sous la rubrique 1200.390 «Imputations internes» du budget de l'Administration générale, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité;

4. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 72'000.– en 2004 :

1500.301	Traitements	Fr. 52'650.–
1500.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 3'950.–
1500.304	Cotisations à la Caisse de pensions	Fr. 8'400.–
1500.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 7'000.–

5. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 130'000.– en 2005 :

1500.301	Traitements	Fr. 105'300.–
1500.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 7'900.–
1500.304	Cotisations à la Caisse de pensions	Fr. 16'800.–

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

ANNEXE**Etat du développement**

Prévu			Effectué		
année	développement	exploitation	année	développement	exploitation
2002	Interface migration des données adm. vers PeopleSoft	Chargement des données administratives dans PeopleSoft	2002-2004	Interface migration des données adm. vers PeopleSoft	Chargement des données administratives dans PeopleSoft
2002	Gestion administrative		2002-2004	Gestion administrative	
2002	Gestion des heures supplémentaires		2004	Développement interne pour quelques services	
2002	Interface migration des données absences de PeopleSoft à Z.adig			Pas nécessaire car, contrairement à la paie, pas de cohabitation	
2002	Interface transfert des données salaires pour le calculateur de paie Z.adig		2004	Interface transfert des données salaires pour le calculateur de paie Z.adig	
2002	Début paramétrage domaine RH				
2002	Exploitation gestion administrative. Cohabitation de PeopleSoft avec Z.adig-paie				
2003	Gestion des absences		2004	Gestion des absences	
2003	Plan des postes		2003-4	Gestion des postes : développement succinct et partiel par l'Etat de Vaud	
2003	Gestion du recrutement		2002-4	Analyse différentielle commune avec l'Etat de Vaud	
2003	Evolution professionnelle, formation			rien	
2003	Tableaux de bord		2004	Plusieurs listes programmées et cataloguées avec le langage utilisateurs de PeopleSoft	
2003		Gestion des heures supplémentaires	2004		Exploitation des HS hors PeopleSoft
2004	Gestion des compétences		2003	Création du 1 ^{er} référentiel des compétences	
2004	Evaluation des prestations; gestion des postes, des accidents, de la santé et de la sécurité au travail				
2004		Intégration des absences	2004	Intégration des absences	
2004		Intégration des domaines RH			

Rapport

Membres de la commission: M. Charles-Denis Perrin, rapporteur, M. Claude Bonnard, M. Fabrice Ghelfi, M^{me} Diane Gilliard, M. Philippe Jacquat, M. Berthold Pellaton.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Charles-Denis Perrin (Rad.), rapporteur: – Séance de commission du lundi 27 septembre 2004, à 8 h, à la salle des commissions de l’Hôtel de Ville.

Présidée par M. Charles-Denis Perrin, la commission est composée de M^{me} Diane Gilliard qui remplace M. Alain Hubler, et de MM. Claude Bonnard, Fabrice Ghelfi à la place de M. André Mach, Philippe Jacquat et Berthold Pellaton. Sont absents MM. Jean-Louis Blanc, Gérard Chapuis et Denis Pache.

Assistent également à la séance M. le syndic Daniel Brélaz, MM. Guy Wuilleret, chef du Service d’organisation et d’informatique, Jean Borloz, chef du Service du personnel et José P. Vincent, son adjoint.

En introduction, M. le syndic rappelle que le système d’information des RH (ressources humaines) devait être développé en même temps que l’Etat de Vaud. Toutes sortes de circonstances ont freiné voire empêché de poursuivre cette collaboration, notamment à cause de l’arrivée des Hospices cantonaux dans le team de travail.

A la remarque de deux commissaires sur le coût important de la solution, il est répondu que les travaux d’assistance ont été sous-évalués dans la partie 1 du projet. Le cahier des charges quant à lui a été conçu en décrivant les fonctionnalités seulement, sans entrer dans les détails. De cette manière, il a été possible de recadrer les besoins au fur et à mesure. La synergie avec l’Etat aura en revanche permis certaines économies d’échelle.

Si on peut admettre que les changements de cap peuvent être à l’origine de certains dépassements, il n’en demeure pas moins, pour plusieurs commissaires, que la notion d’assistance a été insuffisamment définie, puisque malgré un apport de la Ville conséquent de 4,7 EPT, ressource du SOI, et de 3,1 EPT au sein des Services du personnel et financier, le budget pourtant annoncé par le fournisseur lui-même n’a pas pu être respecté.

En complément d’information, il est précisé que les tableaux de bord suivants sont demandés: statistiques maladies, accidents, causes, etc.

Compte tenu du fait que nous sommes pratiquement en fin d’année, l’engagement d’un administrateur système devisé à Fr. 130’000.– n’est plus d’actualité pour 2004. La conclusion 4 peut donc être supprimée et la part matériel de Fr. 7000.– intégrée dans la conclusion 5 actuelle.

Vote final

Par 4 voix pour, 2 abstentions, le préavis est accepté.

Annexe: complément d’information

2e préavis SIRH: Point de situation et estimation détaillée de l'investissement							
fonctionnalité	de base	module	liés	Etat développ GePeL	% analyse PeopleSoft	effort réalisation jour/homme	coût assistance
gestion administrative II	gestion adm.			---	50%	250	SFr. 200'000
salaires	payroll		gestion adm.	---	0%	1200	SFr. 1'200'000
gestion des postes	poste		recrutement	80	0%	300	SFr. 200'000
			compétences				
			formation				
gestion du recrutement	recrutement		poste	100	100%	300	SFr. 200'000
			compétences				
			gestion adm.				
gestion de la formation	formation		compétences	---	0%	300	SFr. 150'000
			poste				
référentiel des compétences	compétences		recrutement	100	40%	50	SFr. 25'000
			formation				
évaluation des prestations	poste		compétences	100	0%	100	SFr. 75'000
			formation				
évolution professionnelle	carrière		poste	---	0%	100	SFr. 75'000
			recrutement				
			compétences				
			formation				
établissement de tableaux de bord	ensemble des modules			80	0%	200	SFr. 50'000
personnalisation des conditions de travail	gestion adm.		payroll	20	0	200	SFr. 100'000
gestion assurance LAA	gestion adm.			---	0	100	SFr. 50'000
aide santé au travail	gestion adm.		absences	---	40%	50	SFr. 25'000
aide sécurité au travail	gestion adm.			---	0	100	SFr. 50'000
					totaux	3250	SFr. 2'400'000

précisions

sous-titres:

Etat développement GePeL: taux d'avancement dans la définition des procédures de GePeL pour les différentes fonctionnalités concernées

% analyse PeopleSoft: taux d'avancement des analyses utilisateurs pour le développement

effort réalisation jour/homme: nombres de jours consacrés à la réalisation des programmes par les informaticiens internes et externes

coûts d'assistance: montants estimés pour l'assistance des consultants PeopleSoft

fonctionnalité:

gestion administrative II: 2ème phase intégrant les augmentations de fin d'année, une gestion informatisée des procédures comprenant la bureautique et les adaptations nécessaires aux autres modules implantés y compris la payroll

référentiel des compétences: référentiel de base complété selon les besoins des modules adjacents et en y adjoignant les réalisations (diplôme,etc.)

Direction de projet

Le président : – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Charles-Denis Perrin (Rad.), rapporteur : – Oui, Monsieur le Président. Je vous communique une information qui n'était pas connue lors de la séance de commission. A savoir que dans les Fr. 2'400'000.– d'assistance technique prévus dans le deuxième préavis, seuls Fr. 1'800'000.– correspondent aux besoins du deuxième préavis, les Fr. 600'000.– autres étant destinés à combler ce qui n'a pas pu être financé par le premier préavis.

Le président : – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) : – Ce préavis s'inscrit dans un contexte assez spécial de lutte à mort entre groupes de l'industrie informatique. Cette lutte risque de se conclure par de mauvais résultats – c'est le moins que l'on puisse dire – pour la Commune de Lausanne. Je m'explique : le vendeur de logiciels PeopleSoft, qui a déjà fourni la première étape et propose maintenant la seconde à la Commune de Lausanne, fait l'objet, depuis un certain nombre de mois, d'une offre publique d'achat agressive de la part d'un autre requin, qui s'appelle Oracle. Proposition de rachat a été faite aux actionnaires jusqu'au 19 novembre 2004 – c'est donc tout récent – offrant un prix de part supérieur à celui du marché, afin de mettre la main sur PeopleSoft. Au 19 novembre, donc à la date limite proposée, Oracle contrôlait 60% des parts de PeopleSoft. Il s'agit bien d'une offre d'achat hostile, le but d'Oracle – qui ne s'en est jamais caché – étant de s'approprier le carnet de clients de PeopleSoft et non de continuer à faire vivre cette entreprise et ses produits. Pour contrer cette agression, le Conseil d'administration de la victime – si l'on peut la nommer ainsi – s'est défendu en proposant ce que l'on appelle un cadeau empoisonné. Il a promis à ses clients qu'au cas où le produit n'était plus suivi, les licences payées pour l'achat de ce produit seraient remboursées deux à cinq fois le prix d'achat. C'est une manière de se protéger contre ce rachat hostile. Tout cela se passe aux Etats-Unis et se poursuit évidemment par un procès. La Cour du Delaware a été saisie d'une plainte d'Oracle qui estime que la manière de faire de PeopleSoft n'est pas légitime, qu'elle ne vise pas à conclure des contrats corrects avec les clients, mais bien à se protéger d'un rachat extérieur. Oracle tente donc de faire éliminer juridiquement ces clauses des contrats. Si elle n'y parvient pas, elle cherchera à augmenter sa part d'actionnaires. Ses propositions de rachat ont été prolongées jusqu'au 31 décembre 2004. Si elle devient majoritaire, elle changera de Conseil d'administration et le nouvel organe aura pour but de vider les contrats de toutes ses clauses.

Nous nous trouvons dans une situation extrêmement tendue. Je ne sais pas si elle a été évoquée en commission, mais le rapport de celle-ci n'en fait aucune mention. Avec une certaine imperturbabilité, la Municipalité propose au Conseil communal de réinvestir Fr. 3 millions pour mettre en place

une solution informatique qui risque de disparaître d'ici à quelques mois. Les questions qui se posent sont évidentes et j'aimerais bien avoir des réponses à leur sujet. La Municipalité tient-elle compte de ce facteur de risque dans sa proposition ? Si oui, comment ? Par rapport à ce facteur de risque, a-t-elle reçu de la part de PeopleSoft une proposition de rachat des licences en cas de disparition du produit ? Et si c'est le cas, est-ce que cela pourra entrer en vigueur ?

M^{me} Diane Gilliard (POP) : – Evidemment, après les informations de M. Bourquin, je vais intervenir très légèrement à côté, comme d'habitude. Mais je vais persister pour exprimer la perplexité, sinon l'hostilité déclarée du POP et Gauche en mouvement à ce préavis visant à l'acquisition du logiciel d'information des ressources humaines. C'est du contenu que je vais parler. Dans son application, ce logiciel est typiquement en phase avec ce nouvel esprit du «capitalisme» – je mets les guillemets – qui, pour mieux convaincre les employés et les ouvriers de se donner corps et âme à leur travail – alors que les psychologues et les sociologues du travail ont depuis longtemps fait la démonstration que les incitations financières ne suffisent pas, car les humains sont imprévisibles –, mobilise tout un arsenal idéologique. Je veux parler de : travail en réseau, entretiens motivationnels, compétences, apprentissage tout au long de la vie, objectifs personnalisés, évaluations périodiques de ceux-ci, qualité totale, coaching des cadres, etc., que tous ceux qui ont lu les multiples bibles du management moderniste connaissent. C'est extrêmement malsain. On reconnaît que ces méthodes de gestion du personnel sont à l'origine des multiples symptômes de stress qui contribuent à augmenter les coûts de la santé. Parce que sous des abords sympathiques, conviviaux, voire propices au développement personnel – j'utilise le vocabulaire du management –, c'est en fait une incursion dans la vie privée des employés et une négation de leurs intérêts, qui ne sont pas forcément ceux de leurs patrons, tout cela dans une grande fraternité.

C'est donc un logiciel pour le contrôle du personnel. Certains contrôles sont nécessaires : maladies, vacances, salaires, etc. Mais tout l'ensemble procède – je parle toujours du contenu – de ce délire rationaliste en vogue, comme atteindre la qualité totale et la soumission à la logique binaire, la machine informatique. Nous ne pouvons pas approuver l'achat d'un tel logiciel. Nous ne pouvons en tout cas pas approuver ses usages étendus. Comme il est tout de même utile – c'était vrai avant les informations de M. Bourquin – pour la gestion immédiate quotidienne du personnel, nous attendrons la suite de la discussion. Le groupe POP et Gauche en mouvement, s'il ne refusait pas a priori cet achat, pourrait s'abstenir.

M. Jean-Louis Blanc (Rad.) : – Madame Gilliard, si l'on vous écoutait, on calculerait les salaires avec un boulier et les employés de la Ville ne seraient pas souvent payés !

La deuxième phase de l'acquisition d'un système d'information des ressources humaines n'est pas remise en question

par le groupe radical du Conseil et nous voterons ce préavis. Nous estimons que ce choix est technologiquement bon. Nous partageons également les regrets qu'exprime la Municipalité quant à l'échec partiel de la collaboration avec l'Etat de Vaud, qui résulte d'une mauvaise évaluation des besoins et des contraintes financières de chacun. Nos préoccupations, en revanche, portent sur les possibilités de trouver sur le marché, à un prix abordable, les ressources humaines ayant les connaissances pour assurer la maintenance de ce logiciel. Monsieur le Syndic, chat échaudé craignant l'eau froide, quelles garanties avons-nous, de la part du fournisseur et de l'intégrateur, que le budget d'assistance suffira et que les frais en découlant ne dépasseront pas, encore une fois, le montant estimé dans le préavis? Cette question est à mettre en relation avec les inquiétudes qu'exprime fort justement M. Bourquin – fort justement, c'est exceptionnel... –, inquiétudes que le groupe radical partage.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – On peut résumer ce préavis par des doutes et des questions. Le premier préavis demandait Fr. 2,9 millions et le deuxième Fr. 3 millions – j'arrondis. Dans le premier préavis, on nous a annoncé un effort interne remarquable de l'Administration afin d'économiser des ressources externes. Aujourd'hui, on nous indique que lesdites ressources externes sont insuffisantes. Première question à se poser: l'effort interne nécessaire a-t-il été mal estimé? N'y a-t-il pas là une stratégie de saucissonnage pour engager d'abord une procédure en faisant passer un premier préavis puis, dès que le train est lancé, dire que la marche arrière n'existe pas, qu'il faut de toute manière aller de l'avant? Et enfoncer au passage le clou du Canton et de la Bedag pour démontrer la limite entre les bons et les méchants. Lausanne est forcément cohérente et le Canton forcément incohérent.

En commission, d'autres questions ont été posées. Notamment sur les informations qui seront saisies et leur utilisation, sur les procédures de recrutement une fois les informations mises dans la base de données, sur le propriétaire légal de ces données et les autorisations à leur accès, en particulier aux résultats des entretiens d'appréciation ou au sujet de collaborateurs rencontrant des difficultés professionnelles, ennuis de santé plus spécifiquement. Nous avons reçu des réponses, mais à ce jour, ma conviction n'est pas faite. Et tout ce que va dire M. le syndic ce soir, qu'il a déjà dit en commission, ne va pas plus me convaincre. Je vous l'ai dit, j'ai des doutes. Je félicite la Municipalité pour sa stratégie et m'abstiendrai donc au vote, comme d'ailleurs de nombreux représentants du groupe socialiste. Enfin, je recommanderai à la Commission permanente de gestion d'être très attentive et de s'intéresser de près au développement de ce logiciel, surtout à son utilisation lorsqu'il sera installé. Ce d'autant plus avec les problèmes d'Outre-Atlantique qui pourraient avoir des conséquences dramatiques sur l'évolution de ce projet.

M. Charles-Denis Perrin (Rad.), rapporteur: – Je voudrais adresser une remarque personnelle à M^{me} la représen-

tante du POP et Gauche en mouvement. Je suis surpris des propos tenus par M^{me} Gilliard, qui accuse la Municipalité d'inquisition dans le cerveau de ses employés. Je lis ce préavis comme la mise à disposition de la Municipalité d'un outil qui, au contraire, permettrait de valoriser les ressources humaines de l'Administration. Car ce logiciel, dont je connais quelques éléments, est justement assez performant pour garantir l'employabilité du personnel. On ne peut accuser la Municipalité de l'exploiter à mauvais escient. Ensuite, vous pensez a priori que les statistiques vont être mal utilisées. Moi, pas du tout. Elles seront évidemment mal utilisées si la Municipalité a de mauvaises intentions. Mais il faut dire qu'une statistique, sur les causes de maladie par exemple, permet de comprendre et peut-être d'éviter que les motifs, qui génèrent des perturbations et des difficultés dans l'un ou l'autre des services, se poursuivent. S'il y a des remarques à faire, ce n'est pas l'outil qu'il faut remettre en question, mais la manière dont il va être utilisé. En cela, aucun préavis ne pourra garantir les intentions y relatives.

M^{me} Diane Gilliard (POP): – Je voudrais préciser que je n'accuse en rien la Municipalité. Je pars du fait que l'on ne peut dire que la technique est neutre. Qu'il suffit de savoir bien l'utiliser pour qu'elle soit positive et mal en user pour qu'elle soit négative. La technique induit des choix, parce que ces choix sont inscrits dans la technique. Je n'accuse en tout cas pas la Municipalité d'incursion dans la vie privée. J'accuse – si j'accuse!... Je rends attentif à l'esprit qui préside à ce genre de système technique. Et la Municipalité est en ce cas tout au plus soumise à l'idéologie technicienne dominante branchée sur la logique binaire, la machine informatique. Ce n'est moralement ni plus grave, ni moins grave que cela, mais a cependant des conséquences sur la vie du personnel. Ce n'est pas une attaque dirigée contre la Municipalité, mais contre ce type de système.

M. Daniel Brélaz, syndic: – D'abord, quelques rappels. En 2001, une évaluation commune de l'Etat de Vaud et de la Commune de Lausanne – les Hospices cantonaux se sont joints dans un deuxième temps – démontrait que pour les ressources humaines, le progiciel PeopleSoft devançait nettement deux concurrents: SAP, que nous utilisons maintenant en collaboration avec la Romande Energie pour la comptabilité des Services industriels et les ventes, et Oracle, auteur de l'OPA dont a parlé M. Bourquin. Ces trois fournisseurs proposaient des solutions très différentes. Le groupe d'intérêts communs, Canton et Commune – je ne m'occupais pas encore de cette affaire au début 2001 –, aboutissait à la conclusion que PeopleSoft offrait deux fois plus de points positifs que les autres quant aux fonctionnalités recherchées. Nous nous sommes donc engagés dans cette aventure. Le Canton, auquel je ne jette pas la pierre, a rencontré les problèmes financiers que vous connaissez, avec de plus certaines guerres qui sont allées jusqu'aux chroniques de *24 heures*, opposant le chef du Service du personnel au Contrôle cantonal des finances. Le chef du Service du personnel était chargé à la fois de la Loi sur le personnel cantonale, dont on a déjà évoqué ce soir les

effets sur le 24 décembre, ainsi que de représenter les utilisateurs dans le projet cantonal. Du côté du Canton, la tâche était donc très lourde, le Service du personnel étant engagé simultanément sur deux fronts. Avec l'arrivée des Hospices et les contraintes financières, le Canton a choisi de mettre la pédale douce sur les fonctionnalités relatives à la gestion du personnel et des ressources humaines. Cela ne veut pas dire qu'il y renonce, mais qu'il remet à plus tard une part importante du projet et veut dorénavant se concentrer sur la paie. Quoiqu'on dise et quelle que soit notre opinion, je suis persuadé que le jour où nous aurons des ennuis avec le moteur de paie Zadig à force d'exploiter la licence actuelle pour la rétribution et la gestion du personnel – et que nous devons effectivement compter les salaires sur des bouliers –, le Conseil communal unanime nous demandera quels sont les incapables qui ont permis une telle situation ! Ce qui serait justifié.

Le Canton ayant freiné, il faut reconnaître que la Ville n'a pas autant d'informaticiens que lui. Lorsqu'il a de grands projets, le Canton concentre sur eux beaucoup d'unités du personnel informatique, ce que la Ville ne peut faire. Elle n'a de loin pas un effectif comparable. Tout s'est très bien passé pendant quelques mois, moins bien ensuite, pour les raisons déjà évoquées. Il ne s'agit pas de jeter la pierre au Canton, mais de dresser un constat sur le sujet, Monsieur Ghelfi. Du fait que le Canton se déconnecte tout à coup des projets où nous servions de poissons pilotes – c'est-à-dire que nous étions très avancés –, le coût dérivé peut être globalement estimé à Fr. 0,5 million par rapport à ce que l'on aurait pu espérer au début. Ce chiffre a déjà été mis en évidence par M. Perrin.

Maintenant, à l'intention de M^{me} Gilliard – je viendrai en conclusion sur les importantes questions de M. Bourquin – et concernant ses perplexités, je signale que toutes les fonctionnalités que nous mettons dans PeopleSoft sont basées sur GePeL. La nouvelle gestion du personnel initiée par Yvette Jaggi, poursuivie par Jean-Jacques Schilt et moi-même, a toujours évolué en partenariat avec les représentants du personnel, qui ont été associés aux diverses phases et les ont globalement validées. Elles ont été présentées plusieurs fois au Conseil communal. C'est donc sur ces bases que les différentes fonctionnalités décrites par le PV de la commission et le rapport de M. le président ont été développées. Alors, est-ce un facteur de stress ? Vise-t-on la qualité totale ? Relevons que l'on recense autant de définitions de la qualité totale que de gens s'intéressant au sujet. Je pense que ce sont des notions relativement abstraites. Par ce projet, nous tentons de viser, à terme, une gestion rationnelle et économe des ressources humaines, permettant de développer un certain nombre de fonctionnalités demandées par un très large pan du personnel. Dont quelques possibilités citées, que certains apprécient moins – la gestion du recrutement, si la personne a déjà été candidate, etc. –, avec une conservation de données limitée : dix ans si l'on était employé à la Ville, au maximum une année pour qui était seulement candidat. C'est généralement plutôt en leur faveur, puisque nous tenterons pro-

gressivement de ne pas remettre systématiquement tout au concours. Pour un poste de secrétaire, par exemple, vous recevez jusqu'à 150 candidatures, dont 20 ou 30 au moins conviennent très bien. Il y aurait peut-être lieu de garder les adresses pour un poste à repourvoir deux mois plus tard et procéder ainsi de manière un peu plus rationnelle. La nécessité d'un tel outil est incontestable. Sinon, c'est la gestion par cartothèques et systèmes que plus personne ne peut réellement envisager aujourd'hui.

Pour répondre à la question de M. Blanc, je précise que nous employons effectivement des personnes que nous formons ou qui ont été formées par PeopleSoft. Nous en formons en interne dans le cadre de ce projet, pour obtenir un bon suivi de l'opération. Il est évident que si une catastrophe de première grandeur arrivait à PeopleSoft dans les six prochains mois, le marché de ces spécialistes pourrait se restreindre et poser certaines difficultés, sur lesquelles je vais revenir. Cela quelles que soient les issues juridiques des procès à méandres que l'on nous annonce d'ores et déjà et qui seront probablement très longs. Aux Etats-Unis, on ne s'arrête jamais à la première Cour. Ce pays offre la particularité de certaines ressemblances avec la Suisse, puisque le modèle confédéral 1848 est basé sur la Chambre des représentants et le Sénat américain. Ce procès pourra donc durer. Nous avons cependant pris toutes les mesures nécessaires pour ne pas avoir de débordement de prix. Je dirais même que nous sommes légèrement pessimistes dans l'évaluation des coûts en question, mais dans une époque aussi perturbée que la nôtre, un minimum de prudence s'imposait pour le budget.

Tout ce qui se passe dans ce progiciel repose sur la Loi sur la protection des données, dont nous respectons intégralement le contenu. Ce qui limite assez fortement les possibilités d'exploitation du genre Orwell 84 – encore faudrait-il l'adapter à des temps plus modernes, 84 étant de l'histoire ancienne – que l'on pourrait nous reprocher, à entendre M^{me} Gilliard en tout cas.

Sur le fond, depuis presque une année déjà – car nous sommes au courant de ce qui se passe en fait d'OPA, Monsieur Bourquin –, Oracle tente de mettre la main sur PeopleSoft. Mais la résistance de ceux qui ont développé PeopleSoft est farouche. Si Oracle met la main sur PeopleSoft, les contrats devront néanmoins être respectés. On ne peut faire n'importe quoi en la matière. Oracle a aussi intérêt à ne pas dépasser certaines limites, parce qu'elle a également une clientèle et opère en concurrence avec Microsoft, SAP et autres. Il est impossible de prévoir aujourd'hui la durée du procès. A ma connaissance, nous n'avons pas reçu d'offres – mais le service ne m'en a peut-être pas parlé – du type cinq fois la reprise de la licence. En revanche, SAP a déjà offert à l'Etat de reprendre tous les modules PeopleSoft pour les remplacer par les siens, en admettant quasiment de supporter les coûts de la transition. En cas de besoin, nous pourrions aussi imaginer une solution de ce genre. Je ne vous cache pas que nous devons avancer dans ce projet. Mais parallèlement et avant toute commande

définitive des modules suivants, nous allons préalablement passer au crible juridique tout contrat qui sera signé quant à sa signification et sa garantie dans la durée. Nous sommes également en train de réaliser des audits – car nous pensons quand même que c'est l'hypothèse de loin la plus probable, malgré tout ce qui s'est passé aux Etats-Unis – afin de pouvoir passer les commandes comme prévu, avec toutes les précautions juridiques évoquées. Si nous avons l'impression que l'affaire est trop dangereuse, nous savons que le moteur de paie et ses fonctionnalités peuvent se réaliser dans d'autres univers que celui de PeopleSoft. Nous examinerons alors les alternatives, en négociant au mieux, si possible dans l'enveloppe maximale octroyée par le Conseil communal. Mais cette hypothèse ne nous paraît pas la plus probable. Nous avons encore établi une checklist de tout ce projet et sommes en train de l'analyser à fond, avant toute validation par la Municipalité et commandes définitives, qui devraient intervenir en janvier-février, si vous nous accordez les crédits. Nous faisons donc un audit supplémentaire pour conforter encore une fois les décisions en question. Nous observons également ce que fait l'Etat avec lequel, malgré tout ce que j'ai dit, nous gardons certains contacts. Ceci pour ne pas investir à la légère si nous confirmons le choix qui, pour le moment, est le nôtre.

Voilà ce que je peux dire à ce stade. Mais nous courons également un autre danger avec Zedig: celui des délais. Même si ce logiciel ne va pas forcément tomber en panne le lendemain du jour où il n'est plus garanti, ce risque fait que nous ne pouvons pas attendre très longtemps. Il est intéressant de constater que dans cette grande catégorie d'équipements, si PeopleSoft venait à disparaître comme vous le craignez, il resterait deux producteurs pour l'ensemble de la planète libéralisée: Oracle, sur des bases de données qui n'ont pas grand-chose à voir avec des progiciels, et SAP. Je ne sais pas si l'un et l'autre chercheront à se manger un jour. Je constate que l'offre est partout foisonnante, mais pas tout à fait autant qu'on le pense. Cependant, nous avons besoin de ce type de fonctionnalités. Nous continuons à privilégier la piste PeopleSoft. Mais avant toute commande définitive de la deuxième étape, nous passerons au crible la situation, afin de déterminer si un changement de cap pourrait s'avérer judicieux.

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.): – Je suis heureux d'apprendre que la Municipalité se préoccupe de ces questions. Il aurait été encore mieux qu'elle en ait informé le Conseil de manière approfondie, avant de faire cette proposition. Il est vrai qu'il y a un moment que cela traîne. J'aimerais dire à M. le syndic que l'on n'est plus dans la situation du «Si Oracle met la main sur PeopleSoft...», mais «... et Oracle a mis la main sur PeopleSoft». Je sais que le vote d'un préavis ne constitue qu'une autorisation de dépenser. Je sais aussi que lorsqu'un projet est sur une pente, il est difficile de l'arrêter. Personnellement, je ne me sens pas autorisé à permettre à la Municipalité de persister sur cette piste. Mais étant donné que j'entends aussi les besoins qui existent, je m'abstiendrai quant à moi.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Je tiens à rassurer M. Bourquin. Nous sommes conscients du risque. Nous n'aurions pas demandé un audit à la légère, alors que nous sommes au milieu du gué, pour nous assurer de la situation. Vous l'avez dit, 60% des parts PeopleSoft sont effectivement en main d'Oracle maintenant, soit après les travaux de la commission. Lors de la rédaction du préavis, ce n'était encore qu'une menace potentielle. Ce n'est pas parce qu'on lance une OPA hostile et veut les clients que l'on juge forcément que le produit en lui-même doit absolument être éliminé au profit d'une norme de base unique. Le choix et la diversification peuvent aussi être maintenus, au vu des conséquences juridiques possibles. Mais je suis clair avec vous, ces implications seront examinées à fond, dussent-elles avoir pour conséquence un retard de quelques semaines sur les décisions finales de la Municipalité. Car il serait irresponsable de ne pas le faire.

M. Dino Venezia (Lib.): – J'ai suivi avec attention le débat que nous venons de vivre à propos des péripéties du fournisseur. Je constate que dans la conclusion N° 1, on cite expressément PeopleSoft, raison pour laquelle je propose que l'on biffe cette référence, afin que la Municipalité ait la liberté de changer de fournisseur. Je dépose donc un amendement allant dans ce sens, qui supprime simplement les mots «de PeopleSoft» à la fin de la conclusion N° 1.

Amendement

1. *d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'990'000.– pour l'acquisition et l'installation du module de paie et pour la poursuite du développement dans le système de gestion du personnel.*

Le président: – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Je vais vous faire voter. Mais je demande auparavant à M. le rapporteur de nous communiquer les déterminations de la commission et de nous fournir quelques explications sur l'amendement qu'elle a accepté.

M. Charles-Denis Perrin (Rad.), rapporteur: – Effectivement, la commission a amendé le préavis, tout simplement du fait qu'à l'époque, un crédit de fonctionnement de Fr. 72'000.– était demandé pour engager quelqu'un. Compte tenu de la période où l'on se trouve, ce ne serait plus possible. La commission a donc proposé de supprimer la conclusion N° 4 et de reporter à la conclusion N° 5 un petit investissement matériel de Fr. 7000.–.

Sur la base de ces conclusions amendées, la commission a accepté le préavis par 4 voix pour et 2 abstentions.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Concernant la rédaction de l'amendement de M. Venezia. Vu ce que j'ai dit, je ne m'opposerai évidemment pas à un tel amendement, puisque le cas n'est pas absolument exclu, même s'il est peu probable. Mais il faudrait tout de même le rédiger de la façon suivante: (...) *l'installation d'un module de paie et pour la poursuite du développement du système de gestion*

du personnel. Ce qui correspondrait à la rédaction adéquate de ce que vous venez de dire. Je maintiens que le fournisseur le plus probable demeure PeopleSoft, mais je serais satisfait qu'en cas de besoin, même s'il n'est pas avéré ce soir, on puisse poursuivre l'évolution.

Le président: – Je vous fais voter l'amendement déposé par M. Venezia, que l'on va corriger. Je vous le lis:

Amendement

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'990'000.– pour l'acquisition et l'installation d'un module de paie et pour la poursuite du développement du système de gestion du personnel.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Avec pas mal d'abstentions, vous avez accepté l'amendement de M. Dino Venezia.

Je vous fais voter maintenant sur l'ensemble des conclusions amendées par la commission et par M. Venezia. Je ne vous les relis pas.

Celles et ceux qui acceptent les conclusions amendées du préavis N° 2004/27 du 1^{er} juillet 2004 sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Avec quelques refus, beaucoup d'abstentions, vous avez accepté ce préavis. Cet objet est liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2004/27 de la Municipalité, du 1^{er} juillet 2004;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'990'000.– pour l'acquisition et l'installation d'un module de paie et pour la poursuite du développement du système de gestion du personnel;
2. d'amortir annuellement le crédit évoqué sous chiffre 1 à raison de Fr. 598'000.– par la rubrique N° 1200.331 «Amortissement du patrimoine administratif» du budget de l'Administration générale;
3. de faire figurer, sous la rubrique 1200.390 «Imputations internes» du budget de l'Administration générale, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 137'000.– en 2005:

1500.301	Traitements	Fr. 105'300.–
1500.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 7'900.–
1500.304	Cotisations à la Caisse de pensions	Fr. 16'800.–
1500.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 7'000.–

Pétition de l'Association La Fièvre et consorts (320 signatures) concernant l'accès au quartier de Sévelin 36¹⁰

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des pétitions.

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice: – La Commission a siégé dans sa nouvelle composition sous la présidence de M^{me} Evelyne Knecht, en présence de MM. Paul-Louis Christe, Albert Graf, Berthold Pellaton, Francis Pittet et M^{me} Claire Attinger Doepper (rapportrice).

MM. Roger Cosandey, André Gebhardt et Antoine Verdon étaient absents.

La Municipalité était représentée par M. Olivier Français, directeur des Travaux.

Ci-dessous les revendications qui accompagnaient les signatures des pétitionnaires:

«En harmonie avec la politique de la Ville en matière de limitation du trafic automobile, les usagers non motorisés (piétons de tous âges, personnes à mobilité réduite, etc.) du quartier de Sévelin demandent au Conseil communal l'aménagement concerté d'accès directs et sécurisés depuis le centre ville.»

En préambule, M. Français rappelle qu'en 2001, l'Association La Fièvre a déjà bénéficié d'aménagements, notamment lors de la pose d'un escalier créant le passage entre l'Arsenic et Sévelin 36. Aujourd'hui, comme hier, la Municipalité considère le tracé proposé du nouveau chemin piétonnier (à travers bois) trop pentu et la qualité de son sol – en remblai – trop mauvais. En outre, s'il s'agit pour le skate park de prolonger un chemin pentu favorable aux skaters ou deux-roues légers, cela rend la mixité avec les piétons dangereuse.

Cela étant, M. le municipal confirme que le plan des déplacements prévoit un cheminement piétonnier et trois autres

¹⁰BCC 2003-2004, T. II, pp. 878 ss.

aménagements dans le secteur route de Genève, Sévelin et Vigie. La création d'un nouveau passage entre l'Arsenic et Sévelin est possible (le schéma piétonnier est adopté), mais malheureusement son aménagement ne fait pas partie – en raison des finances de la Ville – des projets prioritaires de la Municipalité en la matière.

Les pétitionnaires nous informent que 300 à 400 personnes empruntent ces marches chaque jour et qu'il ne s'agit donc pas uniquement des usagers du skate park. Selon le temps ou l'heure à laquelle ce tronçon est emprunté, il peut être glissant et/ou obscur, créant ainsi des risques d'accident. En outre, la hauteur des marches exclut de fait ce passage aux familles avec poussettes, aux handicapés, aux personnes âgées, etc.

Outre la restauration de l'escalier – suggérée en caillebotis par Olivier Français –, les pétitionnaires souhaitent voir se créer un chemin piétonnier pour qu'enfin tous les usagers sans exclusion aient accès depuis le centre ville au quartier de Sévelin.

L'Association La Fièvre insiste sur le fait que le lien piétonnier entre la ville et Sévelin passe par ce bout de forêt pentu, que tous les utilisateurs du skate park – dont beaucoup d'enfants – traversent ce chemin insécurisé, et insistent sur l'urgence d'une meilleure desserte piétonnière depuis le centre ville.

Le nouveau cheminement du tracé sur 70 m proposé par les pétitionnaires adoucirait la pente jugée trop forte à l'époque par la Municipalité.

Considérant que l'évolution de ce quartier (avec les Docks notamment) allait certainement créer d'autres demandes, la Commission vous propose de renvoyer cette pétition pour étude et communication conformément à l'art. 65, litt. b, du RCCL.

En outre, elle vous suggère de soutenir le vœu suivant :

« La Direction des travaux s'engage à améliorer l'accès des piétons sur ce site de détente en étudiant la construction d'un chemin stabilisé en copeaux, par exemple. »

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité et nous vous proposons de faire de même. La séance a duré deux heures.

Le président : – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice : – Deux choses, Monsieur le Président.

Une sur le contenu et l'autre sur la forme, peut-être. Comme de coutume, la Commission permanente des pétitions souhaite introduire l'objet traité ce soir, afin de permettre une meilleure compréhension à ceux qui n'ont eu l'occasion de lire ni la pétition, ni ce rapport. Je rappelle

donc que la pétition, munie de 320 signatures, a été déposée par l'Association La Fièvre. Elle demande au Conseil communal, je cite, *l'aménagement concerté d'accès directs et sécurisés depuis le centre ville, et ce en harmonie avec la politique de la Ville en matière de limitation du trafic automobile, pour les usagers non motorisés (piétons de tous âges, personnes à mobilité réduite, etc.) du quartier de Sévelin.*

Le président : – J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Je prie M^{me} la rapportrice de nous communiquer les déterminations de la Commission.

M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice : – Nous arrivons donc à la forme. La Commission a voté un vœu, lequel doit s'adresser plus largement à la Municipalité, plutôt qu'à la Direction des travaux, comme indiqué dans notre texte. En effet, l'aménagement proposé peut toucher d'autres services que ceux appartenant au dicastère des Travaux. Avec nos excuses donc, nous vous suggérons de tenir compte de cette modification au moment du vote. Et considérant que l'évolution de ce quartier, avec les Docks notamment, allait certainement créer d'autres demandes, la Commission vous propose de renvoyer cette pétition pour étude et communication, conformément à l'article 65, litt. b) du RCCL. En outre, elle vous suggère de soutenir le vœu suivant :

Vœu

La Commission permanente des pétitions souhaite que la Direction des travaux s'engage à améliorer l'accès des piétons sur ce site de détente, en étudiant la construction d'un chemin stabilisé en copeaux, par exemple.

Le président : – Nous ne pouvons malheureusement pas faire voter les vœux au Conseil. Mais, je vais vous faire voter sur la proposition de la Commission permanente des pétitions de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Celles et ceux qui acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A l'unanimité, vous avez accepté de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication. Cet objet est liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition de l'Association La Fièvre et consorts (320 signatures) concernant l'accès au quartier de Sévelin;
- oui le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65, litt. b) du Règlement du Conseil communal.

Vœu

«La Commission des pétitions souhaite que la Direction des travaux s'engage à améliorer l'accès des piétons sur ce site de détente en étudiant la construction d'un chemin stabilisé en copeaux, par exemple.»

Motion de M. Fabrice Ghelfi pour une étude visant à aménager le site de Sauvabelin¹¹

Motion de M^{me} Elisabeth Müller et consorts pour la valorisation de la forêt de Sauvabelin en tant que milieu naturel et lieu de promenade¹²

Rapport

Membres de la commission: M. Jean-Luc Chollet, rapporteur, M. Eddy Ansermet, M^{me} Claire Attinger Doepper, M. Fabrice Ghelfi, M^{me} Evelyne Knecht, M. Philippe Martin, M^{me} Elisabeth Müller, M. Blaise Michel Pitton, M^{me} Graziella Schaller.

Municipalité: M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

Rapport photocopié de M. Jean-Luc Chollet (VDC), rapporteur: – La commission nommée pour étudier l'éventualité de la prise en considération des motions citées en titre s'est réunie dans les locaux de Chauderon en date du 10 septembre 2004.

Assistaient à nos travaux les conseillères et conseillers suivants: M^{mes} Claire Attinger Doepper (Soc.), Evelyne Knecht (POP), Elisabeth Müller (Les Verts), Graziella Schaller (Lib.), et MM. Eddy Ansermet (Rad.), Fabrice Ghelfi (Soc.), Philippe Martin (Rad.), Blaise Michel Pitton (Soc.), ainsi que le rapporteur soussigné.

M. Jean-Jacques Schilt représentait la Municipalité et était accompagné de M. Michel Reichard, chef du Service des forêts, domaines et vignobles (FoDoVi).

M^{me} Laurence Mayor, adjointe administrative à FoDoVi s'est chargée de prendre les notes de séance avec clarté et diligence; qu'elle en soit ici remerciée.

Les deux motions traitent du même sujet, avec cependant des approches et des conclusions sensiblement différentes. L'unité de matière paraissant évidente, elles ont été groupées dans la même commission, mais séparées au moment du vote sur la prise en considération.

De plus, le sujet traité concerne trois directions différentes, toutes impliquées à des degrés divers dans la gestion du

site; il s'agit, dans un ordre qui n'a rien à voir avec leur importance:

Sécurité sociale et Environnement, par les Parcs et promenades; Travaux, par les Routes et voirie; Culture, Sports, Patrimoine, par FoDoVi.

M. le motionnaire Ghelfi part d'un certain nombre de constatations et, dit-il, les faits sont têtus!

L'ouverture de la tour d'observation accroît la pression du public sur le site et c'est positif. Malheureusement l'offre actuelle en loisirs, parcage et restauration, sans oublier la desserte pour les transports publics, n'est ni adaptée ni attractive. Il ne s'agit pas de viser à un Signal de Bougy bis, ni que les cars des «tours operators» déversent des hordes de touristes au pied de la tour. Il faut entamer une réflexion profonde avant de lancer de nouveaux projets, tout en sachant que l'attractivité des lieux ira en s'accroissant.

La position de M^{me} la motionnaire Müller prend résolument le contre-pied à la fois du projet de réaménagement du parc aux biches et de la motion Ghelfi. Une revalorisation du site passe prioritairement par la sauvegarde de la forêt de Sauvabelin, menacée dans son existence même par la pression du public et des chiens, ainsi que par des phénomènes naturels tels que la sécheresse, le vieillissement et les maladies.

M. le municipal Schilt relève qu'on ne peut souhaiter à la fois plus de monde, plus d'automobiles et simultanément respecter l'environnement naturel.

La pression sur la forêt urbaine – et pas seulement celle de Sauvabelin – est déjà extrêmement forte.

La Municipalité souhaitait créer une zone de tranquillité devant le restaurant et a mis en place une signalisation ad hoc à cet effet; le résultat est nul, les usagers se moquent superbement des panneaux pourtant explicites.

M. Reichard, chef de service, précise que l'état sanitaire, donc sécuritaire, de la forêt est préoccupant et que des coupes massives sont inéluctables, ce que le public peine à comprendre. Il n'est pas facile de concilier l'attachement légitime des Lausannois à leur forêt et les impératifs sylvicoles, le tout sur fond de mévente du bois.

Partant de ces considérations, deux tendances se dessinent:

L'une estimant que, tout bien pesé, ces deux motions semblent plus complémentaires qu'il n'y paraît de prime abord, puisqu'elles s'entendent sur un développement mesuré et réfléchi du site, ainsi que sur des mesures efficaces de protection du patrimoine forestier.

L'autre tendance pense au contraire que le récent préavis voté par le Conseil et traitant notamment d'un aménagement

¹¹BCC 2004-2005, T. I (N° 7/II), pp. 735 ss.

¹²*Idem*, pp. 741 ss.

du parc aux biches est suffisant et qu'il n'y a pas besoin de remettre la compresse avec ces deux motions.

A ce propos, il est utile de signaler que ces motions n'ont aucun effet suspensif sur les décisions prises lors de ce préavis et que l'exécution de ce dernier peut ainsi aller de l'avant.

Le moment est donc venu de passer au vote en se prononçant, comme indiqué en préambule, séparément sur ces deux motions :

Motion Elisabeth Müller: 5 oui, 3 non, 1 abstention.

Motion Fabrice Ghelfi: 5 oui, 2 non, 3 abstentions.

De plus la commission s'est prononcée par: 7 oui, 2 non, sans abstention, sur un délai de réponse d'une année à dater de la prise en considération de la motion.

Par conséquent, la commission nommée pour étudier cet objet vous recommande, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de prendre en compte ces deux motions et de les transmettre à la Municipalité.

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Jean-Luc Chollet (VDC), rapporteur: – Sur le fond, non, Monsieur le Président. Sur la forme, une coquille concernant le résultat du vote sur la motion Ghelfi: c'est 5 oui, 2 non et 2 abstentions – au lieu de 3.

Le président: – Nous y reviendrons de toute façon, lors des déterminations. J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Eddy Ansermet (Rad.): – La motion de M^{me} Elisabeth Müller présente quelques mesures intéressantes pour la faune, en particulier la faune ailée et aquatique du site de Sauvabelin. En revanche, nous ne pouvons approuver sa proposition de restreindre le trafic individuel motorisé sur le chemin des Celtes et de réduire drastiquement le nombre de places de stationnement le long dudit chemin.

Quant à la motion de M. Fabrice Ghelfi, elle vise, selon nous, à détruire le calme et le contact avec la nature que recherchent les Lausannois lorsqu'ils se rendent à Sauvabelin. L'aménagement du site tel que demandé par le motionnaire transforme la forêt en un centre touristique, de sport et de restauration. Restaurant self-service, zone de pique-niques, salle de jeux couverte, terrain de football, canal dynamisant l'utilisation des bateaux sur le lac, etc. Si cette motion est acceptée, c'en est fait de la tranquillité de la faune de Sauvabelin.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas prendre en considération ces deux motions.

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts): – Les Verts proposent que la motion Ghelfi soit prise en considération. En effet, M. Ghelfi relève justement que certains équipements que l'on trouve sur le site de Sauvabelin ont besoin d'un lifting et que les installations pourraient généralement être mieux adaptées aux besoins des familles. L'étude que suggère M. Ghelfi fournirait l'occasion de réexaminer le cahier des charges de l'Auberge du Lac de Sauvabelin. Car à l'heure actuelle, si l'on en croit ses heures d'ouverture – de 11 heures à 15 heures et de 18 heures à 24 heures – et sa carte – cuisine bourgeoise –, ce restaurant semble plutôt destiné à une clientèle gastronome qu'aux personnes se rendant en balade à Sauvabelin. Cependant, certaines propositions contenues dans la motion de M. Ghelfi nous paraissent exagérées. Par exemple, la création d'un terrain de football. Si l'on veut conserver la forêt, les Verts sont d'avis qu'il ne faut pas faire du site de Sauvabelin un pôle touristique, un parc d'attractions ou un lieu de récréation d'importance régionale.

Quant à ma motion, je l'ai déposée parce que je pense que ce qui fait la valeur de Sauvabelin, c'est son bois. C'est un des derniers massifs forestiers subsistant dans la partie urbaine de notre commune. Il doit être protégé en raison des fonctions écologiques et sociales qu'il remplit. C'est d'ailleurs ce que propose le Plan directeur communal et ce que souhaitent les Lausannois qui, lors de la consultation Quartiers 21, ont exprimé le vœu de conserver et valoriser la nature en ville. Or, cette forêt souffre en raison d'une pression humaine très forte. Il me semble donc que le plus urgent et le plus important pour la valorisation du site de Sauvabelin est la revitalisation de ce bois. Le trafic automobile y occasionne des nuisances que subissent non seulement la flore et la faune sauvages, mais aussi les promeneurs. Je propose donc de limiter le trafic individuel motorisé sur une des voiries, le chemin des Celtes, et d'améliorer la desserte du lieu par les transports publics. Cette limitation du trafic motorisé ne devrait pas rendre l'accès au lac plus difficile que maintenant. Les fréquences actuelles du bus pourraient être augmentées et son itinéraire réétudié. Le lac est à dix minutes à pied du parking du Signal. A certaines heures, on pourrait doubler le bus habituel d'une navette circulant entre ces deux points.

Pour permettre de lutter contre le dessèchement du sol fatal aux arbres, je propose de dégager de leur revêtement de bitume certains chemins non ouverts à la circulation et de réduire le nombre de places de stationnement le long du chemin des Celtes. Réduction aisée d'ailleurs, si le trafic individuel motorisé était limité. J'ai demandé une réduction drastique, car énormément de voitures sont parkées aux abords du lac les week-ends. Un samedi après-midi, j'en ai compté 94.

Ma motion propose des mesures simples et peu coûteuses. Je vous invite, et les Verts avec moi, à accepter sa prise en considération.

M^{me} Evelynne Knecht (POP): – Si ces deux motions traitent du même sujet, elles sont très distinctes. L'une demande la

valorisation de la forêt et nous la soutiendrons. En revanche, celle de M. Ghelfi ne nous convainc pas. Nous sommes même plutôt méfiants. Si les aménagements de parcs et places de jeux sont pour nous une évidence en ville, c'est bien parce que la nature y est souvent absente. Mais faut-il vraiment amener des aménagements citadins en forêt? Nous ne le pensons pas. D'après M. Reichard de FoDoVi, notre forêt ne se porte pas vraiment bien. Il y a eu les problèmes dus à Lothar et elle a, maintenant, du mal à se régénérer. Il faudrait plutôt moins que plus de monde à Sauvabelin, même si M. Ghelfi nous a dit en commission que quelque chose d'attractif n'attire pas forcément. Nous ne devons pas avoir la même définition du mot, Monsieur Ghelfi, car pour nous, lorsqu'on fait quelque chose d'attractif, c'est pour attirer du monde...

C'est pourquoi la majorité du groupe POP et Gauche en mouvement refusera la motion de M. Ghelfi et soutiendra celle de M^{me} Müller.

M^{me} Martine Fiora-Guttmann (Rad.): – Je ne prendrai pas position sur le fond, un de mes préopinants l'a fait. Je voudrais simplement dire à M^{me} Müller que son jugement de valeur, quant à mon collègue restaurateur, ne tient qu'à elle. Je lui rappelle qu'il gère non seulement un restaurant gastronomique, mais également une pinte sur le même site. Ne faites pas un amalgame des lieux, s'il vous plaît! Merci!

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – Les propos entendus ce soir m'incitent à penser que certains d'entre vous ne sont pas allés à Sauvabelin depuis quelques mois, voire quelques années. Les faits sont têtus. Allez vous promener à Sauvabelin un mercredi après-midi, ou un week-end, et vous verrez un flot de voitures, toutes les places de parc occupées. Vous verrez même des véhicules tourner pour en trouver une, devant le restaurant ou pas très loin du lac. Il y a donc aujourd'hui une pression considérable sur ce lieu. D'ailleurs, le municipal en charge – ou le chef de service, je ne sais plus – avouait même en commission que la zone interdite à la circulation était souvent bloquée. Par quoi? Par des voitures, justement! Et que des obstacles ont dû être posés en limite de forêt pour empêcher les usagers d'y pénétrer avec leur véhicule. Certes, on peut dire aujourd'hui «Tout va très bien à Sauvabelin!». Mais quand des véhicules pénètrent même dans la forêt, je m'interroge et me dis qu'il est temps de faire quelque chose pour ce bois urbain. Si M. Ansermet croit voir, avec des voitures en forêt, du calme et du contact avec la nature, je pense que nous n'avons pas tout à fait la même conception de la tranquillité et de la balade dans les bois de Sauvabelin!

Quant à la tour de Sauvabelin, en quelques mois, plus de 12'000 personnes ont grimpé les escaliers pour visiter ce qui est, ma foi, un fort beau monument. Douze mille visiteurs en quelques mois... Sur l'année, je ne sais ce que cela donne, mais à une ou deux personnes, même trois par véhicule, vous imaginez le nombre de voitures de plus qui vont créer autant de pression supplémentaire sur ce lieu. Il est donc temps d'y réfléchir de manière sereine et posée.

Par ailleurs, les installations sont vétustes. Il n'y a pas eu d'investissement depuis 1956, exception faite du parc aux biches qui fait actuellement l'objet de travaux. Cela fera bientôt cinquante ans que quasi rien n'a changé dans ce site qui reste, quoi qu'on en dise, un lieu de promenade pour les personnes âgées et les familles. Or, il faut reconnaître que ces installations ne sont pas adaptées pour les familles. Ce n'est pas le petit circuit goudronné et la place de jeux complètement désuète et ridicule qui permettent aux enfants d'y passer du temps de manière agréable. Par ailleurs, on peut regretter aussi que les gens se précipitent à la tour de Sauvabelin et retournent aussitôt en ville avec leur voiture. Je pense que les touristes, après la visite de la tour, pourraient profiter du lac et des alentours. Il ne s'agit pas de tout d'agrandir encore ce qui s'y trouve. Toute la zone forestière doit le rester. Mais il est temps de réfléchir à l'aménagement offert aux personnes se rendant sur ce site.

Supposer que Sauvabelin ne va pas attirer plus de gens, c'est se tromper. L'existence même de la tour augmentera la pression sur cette zone. Il s'agit donc de la gérer. Ma motion ne suggère pas une solution, mais que l'on en étudie plusieurs. Certes, j'ai repris les propositions faites par l'Ecole hôtelière, dont une partie était iconoclaste, je l'avoue. Cependant, certaines idées sont pertinentes et méritent d'autant plus d'être considérées qu'une partie de ce travail repose sur une enquête réalisée auprès des familles utilisatrices des lieux. Cela correspond donc à un besoin des usagers. Je pense qu'il est de notre devoir d'y réfléchir et de nous pencher sur les problèmes à résoudre. D'où non pas la volonté de réaliser un projet, mais de lancer une étude sur ce site. Cette étude reviendra ensuite devant notre Conseil et, à ce moment-là, on pourra décider ce qu'on y fait et n'y fait pas. Je crois que, dans une étude, on ne doit pas se priver de pistes. Toutes les pistes sont intelligentes, toutes les bonnes idées sont à prendre. Des propositions qui ne viendront peut-être pas de nos quelque cent cerveaux ici présents, mais d'autres personnes, qui ont d'autres conceptions que les nôtres. Je n'exclus pas que beaucoup de Lausannoises et Lausannois ont un génie propre et certainement de bonnes idées à faire valoir pour Sauvabelin. Une fois que cette étude sera sur la table, on pourra à nouveau en débattre sereinement, avec des éléments concrets et objectifs, correspondant à des besoins et des désirs d'utilisatrices et utilisateurs. Et non aujourd'hui, sur quelques suggestions seulement, d'abord émises par des étudiants de l'Ecole hôtelière et relayées ensuite par votre serviteur.

M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts): – Ces deux motions relèvent deux points. D'abord, si la forêt n'a pas de sous-bois, c'est parce que les nappes phréatiques ont été asséchées par les travaux de l'autoroute. Ensuite, les deux établissements de Sauvabelin méritent une réflexion, afin de permettre aux personnes handicapées ou âgées d'accéder au bâtiment principal.

D'autre part, je repense à la motion Payot, qui demandait un funiculaire permettant un cheminement extraordinaire¹³:

¹³BCC 2002, T. II, pp. 173 ss; BCC 2004-2005, T. I (N° 4), pp. 364 ss.

aller au lac de Sauvabelin, voir le nouveau parc aux animaux, monter à la tour, descendre à l'Hermitage, s'arrêter au musée et rejoindre la Barre. Je regrette que l'on n'ait pas mis, dans aucune des deux motions, l'idée de notre collègue Payot, qui pourrait faire en sorte qu'il y ait moins de voitures à Sauvabelin.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Je prie M. le rapporteur de nous communiquer les déterminations de la commission.

M. Jean-Luc Chollet (VDC), rapporteur : – La motion Müller a été acceptée par 5 oui, 3 non et 1 abstention. La motion Ghelfi par 5 oui, 2 non et 2 abstentions. De plus, la commission s'est prononcée sur un délai de réponse d'une année, à dater de la prise en considération éventuelle de la motion, par 7 oui, 2 non et sans abstention.

Le président : – Sauf opposition, nous passons au vote. Je prends les motions séparément.

Celles et ceux qui acceptent de transmettre à la Municipalité la motion de M^{me} Elisabeth Müller sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Avec une bonne majorité, vous avez accepté de transmettre à la Municipalité la motion de M^{me} Elisabeth Müller.

Celles et ceux qui acceptent de transmettre à la Municipalité la motion de M. Fabrice Ghelfi sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Avec une bonne majorité, vous avez accepté de transmettre à la Municipalité la motion de M. Fabrice Ghelfi.

Je vous fais voter sur la prolongation du délai.

Celles et ceux qui acceptent de prolonger le délai de réponse à une année sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A une bonne majorité, vous avez accepté de prolonger le délai de réponse à une année. Cet objet est liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M. Fabrice Ghelfi pour une étude visant à aménager le site de Sauvabelin;
- où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ladite motion est fixé à un an.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M^{me} Elisabeth Müller et consorts pour la valorisation de la forêt de Sauvabelin en tant que milieu naturel et lieu de promenade;
- où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ladite motion est fixé à un an.

Pétition de l'Association des riverains du Palais de Beaulieu et consorts (82 signatures) concernant le passage situé au nord du Palais de Beaulieu, entre le chemin du Salève et le bâtiment attribué à la compagnie Bédart Lausanne¹⁴

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions.

Municipalité : M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

Rapport photocopié de M. Paul-Louis Christe (Rad.), rapporteur : – Rapport de la séance du 18 juin 2004 à 8 h 00.

Pétition de l'Association des riverains du Palais de Beaulieu (ARPB) concernant le passage situé au nord du Palais de Beaulieu.

La Commission a siégé sous la présidence de M^{me} Evelyne Knecht dans la composition suivante : MM. Albert Graf, Francis Pittet, Berthold Pellaton et Paul-Louis Christe (rapporteur).

L'Administration communale était représentée par M. Jean-Jacques Schilt, conseiller municipal chargé du dicastère concerné et de M. René Zurbrugg, adjoint au chef du Service immobilier, que nous remercions pour ses excellentes notes de séance.

La pétition, munie de 82 signatures, met en exergue les difficultés de passage et les risques d'accidents, notamment en hiver, sur le chemin de liaison non entretenu sis sur une parcelle privée au nord du Palais de Beaulieu entre le chemin du Salève et le bâtiment occupé par la compagnie Bédart Lausanne.

¹⁴BCC 2003-2004, T. II, pp. 877 ss.

Cela étant posé, M. le Municipal dresse la situation juridique du passage en question qui se trouve sur une parcelle appartenant à un tiers et non à la Commune. Il ajoute que les propriétaires de certaines parcelles contiguës sont au bénéfice d'une servitude de passage à pied, mais qu'il n'existe pas de réciprocité pour cette dernière. On est en droit d'admettre que les bénéficiaires de la servitude pourraient fermer le passage sans que personne ne puisse s'y opposer.

Il en ressort donc que l'aménagement et l'entretien du passage concerné relèvent de la compétence exclusive du propriétaire du fonds privé.

Votre Commission, lors de la rencontre avec les pétitionnaires, a tenté quelques explications relatives au caractère privé du cheminement en question sans toutefois satisfaire entièrement les pétitionnaires.

Après délibération, votre Commission a décidé à l'unanimité des membres présents de classer cette pétition. Elle a en outre pris note que le municipal responsable du Service immobilier écrira à la gérance concernée, afin de sensibiliser les propriétaires à la forte utilisation de ce chemin en déplorant qu'il ne soit pas mieux entretenu.

Le président : – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Paul-Louis Christe (Rad.), rapporteur : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La Municipalité désire-t-elle intervenir ? Non ? Je vais vous faire voter. Mais auparavant, Monsieur le Rapporteur, veuillez nous communiquer les déterminations de la Commission.

M. Paul-Louis Christe (Rad.), rapporteur : – A l'unanimité de ses membres, la Commission a décidé de classer cette pétition.

Le président : – Sauf opposition, je passe au vote.

Celles et ceux qui acceptent de classer la pétition de l'Association des riverains du Palais de Beaulieu sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Celles et ceux qui s'abstiennent ? A une très forte majorité, vous avez accepté de classer cette pétition. Cet objet est liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition de l'Association des riverains du Palais de Beaulieu et consorts (82 signatures) concernant le passage situé au nord du Palais de Beaulieu, entre le chemin du Salève et le bâtiment attribué à la compagnie Béjart Lausanne;
- ouï le rapport de la Commission permanente des pétitions;

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

le classement pur et simple de cette pétition, en vertu de l'article 65, *litt. d)* du Règlement du Conseil communal.

Réponses de la Municipalité à treize motions

Rapport-préavis N° 2004/10

Lausanne, le 1^{er} avril 2004

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond à treize motions prises en considération par votre Conseil entre 1998 et 2003. Portant sur des objets fort variés, ces motions ont pour caractéristique commune, de l'avis de la Municipalité, de ne pas nécessiter des réponses très détaillées, soit que les propositions qu'elles contiennent aient déjà été mises en œuvre ou doivent l'être incessamment, soit qu'elles impliquent au niveau de leur réalisation des dépenses difficilement compatibles avec la situation actuelle des finances communales.

Regroupées en fonction des directions concernées dans l'ordre chronologique de leur renvoi à la Municipalité, les motions en cause sont les suivantes :

Administration générale et Finances

Pages

1. Motion de M^{me} Odile Jaeger demandant à la Municipalité de reconsidérer la mise à disposition d'un terrain pour les sociétés locales pour la construction d'une salle qui serait financée par elles 311
2. Motion de M^{me} Mariela Muri-Guirales – Amélioration des conditions de travail des différentes personnes qui œuvrent au sein du Conseil communal de Lausanne 312
3. Motion de M. Jacques Perrin – Possibilité pour le Conseil communal de tester en 2001 des installations parlementaires modernes au Palais de Rumine 312
4. Motion de M^{me} Andrea Eggli pour les 38 heures de travail au sein de l'Administration communale 312
5. Motion de M. Jean-Christophe Bourquin pour des bourses d'études de la Ville de Lausanne 313
6. Motion de M^{me} Andrea Eggli pour la création d'un poste de délégué associatif 313
7. Motion de M^{me} Françoise Longchamp demandant d'étudier la possibilité de ne pas repourvoir un poste laissé vacant par le départ ou la mise à la retraite d'un collaborateur 314
8. Motion de M^{me} Françoise Crausaz et de M. Gilles Meystre – Une série d'émissions qui dévoile et fait vivre les différents quartiers lausannois: un outil d'intégration aujourd'hui et de mémoire demain 314

Culture, Sports, Patrimoine

9. Motion de M. Léopold Bavaud demandant d'étudier la construction d'une couverture pour les adeptes de la pétanque et autres jeux de boules 315
10. Motion de M^{me} Claire Attinger Doepper pour étendre l'offre de notre Bibliothèque municipale au multimédia 315

Direction des travaux

11. Motion de M. Jacques Perrin demandant d'étudier la création d'une société d'équipement de la région lausannoise 316
12. Motion de M. Michel Julier pour un ascenseur au pont Bessières 317

Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation

13. Motion de M^{me} Florence Peiry-Klunge – Subventionnement de la prise en charge familiale des jeunes enfants . . . 317

2. Remarques préliminaires

La Municipalité est consciente du fait que, en répondant dans un seul rapport-préavis à treize motions intéressant plusieurs directions et portant sur des questions très diverses, elle procède d'une manière inhabituelle. Son souci, ce faisant, est d'éviter de saisir votre Conseil d'une douzaine de rapports-préavis spécifiques, dès lors que le contenu des motions en cause semble autoriser des réponses relativement brèves, les objets qu'elles concernent rendant toutefois peu opportun le recours à la procédure de classement – que d'aucuns jugent d'ailleurs cavalière – prévue à l'article 58 du Règlement du Conseil communal.

Quant à la relative brièveté des réponses, la Municipalité justifie celle-ci, comme relevé au chiffre 1, par le fait que les motions traitées dans le présent rapport-préavis soit concernent des objets en voie d'être réalisés, sinon déjà réalisés, soit impliquent des dépenses disproportionnées pour être mises en œuvre.

3. Réponses aux motions

3.1 Administration générale et Finances

3.1.1 Motion de M^{me} Odile Jaeger demandant à la Municipalité de reconsidérer la mise à disposition d'un terrain pour les sociétés locales pour la construction d'une salle qui serait financée par elles¹

Rappel de la motion

Déposée au cours de la discussion sur le rapport-préavis N° 218 du 23 janvier 1997², dans lequel la Municipalité se prononçait par la négative sur la proposition de construire une salle à l'usage des sociétés locales, cette motion demande un réexamen de la question sous le seul angle de la mise à disposition d'un terrain, la construction de la salle devant être entreprise et financée par les sociétés locales elles-mêmes.

Réponse

Considérée il y a quelques années comme la réponse adéquate aux problèmes de disponibilité et de coût de location des salles nécessaires aux activités des sociétés locales, une construction ad hoc financée par celles-ci n'est actuellement plus à l'ordre du jour. D'une part, la société coopérative constituée par l'Union des sociétés lausannoises pour gérer les refuges de Sauvabelin et le caveau de la Louve a connu des difficultés financières qui ont conduit à sa dissolution et ont mis en évidence les problèmes humains et matériels que pourraient poser dans ce cadre la construction et l'exploitation d'une grande salle; d'autre part, les problèmes de disponibilité des salles en fin de semaine dans la période comprise entre octobre et Pâques durant laquelle se concentre l'essentiel des demandes ne seraient que très partiellement résolus.

Sans prétendre apporter une solution définitive aux difficultés rencontrées par les sociétés locales, la Municipalité a pris des mesures propres à faciliter l'utilisation des salles existantes. Depuis le 1^{er} janvier 2001, des conditions particulières sont consenties pour la location des salles communales (qu'il s'agisse du Casino de Montbenon ou des diverses salles situées dans des bâtiments gérés par la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation) pour l'organisation des soirées annuelles des sociétés locales. L'aide accordée prend la forme d'un remboursement intégral du prix payé pour la location de la salle, à l'exclusion de toute autre prestation ou location, la notion de «soirée annuelle» s'appliquant à un spectacle présenté et animé de manière prépondérante par les membres de la société intéressée. Les sociétés locales qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent prétendre à cette gratuité de fait continuent à bénéficier, au Casino, des prix préférentiels qui leur ont toujours été accordés. Des dispositions identiques s'appliquent aux sociétés qui organisent leur soirée annuelle au Palais de Beaulieu; les mêmes facilités seraient consenties dans le cas où une telle soirée aurait lieu au Métropole.

Ces mesures – qui représentent une dépense annuelle de l'ordre de Fr. 60'000.— ne constituent certes pas la panacée. Elles apportent cependant une contribution au maintien du tissu associatif et semblent appréciées des bénéficiaires. La Municipalité poursuivra donc dans cette voie.

¹BCC 1997, T. I, p. 623; BCC 1998, T. I, pp. 147 ss et 759 ss.

²BCC 1997, T. I, pp. 615 ss.

3.1.2 Motion de M^{me} Mariela Muri-Guirales – Amélioration des conditions de travail
des personnes qui œuvrent au sein du Conseil communal de Lausanne³

et

Motion de M. Jacques Perrin – Possibilité pour le Conseil communal de tester en 2001
des installations parlementaires modernes au Palais de Rumine⁴

Rappel des motions

La motion de M^{me} Muri-Guirales demande d'améliorer le chauffage et la ventilation de la salle du Conseil communal, de rendre les sièges plus confortables, de prévoir des tablettes pour écrire et poser des documents et de mettre à disposition – pour faciliter les débats – des installations de projection (rétroprojecteur, vidéo). Celle de M. Perrin porte sur la possibilité, pour le Conseil, de tester les équipements installés en l'aula du Palais de Rumine pour accueillir les séances du Grand Conseil, dans la perspective d'un éventuel déménagement – provisoire ou définitif – du délibérant lausannois en ce lieu.

Réponses

Après l'essai fait au Palais de Rumine le 24 septembre 2002, des appréciations assez diverses ont été émises par les membres du Conseil communal. Toutefois, il semble qu'une majorité a apprécié certaines possibilités comme le vote électronique, mais également qu'une majorité reste attachée au lieu symbolique de la Palud. De plus, les contacts pris avec l'Etat montrent qu'une utilisation à l'année de la salle de Rumine entrerait en conflit avec d'autres utilisations de ladite salle. Il a d'ailleurs été compliqué d'obtenir l'autorisation pour le Conseil communal d'y siéger à titre d'essai.

D'autre part, les séances du Conseil communal à Rumine nécessiteraient une infrastructure. Il est en effet exclu que cette salle soit utilisée les mardis soirs sans qu'un personnel apte à faire fonctionner les installations soit présent. Des problèmes se poseraient également en matière de conciergerie et de fermeture des portes en fin de soirée. Les premiers éléments montrent que l'utilisation du Palais de Rumine est problématique et que son coût ne saurait en aucun cas être inférieur à Fr. 50'000.– par an. Dans ces conditions, la Municipalité juge préférable d'investir, dès que les temps seront redevenus un peu meilleurs, soit à l'horizon d'au moins deux à trois ans, dans la rénovation de la salle du Conseil communal. A cette occasion, la possibilité d'introduire le vote électronique sera examinée très sérieusement. En résumé, la Municipalité renonce à proposer le déménagement à Rumine et fait d'une rénovation et d'une modernisation de la salle du Conseil communal sa priorité.

3.1.3 Motion de M^{me} Andrea Egli pour les 38 heures de travail
au sein de l'Administration communale⁵

Rappel de la motion

Constatant que la Municipalité, dans son rapport-préavis N° 161 du 13 juillet 2000⁶, n'a pas examiné toutes les réponses possibles à la question de la réduction du temps de travail au sein de l'Administration communale, la motionnaire propose de fixer la durée hebdomadaire du travail à 38 heures, sans réduction de salaire, chaque membre du personnel ayant la possibilité de cumuler cette réduction en vacances payées. L'augmentation des charges salariales en résultant serait contrebalancée dans une certaine mesure par une amélioration de la productivité.

Réponse

En raison de la situation financière de la Commune, une telle proposition est inacceptable dès lors qu'elle aurait pour conséquence une augmentation des charges du personnel d'environ 5% (2 heures sur 40), soit une vingtaine de millions de francs par année.

Une réflexion a été conduite quant à savoir si des gains de productivité pourraient permettre que, à l'exception des services fournis sur 24 heures et d'unités telles que la police, la réduction de la durée du travail à 38 heures soit entièrement compensée par des gains de productivité. Les réactions très fortes manifestées par le personnel communal à l'égard de

³BCC 1998, T. II, p. 23 et pp. 142-143; BCC 2000, T. I, pp. 767 ss.

⁴BCC 2000, T. I, p. 474 et pp. 769-770.

⁵BCC 2001, T. I, p. 414 et pp. 503-504; BCC 2001, T. II, pp. 336 ss.

⁶BCC 2001, T. I, pp. 398 ss.

l'application du délai de carence de six mois décidé récemment par la Municipalité, tout comme l'annonce faite que dans certains secteurs le respect de ce délai pose des problèmes insolubles et que dans d'autres les prestations les plus diverses devront être rééchelonnées dans le temps, ont convaincu la Municipalité que seule une partie de l'Administration pourrait subir le passage à 38 heures sans devoir engager du personnel supplémentaire. Dans ces conditions, le coût de la mesure dépasserait de toute manière Fr. 10 millions par an.

Enfin, si elle devait constater que, dans certains secteurs d'activité, une certaine rationalité permettrait de ne pas compenser des départs à la retraite ou que des réductions raisonnables de prestations amèneraient le même résultat, la Municipalité préférerait améliorer la situation budgétaire plutôt que se lancer dans la course à la péjoration des charges qui résulterait de la réduction de la durée du travail. Pour toutes ces raisons, elle répond négativement à la motion de M^{me} Andrea Egli.

3.1.4 Motion de M. Jean-Christophe Bourquin pour des bourses d'études de la Ville de Lausanne⁷

Rappel de la motion

Constatant que la Municipalité a manifesté la volonté de s'engager dans le financement d'enseignements de niveau universitaire (participation à l'Académie internationale du sport à raison d'une subvention annuelle de Fr. 50'000.– inscrite au budget 2002, création d'une chaire d'honneur de la Ville de Lausanne impliquant une subvention annuelle de Fr. 220'000.–), le motionnaire demande que la Municipalité s'engage à financer des bourses d'études dans diverses écoles dispensant une formation professionnelle supérieure, pour un montant annuel égal à celui consenti pour des enseignements universitaires. Il s'agirait ainsi, selon lui, de montrer l'attachement de la Ville à favoriser l'accès du plus grand nombre à une formation supérieure de qualité, cette démarche étant en outre propre à resserrer les liens de la collectivité publique avec le monde professionnel, à un moment où la nécessité d'une formation de haute qualité est plus impérieuse que jamais.

Réponse

Cette motion, comme rappelé ci-dessus, a été déposée en réaction aux engagements pris par la Municipalité à l'égard de l'Université de Lausanne, et en particulier à la création d'une chaire d'honneur de la Ville pour des professeurs invités dans le cadre du réseau des universités des capitales européennes (UNICA)⁸. Ladite chaire a été créée pour quatre ans; suite à divers problèmes – liés à des questions de délai – rencontrés par l'Université pour sa mise en place, le premier professeur invité ne dispensera son enseignement qu'à partir de l'automne 2004. Dix-huit mois avant l'échéance des quatre ans, la Municipalité – qui n'entend pas se déjuger par rapport à la convention qu'elle a signée – évaluera la situation et se déterminera sur la poursuite ou non du projet.

Cela dit, le fait d'avoir répondu favorablement à la proposition de l'Université de créer une chaire d'honneur de la Ville n'a pas fait perdre de vue à la Municipalité la réalité de l'enseignement universitaire. Celui-ci est de la seule responsabilité du Canton (avec l'intervention de la Confédération dans certains domaines), tout comme d'ailleurs ce qui a trait aux bourses d'études. A l'heure où les divers processus mis en place au titre d'EtaCom ont permis de clarifier la situation en matière d'enseignement, il est exclu que la Ville se charge de nouvelles tâches en ce domaine, à d'autant plus forte raison qu'une action significative dans le domaine des bourses d'études serait sensiblement plus onéreuse que le financement de la chaire d'honneur et que la situation des finances communales interdit de se lancer dans de telles opérations.

3.1.5 Motion de M^{me} Andrea Egli pour la création d'un poste de délégué associatif⁹

Rappel de la motion

En dépit de son titre, cette motion n'a pas pour but de créer un nouveau poste au sein de l'Administration communale, mais vise à promouvoir le bénévolat en assurant des conditions cadres pour les membres du personnel communal qui marquent un investissement particulier au sein de comités d'associations, en leur permettant de réaliser des actions (administratives et/ou de formation) nécessaires au bon fonctionnement de l'association, cela pendant les heures de travail lorsque la démarche l'exige. Il s'agirait, concrètement, d'accorder en pareils cas des congés sans compensation.

⁷BCC 2002, T. I, p. 551 et pp. 799-800.

⁸BCC 2002, T. I, pp. 519 ss.

⁹BCC 2002, T. II, p. 13 et p. 286; BCC 2003, T. I, pp. 500 ss.

Réponse

Ainsi qu'elle le laissait entendre, par la voix de son syndic, au cours des travaux de la commission chargée de rapporter sur la prise en considération de la motion de M^{me} Eggli, la Municipalité est prête à favoriser le rôle que jouent les associations dans l'intégration sociale et, partant, à octroyer les congés souhaités dans le cadre de l'instruction administrative 53.01, relative aux congés de brève durée. Celle-ci prévoirait désormais, outre les congés déjà accordés aux membres des comités des associations du personnel communal, six demi-journées au maximum par an, et pour autant que les exigences du service le permettent, aux membres de comités d'associations de toute nature, pour autant que leur investissement en temps soit avéré.

3.1.6 Motion de M^{me} Françoise Longchamp demandant
d'étudier la possibilité de ne pas repourvoir un poste laissé vacant par le départ
ou la mise à la retraite d'un collaborateur¹⁰

Rappel de la motion

Considérant la situation obérée des finances communales, la motionnaire suggère que la Municipalité étudie la possibilité de ne pas repourvoir, sauf cas exceptionnel, le poste laissé vacant par le départ ou la mise à la retraite d'un collaborateur de l'Administration communale, et qu'au terme de ce délai une analyse détermine si le poste en cause est réellement indispensable ou si tout ou partie des tâches accomplies par le fonctionnaire qui occupait celui-ci pourrait être confié à des entreprises privées spécialisées.

Réponse

Dans la pratique, la Municipalité a d'ores et déjà agi dans le sens préconisé par la motionnaire: ces dix dernières années, quelque cent postes n'ont pas été repourvus lors du départ à la retraite du titulaire. A l'inverse, cependant, de nouveaux postes, certes en plus grand nombre, ont été créés pour faire face à l'augmentation de certaines tâches et à des besoins nouveaux en prestations au bénéfice de la population. La Municipalité continuera à réexaminer le bien-fondé de tout remplacement, en principe au terme du délai de carence de six mois institué l'an dernier (un délai d'une année, tel que proposé par la motionnaire, créerait dans la plupart des unités administratives une surcharge de travail difficilement supportable).

3.1.7 Motion de M^{me} Françoise Crausaz et de M. Gilles Meystre –
Une série d'émissions qui dévoile et fait vivre les différents quartiers lausannois:
un outil d'intégration aujourd'hui et de mémoire demain¹¹

Rappel de la motion

Les motionnaires souhaitent que la Télévision de la région lausannoise (Tvrl) reçoive mandat de réaliser une série de portraits des quartiers lausannois, avec la participation active des habitants, non seulement par des interviews, mais également au niveau de la conception des émissions et de la définition des contenus. Ces émissions répondraient au souci d'intégration qui se trouve au cœur de la démarche «Agenda 21», avec laquelle elles devraient être coordonnées.

Réponse

Dans son principe, la proposition contenue dans cette motion est à tous égards excellente. Malheureusement, compte tenu de la date de son dépôt et du délai nécessaire à sa prise en considération, les émissions en cause n'ont pu être réalisées avant la phase de consultation des quartiers de l'Agenda 21. Une série d'émissions de ce type aurait été particulièrement utile pour mobiliser davantage le citoyen dans la participation aux consultations des quartiers et pour l'impliquer dans le processus participatif. Aujourd'hui où cette phase du processus de «Quartiers 21» est terminée, la Municipalité n'entend pas consacrer des sommes supplémentaires à la réalisation d'émissions sur les quartiers, celles-ci arrivant trop tard dans ledit processus. On rappellera que la Ville finance Tvrl à raison de Fr. –.95 par abonné du télé-réseau et par mois, soit pour l'ensemble du réseau de détail géré par les Services industriels près de Fr. 800'000.– par an.

¹⁰BCC 2003, T. I, p. 441; BCC 2003, T. I, pp. 622-623.

¹¹BCC 2002, T. II, pp. 283-284; BCC 2003, T. I, pp. 722-723.

3.2. Culture, Sports, Patrimoine

3.2.1 Motion de M. Léopold Bavaud demandant d'étudier la construction d'une couverture pour les adeptes de la pétanque et autres jeux de boules¹²

Rappel de la motion

Dans sa motion, M. Bavaud rappelle que les terrains mis à disposition pour la pratique de la pétanque et autres jeux de boules sont à ciel ouvert et, de ce fait, ne permettent qu'une pratique saisonnière, souvent perturbée par les aléas de la météo. En conséquence, il demande la construction d'un boulodrome couvert, dont l'exploitation serait de la responsabilité des sociétés sportives, ou la couverture de surfaces existantes.

Réponse

Si pétanque et jeux de boules évoquent pour la plupart le soleil et d'homériques discussions aux accents chantants, il s'agit aussi de sports qui demandent de l'agilité, de la précision et de la concentration. Lausanne a ainsi été le cadre, en 1992, des championnats du monde féminins de pétanque. Notre ville compte plus de 500 licenciés – et plusieurs milliers de pratiquants «loisir» – qui, regroupés au sein d'une vingtaine de clubs, pratiquent leur sport sur plus d'une dizaine de terrains répartis dans tout Lausanne.

Diverses solutions ont été étudiées, allant de la couverture des terrains des Prés-de-Vidy à la construction d'un bâtiment sur une parcelle communale, en passant par l'adaptation d'une halle aux contraintes de ces sports, mais aucune n'a abouti, pour des raisons urbanistiques, financières ou techniques.

La Municipalité a retenu le projet d'installer une halle comprenant un boulodrome couvert, un centre de tennis de table et les locaux techniques nécessaires (bureaux, vestiaires, buvette) sur la toiture du futur centre de logistique du Service d'assainissement qui devrait être implanté à Malley.

Le futur préavis portant sur la réalisation du centre de logistique du Service d'assainissement répondra donc à la demande de M. Léopold Bavaud.

3.2.2 Motion de M^{me} Claire Attinger Doepper pour étendre l'offre de notre Bibliothèque municipale au multimédia¹³

Rappel de la motion

Telle que prise en considération par le Conseil communal, cette motion demande que la Municipalité examine la possibilité d'étendre le rôle traditionnel de la Bibliothèque municipale par une offre multimédia, le cas échéant en précisant les modalités d'une telle extension.

Réponse

La volonté d'introduire le multimédia dans les bibliothèques publiques pose la question de la place du livre, donc de la lecture – qui reste encore et toujours, selon l'Institut suisse Jeunesse et Médias, «la voie royale pour l'acquisition des connaissances et l'accès à la culture» – ceci d'autant plus si les ressources humaines et financières et les surfaces allouées restent les mêmes.

Quelques chiffres permettent de mieux cerner le problème. La constitution d'une collection initiale de 5000 unités (200 cédéroms, 2500 CD musicaux et 2300 DVD) exige un investissement de près de Fr. 200'000.–. Il faut compter environ Fr. 60'000.– pour les acquisitions annuelles (soit un peu plus de 10% du budget livres 2004) et un renforcement du personnel régulier d'un à deux postes avec l'engagement d'auxiliaires en plus pour la constitution et la mise à disposition de la collection initiale. L'acquisition de meubles de rangement, de boîtes de sécurité pour DVD et cédéroms représente Fr. 20'000.–. Sans parler des surfaces supplémentaires nécessaires.

¹²BCC 1996, T. I, pp. 457, 704 et 1405 ss.

¹³BCC 2002, T. II, pp. 471 et 671; BCC 2003, T. I, pp. 719 ss.

Les documents multimédia étant destinés à être prêtés à domicile, les coûts estimés ne comprennent pas l'installation d'appareils de lecture. Pour les besoins professionnels de consultation, les PC des collaborateurs peuvent être utilisés. Si des PC devaient être mis à disposition des usagers pour la consultation des cédéroms, il faudrait ajouter environ Fr. 20'000.—. A noter que, du point de vue du contenu complémentaire au livre document, les cédéroms sont les produits les plus intéressants; ce sont aussi, malheureusement, les moins demandés dans les bibliothèques offrant du multimédia.

En ce qui concerne l'offre en multimédia, les Lausannois ne sont pas totalement démunis: la Bibliothèque cantonale met à disposition sur son site de la Riponne une phonothèque de 20'000 CD musicaux en libre accès (musique classique, musiques du monde, jazz, chanson française, musique de films), près de 7000 enregistrements audiovisuels et 1400 cédéroms.

La Municipalité, constatant que répondre favorablement à cette motion engendrerait des coûts supplémentaires non négligeables pour acquérir et stocker des documents relativement chers et sensiblement plus fragiles que les livres (et dont l'état est difficile à contrôler au retour du prêt), confirme, comme elle a eu l'occasion de le préciser dans sa réponse à la 27^e observation de la Commission permanente de gestion pour l'exercice 2001, son intention de ne pas introduire le multimédia à la Bibliothèque municipale.

3.3 Direction des travaux

3.3.1 Motion de M. Jacques Perrin demandant d'étudier la création d'une société d'équipement de la région lausannoise¹⁴

Rappel de la motion

Le motionnaire demande à la Municipalité d'étudier la création d'une société d'équipement de la région lausannoise à l'instar de celle créée à Montpellier pour la mise en valeur de la friche industrielle ayant permis la réalisation du quartier d'Antigone. Un déplacement de la Commission communale d'urbanisme dans cette ville, en septembre 1996, a permis aux membres de ladite commission de recevoir une information circonstanciée sur les mécanismes de réalisation du quartier en question. Compte tenu de cet exemple probant, le motionnaire affirme que le développement d'une ville passe bien par une gestion dynamique des terrains et propose une telle forme de promotion pour la Ville de Lausanne, voire la région lausannoise, en donnant en concession à une société d'équipement de la région lausannoise la mise en valeur des terrains propriétés des collectivités.

Réponse

Le schéma de développement observé par le motionnaire et qu'il a trouvé exemplaire est le suivant: la Ville achète des terrains dont elle définit l'affectation générale, l'équipement et l'aménagement. La réalisation est donnée ensuite en concession à une société d'équipement qui, elle, mandate des architectes et des promoteurs. La collectivité se borne dès lors à contrôler le respect des objectifs fixés, et les ventes et locations financent les équipements publics et les logements sociaux.

Pour séduisant que soit au premier abord le parallèle effectué entre le cas de Montpellier et celui de Lausanne, il marque vite ses limites dès que l'on approfondit certains aspects fondamentaux de la question. Ainsi, derrière la société d'équipement de la région montpelliéraine, il y a l'énorme appareil de la Société centrale d'équipement du territoire (SCET) et son réseau national de quelque deux cents sociétés d'économie mixte d'équipement, avec mille spécialistes de l'aménagement et de la gestion publique. Il y a surtout, pour financer le tout, une filière bancaire étatisée et spécialisée, la Caisse des dépôts. A l'échelle du canton et de la Suisse, on ne trouve rien d'équivalent sur le plan institutionnel. A défaut, il faudrait recourir à une société ad hoc, vraisemblablement dominée par une entreprise générale. A ce stade, on peut légitimement douter de la compatibilité d'une telle formule avec notre culture politique, en particulier quand on se rappelle les réticences qui ont chaque fois entouré la création d'une société anonyme en mains des collectivités pour des projets d'intérêt public (Tridel, etc.). Surtout, la tâche de mise en place d'une telle structure paraît démesurée par rapport aux surfaces réellement disponibles à Lausanne, en les comparant à l'échelle des opérations entreprises comme dans le cas de Montpellier. S'il est judicieux, comme le fait la motion, d'élargir le problème à la région lausannoise, une fois encore compte tenu du contexte politique, il est illusoire d'imaginer la Municipalité de Lausanne prendre seule une telle initiative. Sur le fond, cette motion conforte le principe appliqué et défendu par la Municipalité qui fait acheter le terrain par la collectivité et réaliser par les privés intéressés. La forme de la mise à disposition par vente ou droit de superficie comme préféré à Lausanne fait l'objet d'un autre débat, lequel sera abordé dans la réponse prochaine à la motion de M. Olivier Français demandant à la Municipalité de définir et classer les propriétés communales selon leur intérêt public, en relation avec les projets de développement collectifs ou privés.

¹⁴BCC 1996, T. II, p. 531; BCC 1997, T. I, p. 89.

3.3.2 Motion de M. Michel Julier pour un ascenseur au pont Bessières¹⁵*Rappel de la motion*

Le motionnaire constate que la géographie de la Ville de Lausanne a de tout temps suggéré la réalisation de liaisons verticales entre certains niveaux. De telles installations existent aujourd'hui au pont Chauderon et au Grand-Pont. Seul le pont Bessières ne dispose pas d'ascenseur pour relier les niveaux de la rue Saint-Martin et du haut de la rue de Bourg. Les personnes âgées, les handicapés et les mères de famille avec poussette attendent cette réalisation avec impatience.

Lors du dépôt de sa motion, M. Julier estimait qu'il ne fallait pas attendre la réalisation du métro m2 pour bénéficier d'un ascenseur, mais qu'il fallait construire rapidement un tel équipement.

Réponse

La réponse à cette motion aurait dû être donnée à l'automne 2001, époque à laquelle le projet du métro m2 aurait dû déjà avoir été soumis à votation cantonale. Cependant, bien que l'ancien Conseil d'Etat se soit déclaré favorable au projet en mai 2001, il a repoussé à janvier 2002 la décision de le présenter à l'examen du Grand Conseil. En juin 2002, le Conseil d'Etat dans sa nouvelle composition a décidé de donner la priorité à la réalisation du m2, dont le Grand Conseil a accepté à une grande majorité le projet et son financement. Finalement, c'est le 24 novembre 2002 que le peuple vaudois a confirmé ces décisions.

Aujourd'hui, la Municipalité est donc en mesure de répondre à cette motion en toute connaissance de cause par rapport au projet du métro m2.

La ligne de métro traversera la vallée du Flon, environ 16 m sous le niveau du tablier du pont Bessières, à travers les maçonneries d'appuis aux extrémités. La station «Bessières» sera intégrée à la culée est du pont. Elle sera équipée de plusieurs batteries d'ascenseurs reliant le niveau du pont Bessières, les quais du m2 et la rue Saint-Martin. Les dimensions de ces équipements permettront d'accueillir les handicapés en chaise roulante, les poussettes et les vélos.

Satisfaction sera donc donnée au motionnaire dans le cadre de la réalisation du métro m2.

3.4 Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation

3.4.1 Motion de M^{me} Florence Peiry-Klunge pour le subventionnement de la prise en charge familiale des jeunes enfants¹⁶*Rappel de la motion*

Cette motion demande un subventionnement de la prise en charge familiale des jeunes enfants pour les familles à faible revenu, par l'octroi d'allocations aux mères qui resteraient au foyer, avec pour corollaire, selon la motionnaire, de libérer des places dans les centres de vie infantine.

Réponse

La Municipalité est consciente qu'un des facteurs de pauvreté les plus fréquents parmi les personnes qui exercent une activité lucrative sont les coûts liés aux enfants. Ces personnes appelées «working poors» vivent, en dépit de leur travail, en dessous du minimum défini par les prestations complémentaires AVS/AI. Pour ces familles à revenus modestes, des efforts doivent être entrepris à tous les niveaux, fédéral, cantonal et communal.

Pour la Municipalité, il appartient à la Confédération et/ou aux Cantons et non aux Communes de créer une assurance-maternité, d'instaurer un système de prestations complémentaires pour les familles (allocations et revenus familiaux) et de définir une politique fiscale favorisant l'intégration sociale et économique de ces familles à faibles revenus.

En session d'automne 2003, les Chambres fédérales ont accepté un projet de loi sur l'assurance maternité. Ce projet sera vraisemblablement soumis au peuple en 2004, une demande de référendum ayant abouti. D'autre part, la Commission de la

¹⁵BCC 1998, T. II, pp. 189 et 290-291 ; BCC 1999, T. II, pp. 26-27.

¹⁶BCC 2000, T. II, p. 421 ; BCC 2001, T. I, pp. 196-198 et 583 ss.

sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national élabore un projet de loi pour instaurer un système de prestations complémentaires pour les familles à faibles revenus, à l'image des différentes mesures développées dans le canton du Tessin et du Valais.

Outre les allocations familiales, le Canton de Vaud dispose actuellement d'une allocation de maternité qui est une prestation précisément destinée aux familles à revenus modestes. Elle propose :

- soit une allocation de base mensuelle de Fr. 200.– pendant six mois lorsque le revenu familial net est inférieur à la limite légale. En 2002, 924 allocations ont été versées pour un montant de Fr. 1'129'800.–;
- soit une allocation complémentaire de perte de gain, si la mère (ou le père) perd, totalement ou partiellement, un gain qu'elle réalisait antérieurement et qui ne serait pas déjà compensé par des prestations d'assurance. Le montant varie selon le revenu familial; il se situe entre Fr. 201.– et Fr. 3000.– par mois pendant six mois. 643 allocations avec perte de gain ont été octroyées pour un montant de Fr. 3'868'091.–.

Actuellement, le postulat du député Jacques Chollet visant à soutenir financièrement les familles à faibles revenus qui choisissent de garder leurs enfants plutôt que de les placer dans les structures d'accueil existantes est à l'étude. La Ville de Lausanne, par son service de la petite enfance, est associée aux réflexions du Département de la santé et de l'action sociale, en charge du dossier.

Il est rappelé que la Ville de Lausanne offre une allocation communale de naissance aux familles dont le revenu déterminant est inférieur à Fr. 56'000.–. En 2002, elle a permis d'allouer 615 prestations uniques comprises entre Fr. 910.– et Fr. 1350.–, pour un montant total de Fr. 752'920.–.

D'autre part, dans sa réponse à la motion de M^{me} Pasche-Casadei pour la création d'un bureau d'orientation pour les familles¹⁷, la Municipalité dressera un inventaire complet des prestations proposées aux familles lausannoises.

La Municipalité a défini sa politique de la petite enfance par le préavis N° 23/2003¹⁸, qui propose un développement important des structures d'accueil de la petite enfance afin d'harmoniser au mieux temps familial et temps professionnel, et elle n'entend pas se substituer à des tâches clairement définies comme cantonales ou fédérales. Elle se prononce donc négativement sur la motion de M^{me} Peiry-Klunge.

¹⁷BCC 2001, T. II, p. 287; BCC 2002, T. I, pp. 78-79.

¹⁸BCC 2003-2004, T. II, pp. 542 ss.

4. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2004/10 de la Municipalité, du 1^{er} avril 2004 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver les réponses de la Municipalité aux motions de :

1. M^{me} Odile Jaeger demandant à la Municipalité de reconsidérer la mise à disposition d'un terrain pour les sociétés locales pour la construction d'une salle qui serait financée par elles ;
2. M^{me} Mariela Muri-Guirales intitulée « Amélioration des conditions de travail des différentes personnes qui œuvrent au sein du Conseil communal de Lausanne » ;
3. M. Jacques Perrin intitulée « Possibilité pour le Conseil communal de tester en 2001 des installations parlementaires modernes au Palais de Rumine » ;
4. M^{me} Andrea Eggli pour les 38 heures de travail au sein de l'Administration communale ;
5. M. Jean-Christophe Bourquin pour des bourses d'études de la Ville de Lausanne ;
6. M^{me} Andrea Eggli pour la création d'un poste de délégué associatif ;
7. M^{me} Françoise Longchamp demandant d'étudier la possibilité de ne pas repourvoir un poste laissé vacant par le départ ou la mise à la retraite d'un collaborateur ;
8. M^{me} Françoise Crausaz et M. Gilles Meystre intitulée « Une série d'émissions qui dévoile et fait vivre les différents quartiers lausannois : un outil d'intégration aujourd'hui et de mémoire demain » ;
9. M. Léopold Bavaud demandant d'étudier la construction d'une couverture pour les adeptes de la pétanque et autres jeux de boules ;
10. M^{me} Claire Attinger Doepper pour étendre l'offre de notre Bibliothèque municipale au multimédia ;
11. M. Jacques Perrin demandant d'étudier la création d'une société d'équipement de la région lausannoise ;
12. M. Michel Julier pour un ascenseur au pont Bessières ;
13. M^{me} Florence Peiry-Klunge pour le subventionnement de la prise en charge familiale des jeunes enfants.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M^{me} Andrea Eggli, rapportrice, M^{me} Claire Attinger Doepper, M^{me} Sylvianne Bergmann, M. Jean-Christophe Bourquin, M^{me} Alma Bucher, M. Grégoire Junod, M. Jean Meylan, M^{me} Florence Peiry-Klunge, M^{me} Michelle Tauxe-Jan, M^{me} Isabelle Truan.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M^{me} Andrea Eggli (POP), rapportrice: – La commission a tenu deux séances, le 28 juin et le 8 septembre. Elle était composée de M^{mes} Claire Attinger Doepper, Sylvianne Bergmann, Alma Bucher, Florence Peiry-Klunge, Michelle Tauxe-Jan (remplaçant M. Jean-Christophe Bourquin à la 2^e séance), Isabelle Truan, et MM. Eddy Ansermet (remplaçant M. Michel Julier à la 2^e séance), Jean-Christophe Bourquin, Grégoire Junod, Jean Meylan (remplaçant M. Grégoire Junod à la 2^e séance), ainsi que la rapportrice, Andrea Eggli.

La Municipalité était représentée par M. Daniel Brélaz. M. Christian Zutter, adjoint administratif, a pris les notes de séances, ce dont nous le remercions vivement.

Lors de la discussion générale, un commissaire s'étonne de la démarche choisie par la Municipalité de regrouper les réponses à plusieurs motions sur des sujets hétéroclites dans un seul rapport-préavis. Politiquement, cette démarche donne l'impression de vouloir se débarrasser des motions estimées peu intéressantes. L'avantage est purement technique: la liste des motions en suspens diminue et le nombre de commissions à convoquer aussi.

3.1 Administration générale et Finances

3.1.1. Motion de M^{me} O. Jaeger: Mise à disposition d'un terrain pour les sociétés locales pour la construction d'une salle qui serait financée par elles

Cette construction n'est plus à l'ordre du jour. La Municipalité octroie aux sociétés locales des conditions particulières pour la location de salles communales.

3.1.2. Motion de M^{me} M. Muri-Guirales: Amélioration des conditions de travail des personnes qui œuvrent au sein du Conseil communal de Lausanne, et motion de M. J. Perrin: Test en 2001 des installations parlementaires modernes au Palais de Rumine

En attendant la détermination du nombre de conseillers communaux, le préavis sur l'aménagement de la salle du Conseil communal sera présenté en 2005 pour que les travaux soient entrepris pendant l'été 2006.

Quant à l'utilisation du Palais de Rumine, les sondages auprès des conseillers communaux s'étaient révélés négatifs.

3.1.3. Motion de M^{me} A. Eggli: Pour les 38 heures de travail au sein de l'Administration communale

La motionnaire regrette la décision de la Municipalité ainsi que l'absence d'étude sérieuse sur le sujet. L'augmentation des absences pour question de maladie est un problème sérieux au sein de l'Administration et la réponse aurait pu être donnée sous cet angle aussi. La conjoncture défavorable est une réponse que la Municipalité utilise pour bien des questions.

3.1.4. Motion de M. J.-C. Bourquin: Pour des bourses d'études de la Ville de Lausanne

Le motionnaire estime que sa proposition a été caricaturée par la Municipalité dans sa réponse. La Municipalité aurait pu s'appuyer sur les organismes existants pour ne pas avoir à supporter les frais administratifs. Il estime qu'elle privilégie les institutions prestigieuses au détriment, dans ce cas, d'étudiants dans le besoin. Il n'était pas question qu'elle se substitue à l'Etat.

Un autre commissaire estime que la Municipalité aurait pu s'engager dans l'octroi d'une dizaine de bourses attribuées à des étudiants non universitaires.

La subvention à la chaire universitaire est très critiquée. La Municipalité renseignera le Conseil sur l'évolution de ce dossier.

3.1.5. Motion de M^{me} A. Eggli: Création d'un poste de délégué associatif

La motionnaire se déclare satisfaite du soutien accordé par la Municipalité au monde associatif par l'octroi d'un congé de six demi-journées maximum par an aux membres de comités d'associations travaillant à l'Administration communale pour des actions administratives et/ou de formation. Un communiqué de presse permettrait d'en faire la promotion.

3.1.6. Motion de M^{me} F. Longchamp: Etude de la possibilité de ne pas repourvoir un poste laissé vacant par le départ ou la mise à la retraite d'un collaborateur

Le syndic nous informe que la proposition de la motionnaire est appliquée *de facto*.

3.1.7. Motion de M^{me} F. Crausaz et M. G. Meystre: Une série d'émissions qui dévoile et fait vivre les différents quartiers lausannois: un outil d'intégration aujourd'hui et de mémoire demain

Cette motion ciblait la phase précédente du processus de Quartiers 21, soit la phase de consultation de la population. La Municipalité pense que Tvrl a déjà fait et fera encore des émissions sur les différents quartiers. La subvention annuelle de la Commune à Tvrl est de Fr. –95 par abonné du télé-réseau et par mois, ce qui fait environ Fr. 800'000.– annuels.

3.2 Culture, Sports, Patrimoine

3.2.1. *Motion de M. L. Bavaud: Pour l'étude de la construction d'une couverture pour les adeptes de la pétanque et autres jeux de boules*

Plusieurs commissaires sont étonnés de voir que la réponse de la Municipalité est liée à sa concrétisation dans un autre préavis. La Municipalité estimait nécessaire de donner une réponse à une motion déposée en 1996 déjà.

La demande des boulistes est surtout de couvrir quelques surfaces existantes, solution plus simple que la construction envisagée par la Municipalité, et plusieurs commissaires estiment que la réponse de la Municipalité est inadéquate. Ils regrettent qu'il n'y ait pas d'étude sur la couverture de certaines des surfaces existantes.

Plusieurs commissaires préfèrent attendre le préavis promis pour se prononcer sur la réponse à cette motion.

3.2.2. *Motion de Mme C. Attinger Doepper: Extension de l'offre de la Bibliothèque municipale au multimédia*

La motionnaire trouve la réponse à sa motion décevante. Elle estime, ainsi que d'autres commissaires, que le multimédia ne représente pas une menace mais un complément au livre. La différence entre les coûts et les revenus engendrés est faible. Une médiathèque possède également un caractère éducatif et pas seulement commercial. La Municipalité aurait pu étudier et cibler un créneau très précis.

3.3 Direction des travaux

3.3.1. *Motion de M. J. Perrin: Etude de la création d'une société d'équipement de la région lausannoise*

La création d'une société d'équipement de la région lausannoise soulèverait des problèmes importants, en particulier sous l'angle de la perte de contrôle du pouvoir politique sur ce genre de structure.

3.3.2. *Motion de M. M. Julier: Pour un ascenseur au pont Bessières*

Il sera donné satisfaction au motionnaire dans le cadre de la réalisation du m2. Les ascenseurs de la station Bessières permettront d'accueillir les handicapés en chaise roulante, les poussettes et les vélos.

3.4 Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation

3.4.1. *Motion de Mme F. Peiry-Klunge: Subventionnement de la prise en charge familiale des jeunes enfants*

La motionnaire n'est pas satisfaite de la réponse à sa motion. Elle estime que sa proposition est une alternative intéressante à l'offre en places des crèches et garderies.

La Municipalité estime qu'une réponse à cette question ne peut pas être donnée au niveau communal uniquement, mais plutôt au niveau cantonal ou fédéral. Des motions sur le sujet y ont été déposées et nous attendons de connaître la réponse.

Une commissaire craint une émergence de garderies au noir, gérées par des personnes non compétentes.

Une autre commissaire estime qu'une évaluation de la demande aurait pu être faite.

Une autre encore estime que la Municipalité fournit déjà des efforts considérables et que les mesures prises sont suffisantes.

La Municipalité pense que le congé maternité offrira une bonne protection contre la perte de salaire aux jeunes mères concernées.

Vote de la commission sur les conclusions

1. Motion de M^{me} O. Jaeger: Mise à disposition d'un terrain pour les sociétés locales

Réponse acceptée à l'unanimité

2. Motion de M^{me} M. Muri-Guirales: Amélioration des conditions de travail... au Conseil communal

Réponse acceptée à l'unanimité

3. Motion de M. J. Perrin: Test en 2001 des installations parlementaires au Palais de Rumine

Réponse acceptée à l'unanimité

4. Motion de M^{me} A. Eggli: Pour les 38 heures de travail au sein de l'Administration communale

Réponse acceptée par 5 voix pour; 1 voix contre et 3 abstentions

5. Motion de M. J.-C. Bourquin: Pour des bourses d'études de la Ville de Lausanne

Résultat du vote: 4 voix pour; 4 voix contre et 1 abstention

6. Motion de M^{me} A. Eggli: Création d'un poste de délégué associatif

Réponse acceptée par 6 voix pour; 2 voix contre et 1 abstention

7. Motion de M^{me} F. Longchamp: Etude de la possibilité de ne pas repourvoir un poste laissé vacant

Réponse acceptée à l'unanimité

8. Motion de M^{me} F. Crausaz et M. G. Meystre: Emissions sur les quartiers lausannois, soutien à la Tvrl

Réponse acceptée à l'unanimité

9. Motion de M. L. Bavaud: Pour une couverture de terrains de pétanque

Réponse refusée par 6 voix contre et 3 voix pour

10. Motion de M^{me} C. Attinger Doepper: Extension de l'offre de la Bibliothèque municipale au multimédia
Réponse acceptée par 6 voix pour et 3 voix contre

11. Motion de M. J. Perrin: Etude de la création d'une société d'équipement de la région lausannoise
Réponse acceptée à l'unanimité

12. Motion de M. M. Julier: Pour un ascenseur au pont Bessières
Réponse acceptée à l'unanimité

13. Motion de M^{me} F. Peiry-Klunge: Subventionnement de la prise en charge familiale des jeunes enfants
Réponse acceptée par 6 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M^{me} Andrea Egli (POP), rapportrice: – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

Le président: – Je vais procéder de la manière suivante: d'abord, nous aurons une discussion générale sur le rapport-préavis. Ensuite, je prendrai les différentes motions groupées par dicastère comme dans le rapport-préavis. La discussion sera ouverte et je vous les ferai voter successivement.

J'ouvre donc une discussion générale sur l'ensemble du rapport-préavis.

Discussion générale

M. Dino Venezia (Lib.): – Mettant bout à bout les objets traités par ce rapport-préavis, on en vient à se demander pourquoi diable la Municipalité n'a-t-elle pas mis un terrain à disposition des sociétés locales, afin d'améliorer les conditions de travail du Conseil communal en testant les installations du Palais de Rumine, le tout en 38 heures de travail? Cela aurait sans doute permis d'accorder une bourse d'études au délégué associatif, sans repourvoir à un poste laissé vacant, ce que n'auraient pas manqué de relater les émissions de télévision dans les quartiers lausannois. La Municipalité aurait aussi pu couvrir les pistes des boulistes, tout en leur fournissant une offre multimédia à la Bibliothèque, c'est-à-dire une véritable société d'équipement de la région lausannoise chargée, grâce à son ascenseur jusqu'au pont Bessières, de subventionner les mères au foyer!...

Voilà dans l'ordre, Mesdames et Messieurs, à quel programme ambitieux la Municipalité répond dans un seul rapport-préavis, dont l'unité de matière – on vient de le voir – ne saute pas vraiment aux yeux. Comme certaines autres règles coutumières, l'unité de matière ne fait pas l'objet de dispositions légales spécifiques pour les préavis. Ce n'est cependant pas pour autant qu'il faut les transgres-

ser sans raison. De toute évidence, ce rapport-préavis marqué du chiffre treize, porte-bonheur pour certains, ne respecte pas cette unité et l'on doit le déplorer. Néanmoins, au nom de la rationalité et de l'économie de moyens, le groupe libéral ne s'opposera pas à l'entrée en matière sur ce rapport-préavis, en précisant qu'il s'en remet à la sagesse du président pour qu'il soit examiné comme s'il s'agissait de treize rapports-préavis distincts.

En outre, traiter autant de motions dans un seul rapport-préavis ne permet pas aux différents motionnaires de participer aux travaux de la commission. Et voilà une nouvelle règle non écrite transgressée! En conclusion, j'émets donc le vœu que la Municipalité n'use qu'avec une extrême parcimonie de ce type de multipacks et que le cas échéant, par le choix des motions qui les composent, elle veille à ce que les motionnaires aient tous la possibilité de participer aux travaux de la commission.

M. Pierre Dallèves (Lib.): – Comme celle de M. Venezia, mon intervention ne concerne pas le fond de ce rapport-préavis, mais la désinvolture avec laquelle les motions en question ont été examinées à tous les niveaux. Tout d'abord, je partage l'avis de M. Venezia sur le fait que l'article 56, alinéa 2, de notre règlement n'a pas été respecté, les divers motionnaires n'ayant pas eu l'occasion de défendre leur motion au sein de la commission ad hoc. Il y a là, de la part de la Municipalité, une dérive qui me semble dangereuse. Tout se passe comme si l'on voulait liquider les initiatives des conseillers en un minimum de temps et d'effort. En l'occurrence, deux séances pour treize motions.

Ma deuxième remarque concerne le rapport de la commission. Si la discussion en commission fut probablement assez sommaire, le rapport l'est encore bien plus. Ceux d'entre nous qui n'étaient pas dans la commission auraient apprécié d'en savoir un peu plus sur les arguments de ses membres. Avec quatre lignes consacrées à une motion – pour régler son sort, devrais-je dire –, le travail est bien sûr vite fait, mais le contenu informatif est proportionnel. Il est vrai que notre règlement n'impose pas de norme à ce sujet, mais il y a tout de même des usages. Tant qu'à faire, pourquoi ne pas se borner à indiquer seulement le résultat du vote de la commission? Cela aurait été encore plus rapide et le résultat aurait été presque le même.

Pour le reste, nous nous permettrons d'intervenir sur l'un ou l'autre point, le moment venu.

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Je désapprouve aussi ce multipack. Je dois cependant dire à M. Dallèves qu'il a mal lu l'article 56 qu'il invoque. Le droit de participer à une commission est prévu lors de l'examen préalable. Ensuite, il n'y a plus de droit. On peut simplement espérer que la Municipalité réponde dans un délai permettant aux gens de ne pas décéder dans l'intervalle et qu'elle n'entrave pas l'usage qui veut que l'on participe aux travaux de la commission traitant de sa motion. Mais l'article,

ici, n'est pas violé. Par contre, je me demande comment on ne le viole pas lorsqu'il y a dix signataires proposant sous leur nom une motion. Cela fera l'objet d'un courrier de ma part à M. le président.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Nous avons demandé au Canton si une telle manière de procéder était correcte. Il nous a été répondu oui, après analyse. Nous avons essentiellement réuni ici des motions dont la réponse était relativement courte et ne nécessitait pas, de l'avis de la Municipalité, une énorme étude. Si l'une ou l'autre réponse à une motion devait ne pas être acceptée, parce que le Conseil voulait précisément une étude plus poussée, ce sera lui qui nous le fera savoir par son vote.

On réclame sans cesse des réponses plus rapides aux motions, afin de débouteiller le système. Lorsque nous avons des réponses relativement courtes, il nous paraît donc sensé de les grouper. Je vous signale que sept des motionnaires ne sont plus membres de ce Conseil et qu'à l'exception d'un parti – qui aurait eu un problème de sur-représentation d'une personne –, tous les autres auraient pu se faire représenter en commission. Pour cette exception, il aurait fallu augmenter le nombre à onze ou quinze, pour avoir une proportionnalité permettant aux motionnaires encore membres de ce Conseil de siéger en commission. Cela dit, la commission avait parfaitement la faculté et la possibilité de demander à auditionner un des motionnaires. Et les motionnaires avaient parfaitement la possibilité d'écrire à la commission pour demander à être auditionnés. Ceci fait l'objet d'une procédure ad hoc décidée chaque fois par la commission.

Voilà la méthode que nous avons utilisée. Elle présente certains risques, puisque nous pourrions avoir des coalitions de motionnaires mécontents. En l'occurrence, nous avons estimé pouvoir pratiquer ainsi, afin d'éviter un embouteillage permanent de motions – car il en pleut tous les jours et j'admets ce droit démocratique – ou une multiplication des séances de commissions comportant de longs exposés des motifs pour répondre à chacune. Et comme suggéré par plusieurs d'entre vous, compte tenu des options politiques et des priorités de la Municipalité, voire pour certains sujets de leur non-pertinence pour cause d'usure temporelle – alors que ce n'était pas le cas au départ –, nous avons considéré que nous pouvions réunir un tel paquet de motions. Ainsi que nous l'avons d'ailleurs annoncé, nous avons l'intention de présenter une fois par année, pour des motions appelant des réponses courtes, y compris les projets de règlement que nous allons inclure dans le prochain paquet, cette manière de faire pour les motions ne nécessitant pas un débat de deux heures chacune.

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) : – Je crois qu'il y a quand même des limites à la mauvaise foi ! Monsieur le Syndic, nous avons voté, il n'y a pas plus de cinq minutes, un délai d'une année pour une motion, parce que le Conseil a raisonnablement choisi d'amender son propre règlement

afin d'accorder plus de temps à la Municipalité pour sa réponse. Il utilise régulièrement cette faculté de prolongation à une année, dix-huit mois, voire vingt-quatre mois, et vous venez nous dire que l'on demande des réponses de plus en plus rapides ! Franchement...

M. Daniel Brélaz, syndic : – Nous avons constaté, Monsieur Bourquin, que nous avons un très grand nombre de délais non tenus. Un débat récent nous demandait de mieux tenir les délais, de mieux les cerner. Si nous avions sorti treize préavis au lieu d'un, nous aurions eu treize séances de commission. Compte tenu des agendas, elles auraient probablement été reportées en mars ou juin 2005. Le système coûterait six fois et demie plus cher, alors que tout le monde nous assène de grandes leçons sur les budgets. Nous avons ici un système qui nous paraît rationnel pour les réponses courtes. Si vous jugez qu'une d'entre elles est insatisfaisante ou insuffisante, qu'elle nécessite un plus long développement, vous le manifesterez dans le débat !

M. Pierre Santschi (Les Verts) : – Je serai peut-être un des seuls conseillers communaux à venir au secours de la Municipalité. Je pense qu'elle a choisi cette méthode pour faire avancer quelque peu le «schmilblick» – passez-moi l'expression ! J'ai pris note avec intérêt que cette façon de faire permettra à la Municipalité d'être plus rapide dans les délais qu'elle nous donne en général. C'est en tout cas ce que vient de nous dire M. le syndic. J'apprécierais, par exemple, que les interpellations bénéficient également d'un plus bref délai. En principe, la réponse doit être rendue dans les trente jours à partir de leur dépôt. Grâce à l'initiative de ce soir, nous aurons peut-être des délais mieux tenus. Je me réjouis de constater que ces louables intentions de la Municipalité se traduiront par des délais plus courts pour la plupart des autres objets.

Le président : – La discussion générale se poursuit. La parole n'est plus demandée. Je vais maintenant ouvrir la discussion sur chaque motion. Pour chacune, je demanderai à M^{me} la rapportrice les déterminations de la commission et vous ferai voter. Je commence par :

Administration générale et Finances

1. Motion de M^{me} Odile Jaeger demandant à la Municipalité de reconsidérer la mise à disposition d'un terrain pour les sociétés locales pour la construction d'une salle qui serait financée par elles

J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée. Je prie M^{me} la rapportrice de nous communiquer les déterminations de la commission.

M^{me} Andrea Egli (POP), rapportrice : – Cette réponse municipale a été acceptée à l'unanimité.

Le président : – Celles et ceux qui acceptent la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Odile Jaeger sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent ? Celles

et ceux qui s'abstiennent? Presque à l'unanimité, avec 1 abstention, vous avez adopté la réponse de la Municipalité à cette motion.

2. Motion de M^{me} Mariela Muri-Guirales: Amélioration des conditions de travail des différentes personnes qui œuvrent au sein du Conseil communal de Lausanne

J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Dino Venezia (Lib.): – Lors de la séance de commission chargée d'accepter la motion de M^{me} Muri-Guirales, j'avais fait observer que nous vivons dans un tout petit pays, morcelé en vingt-six mini-Etats, chacun doté d'un parlement, et que l'on est en train de parler de ne pas partager les infrastructures nécessaires avec le parlement d'une ville. Il s'agit d'une dispersion de moyens guère compatible avec l'air du temps, ni avec les investissements modernes coûteux requis aujourd'hui. En conséquence et sans m'opposer à la réponse faite à cette motion, j'invite la Municipalité – et ce sans déposer une nouvelle motion sur le sujet – à songer à une collaboration avec le Canton quand celui-ci, également dans l'attente de temps meilleurs, songera à se doter d'une nouvelle salle de séance. Un partage des coûts devrait être envisageable et l'on pourrait même imaginer que le Grand Conseil puisse siéger à l'Hôtel de Ville.

M. Daniel Brélaz, syndic: – La Constitution garantissant 150 députés, il faudrait une prochaine édition à 100 pour que cette hypothèse devienne envisageable!

Sur le fond, nous avons sérieusement testé la possibilité de Rumine, avec les frais annexes, y compris les frais de fonctionnement des installations électroniques – qui ne fonctionnent d'ailleurs pas tous les jours à la satisfaction du Grand Conseil. Même si l'on ne nous faisait pas payer les locaux, nous devrions assumer tous les coûts des employés utiles au fonctionnement.

Un investissement modeste sur notre salle, de quelques centaines de milliers de francs, sera beaucoup plus vite rentabilisé que ces frais annexes. Nous avons pris le parti, déjà rappelé plusieurs fois, de vous présenter un projet qui entrerait en vigueur au tout début de la prochaine législature. Lorsqu'on vous le proposera, libre à vous de l'accepter ou pas.

Le président: – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée. Je prie M^{me} la rapportrice de nous communiquer les déterminations de la commission.

M^{me} Andrea Egli (POP), rapportrice: – Cette réponse municipale a été acceptée à l'unanimité.

Le président: – Celles et ceux qui acceptent la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Mariela Muri-Guirales

sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Presque à l'unanimité, avec 1 abstention, vous avez adopté la réponse de la Municipalité à cette motion.

3. Motion de M. Jacques Perrin: Possibilité pour le Conseil communal de tester en 2001 des installations parlementaires modernes au Palais de Rumine

J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée. Je prie M^{me} la rapportrice de nous communiquer les déterminations de la commission.

M^{me} Andrea Egli (POP), rapportrice: – Cette réponse municipale a été acceptée à l'unanimité.

Le président: – Celles et ceux qui acceptent la réponse de la Municipalité à la motion de M. Jacques Perrin sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A l'unanimité, vous avez adopté la réponse de la Municipalité à cette motion.

4. Motion de M^{me} Andrea Egli pour les 38 heures de travail au sein de l'Administration communale

J'ouvre la discussion.

Discussion

M^{me} Andrea Egli (POP): – Il est vrai que la Municipalité répond succinctement à treize motions dans ce rapport-préavis, qui traite de sujets fort différents. Si la démarche donne l'impression de vouloir se débarrasser des motions jugées peu intéressantes, il faut malgré tout y voir un avantage: la liste des motions en suspens et le nombre de commissions à convoquer diminuent.

Le groupe POP et Gauche en mouvement regrette la décision de la Municipalité de ne pas donner suite à cette motion sur les 38 heures de travail au sein de l'Administration communale, déposée en 2001. Trois ans n'ont pas suffi, aucune étude sérieuse n'a été faite à ce sujet. En revanche, les absences pour cause de maladie augmentent, sans que personne ne semble s'en préoccuper. Pourtant, une remarque à ce sujet figure dans le rapport de la Commission permanente de gestion. La Municipalité nous parle de conjoncture défavorable, mais nous avons de plus en plus l'impression qu'elle nous sert cette même réponse à toutes les sauces, lorsqu'elle n'a pas la volonté politique de mener à bien une proposition. C'est peut-être plus facile. Cela évite aussi de parler politique. Yves Fluckiger, professeur genevois, répondait ainsi à la question d'un magazine hebdomadaire sur la baisse du temps de travail: «La durée du travail va encore diminuer progressivement au cours des prochaines décennies. Nous ne sommes pas au bout de cette évolution.» Le groupe POP et Gauche en mouvement se pose la question: cette évolution se fera-t-elle sans le concours de notre Municipalité? Nous nous proposons donc de refuser cette réponse.

Monsieur Dallèves, les réponses municipales étaient succinctes, le rapport l'est donc aussi. Mais toutes les positions des membres de la commission ont été relevées. Votre représentante aurait pu mieux vous renseigner. D'ailleurs, c'est une des motions émanant de votre parti qui nous a occupés le plus longuement et obtenu douze lignes – pas quatre – dans le rapport. Ce dernier n'a d'ailleurs suscité aucun commentaire de la part des commissaires, ni de gauche, ni de droite.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Vous vous souvenez du train de mesures que nous avons dû prendre il y a une année. Là, il faudrait consacrer au minimum Fr. 10 millions aux mesures d'aménagement nécessaires pour passer à 38 heures. Vous n'ignorez pas qu'au cours de la dernière législature, des discussions avec les associations du personnel démontraient que celles-ci n'accepteraient en aucun cas une diminution d'heures correspondant à une diminution partielle de salaire. Dans ces conditions, si nous voulions respecter leur volonté, c'est le coût plein qui serait à notre charge. A une époque où nous coupons des prestations – celles qui ne sont pas les plus indispensables – pour Fr. 25 à 30 millions dans le cadre de Prestations 2004. Aller dans le sens de cette motion serait un message absolument incompréhensible pour les citoyens. C'est pourquoi nous vous proposons d'accepter notre réponse.

Le président : – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée. Je prie M^{me} la rapportrice de nous communiquer les déterminations de la commission.

M^{me} Andrea Eggli (POP), rapportrice : – Cette réponse municipale a été acceptée par 5 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

Le président : – Celles et ceux qui acceptent la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Andrea Eggli sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A une bonne majorité, avec quelques abstentions, vous avez accepté la réponse de la Municipalité à cette motion.

5. Motion de M. Jean-Christophe Bourquin pour des bourses d'études de la Ville de Lausanne

J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.): – Pour traiter de ma motion, dans le rapport-préavis et en commission, la Municipalité a usé d'arguments aussi vieux que ceux du premier sophiste débarqué dans une ville d'Asie Mineure 2500 ans av. J.-C. C'est-à-dire que l'on fait dire à quelqu'un quelque chose qu'il n'a pas dit, démontre que cette proposition est absurde et appelle ensuite à la raison pour refuser cette proposition absurde, que la personne n'a pas faite. Je ne vais donc pas m'étendre sur ces procédés rhétoriques. J'aimerais juste préciser un certain nombre de choses.

Non, je ne demande pas que la Municipalité mette en place un Service communal des bourses qui se substituerait au Service cantonal des bourses, tristement célèbre par son inefficacité. Non, il ne s'agit pas d'une proposition maximaliste, ni même d'une proposition disant: «Prenons ici, pour donner là.»

On lit dans la presse universitaire que quelqu'un a proposé que l'on supprime la chaire d'honneur de l'Université pour financer les bourses. Non, ce n'est pas ma proposition.

Ma suggestion est: «Faisons aussi des bourses. Pourquoi pas?» En s'engageant dans ce sens, la Municipalité ne mettra pas le doigt dans un engrenage infernal, duquel elle ne pourra plus sortir. Je demande qu'un geste soit fait pour des Lausannoises et des Lausannois méritants, qui manifestent une certaine excellence scolaire. Je suis à nouveau dans des courants de pensées quelque peu XIX^e siècle, mais je pense qu'ils ont encore de la valeur.

Ce que je vois dans la réponse municipale est que derrière cette rhétorique de mauvaise foi, on craint surtout une démarche originale, de proposer quelque chose d'un peu spécial, qui différencierait Lausanne des autres Communes de ce canton. Que derrière ce que l'on perçoit bien être l'horizon médiocre et limité des contraintes budgétaires, on oublie tout simplement, comme le disait M^{me} Eggli, de faire de la politique et d'entreprendre des choses. C'est pour cela que je vous demande, Mesdames et Messieurs, de refuser la réponse municipale à ma motion.

M. Roland Rapaz (Soc.): – J'aimerais ajouter mon plaidoyer à celui de M. Bourquin. Dans une récente étude de l'Office fédéral de la statistique, le professeur Yves Fluckiger note que les gens sont toujours plus nombreux à devoir changer de profession. Dans le contexte économique et technique actuel, beaucoup de jeunes sont parfois contraints d'entreprendre une nouvelle formation ou des compléments de formation dès leur formation initiale terminée. Or à ma connaissance, que j'établis sur plusieurs témoignages d'anciens élèves, le filet des bourses cantonales ne permet pas de répondre à toutes les situations dignes d'intérêt. C'est pourquoi il me paraît utile, même nécessaire, que notre Commune se dote des moyens d'octroyer, de cas en cas, des aides ponctuelles et limitées à de jeunes Lausannoises et Lausannois en formation, qui ne pourraient pas bénéficier d'une bourse cantonale malgré l'intérêt de leur projet et malgré leurs difficultés financières personnelles ou familiales avérées. Ma conviction de la nécessité des aides communales à la formation découle non seulement de la pression à la mobilité professionnelle, mais également de ma propre expérience. Vous me permettrez de vous en faire part succinctement.

Il y a fort longtemps, le métier que j'avais appris à la sortie de l'école et exercé pendant quatre ans était en voie de disparition. J'étais alors opérateur télégraphiste. Le remplacement du morse par le télécriteur avait déjà fortement modifié la profession, la substitution des télécriteurs par

le fax y mettant ensuite définitivement fin. Anticipant cette disparition, j'entrepris de me tourner vers une nouvelle voie, avant que l'évolution technique ne me mette au chômage. Ce qui impliquait nécessairement une nouvelle formation, parallèle à mon activité professionnelle, que je fis sans trop de difficultés à cette époque économique plutôt bénéfique. Toutefois, pour préparer les examens finaux, j'avais besoin d'un coup de pouce me permettant de disposer de trois à quatre mois sans avoir à gagner ma vie. Or, ayant un emploi donc un salaire, aussi modeste fût-il, je ne pus bénéficier d'une bourse cantonale. La Ville de Lausanne, dotée alors d'un Fonds d'aide à la formation, m'octroya une aide ponctuelle, qui me permit de consacrer trois mois à la préparation de mes examens et de les réussir. J'en serai toujours reconnaissant à ma Commune.

Je pense qu'au bout du compte, en contribuant à faciliter les conditions dans lesquelles certains jeunes doivent entrer dans la vie professionnelle, notre collectivité s'y retrouvera amplement. C'est pour ces raisons que je refuserai la réponse de la Municipalité à la motion Bourquin et vous invite à faire de même.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Je ne voudrais pas que l'on fasse croire que dans son domaine de compétence, la Ville n'a aucune possibilité d'agir. Elle en a, même si elles ne sont pas comparables à celles du Canton, dans le domaine de la Fondation lausannoise d'aide par le travail, par exemple, où des cas comme celui de M. Rapaz auraient peut-être pu trouver une esquisse de solution. Sur le fond, notre problème est que nous avons accepté en 2002, alors que les finances communales paraissaient s'arranger et pour rendre service à l'Université, dans un acte de reconnaissance européen – l'Université de Lausanne étant membre d'un réseau de capitales européennes en matière universitaire –, le principe de la chaire d'honneur, d'ailleurs approuvé par une large majorité de ce Conseil¹⁵. Nous devons admettre qu'avec les difficultés financières actuelles, nous ne ferions certainement pas le même geste aujourd'hui. La vitesse à laquelle cette chaire s'est mise en place – on va l'inaugurer officiellement en ma présence début décembre – donne à penser que la probabilité du non-renouvellement de l'expérience, même si aucune décision formelle n'a été prise, est infiniment plus grande que sa continuité. La raison en est qu'EtaCom est maintenant arrivé à terme et que la nouvelle Constitution vaudoise a clairement défini quelles étaient les compétences du Canton et des Communes. Tout cela est intervenu après la chaire d'honneur. Dans ces conditions, toutes les Communes du canton vont avoir désormais le plus grand soin, considérant surtout les nombreux reports de charges dudit Canton, à ne plus s'immiscer dans certains domaines.

Il est vrai que dans la réponse, le rappel de la motion de M. Bourquin est quelque peu succinct. Je comprends le raisonnement sur les sophismes qu'il en déduit, même s'il n'y avait aucune intention de ce genre. Mais si nous allons

dans le sens de M. Bourquin et que suite à un refus de la réponse municipale la même demande devait revenir, nous ne ferons vraisemblablement plus rien lorsque la réponse interviendra. Ce sera zéro égale zéro.

D'un autre côté, il faut clairement dire que nous abordons ici une situation où le système de bourses proposé, avec des critères difficiles à définir d'ailleurs, ne pourrait être applicable que dans les cas refusés par l'Etat, qui est tout de même prioritaire dans ce domaine. Soit des exceptions, dont il faudrait nous-mêmes définir les règles, ce qui peut se révéler assez complexe, surtout s'il s'agit d'attribuer une enveloppe, maximum Fr. 220'000.–, au début, puis très vite zéro, vu ce que je vous ai dit.

S'il est facile de revenir en arrière pour une chaire, même si cela suscitera une brigue momentanée et deux ou trois mécontents, la réversibilité est beaucoup plus lourde lorsque vous avez introduit un système de bourses. Surtout si vous l'avez fait en pleine connaissance de cause, c'est-à-dire en sachant que c'était de compétence cantonale de nos jours.

Je rappelle que pour les cas exceptionnels, certaines possibilités existent toujours auprès de la FLAT.

Sauf élément absolument extraordinaire, la Municipalité n'a en principe pas d'intention de renouveler la convention de la chaire d'honneur, vu les observations faites. Mais elle ira au terme du contrat qu'elle a signé, parce qu'elle respecte tous ses contrats. De toute manière, nous estimons que la nouvelle Constitution vaudoise et EtaCom doivent nous inciter à n'empiéter en aucun cas directement sur le terrain de l'Etat. Car si nous le faisons, nous serions à terme – pas la première année – un aspirateur à finances de première puissance. Et si dans tous les domaines où l'Etat et la Confédération auraient envie de se désengager Lausanne s'empressait de reprendre les charges, je vous promets que ce serait financièrement meurtrier.

Donc, même si je comprends l'esprit de la motion, tel que l'a rappelé M. Bourquin, je vous prie d'accepter la réponse municipale. De toute manière, si nous devons élaborer une nouvelle réponse, lorsque le règlement d'application serait prêt et si nous l'appliquions dans le sens de M. Bourquin, nous aurions à répartir zéro franc et zéro centime.

Le président: – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée. Je prie M^{me} la rapportrice de nous communiquer les déterminations de la commission.

M^{me} Andrea Egli (POP), rapportrice: – Le résultat est beaucoup plus mitigé: 4 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

Le président: – Celles et ceux qui acceptent la réponse de la Municipalité à la motion de M. Jean-Christophe Bourquin sont priés de lever la main. Veuillez compter, s'il vous plaît. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui

¹⁵BCC 2002, T. I, pp. 519 ss.

s'abstiennent? Par 37 voix pour, 31 voix contre et 10 abstentions, vous avez accepté la réponse de la Municipalité à cette motion.

6. Motion de M^{me} Andrea Eggli pour la création d'un poste de délégué associatif

J'ouvre la discussion.

Discussion

M^{me} Andrea Eggli (POP): – Il est évident que le groupe POP et Gauche en mouvement se réjouit de la réponse donnée à cette motion sur les délégués associatifs. Les employés de la Commune, membres de comités d'associations, pourront disposer de six demi-journées par année pour des démarches administratives ou suivre des cours dans l'intérêt des associations, sur justifications bien sûr. La nouvelle Constitution vaudoise nous dit que l'Etat et les Communes peuvent accorder aux associations un soutien de leurs activités. C'est chose faite à Lausanne et le bénévolat est ainsi reconnu. C'est une première. Un soutien concret à la vie associative et pas seulement des mots. Que deviendrait la société sans ses associations sportives, sociales, culturelles, humanitaires, environnementales et tant d'autres? Un communiqué de presse devrait inciter d'autres communautés publiques ou entreprises privées à faire de même. Nous vous engageons donc fortement à accepter cette réponse municipale.

Le président: – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée. Je prie M^{me} la rapportrice de nous communiquer les déterminations de la commission.

M^{me} Andrea Eggli (POP), rapportrice: – Cette réponse municipale a été acceptée par 6 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Le président: – Celles et ceux qui acceptent la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Andrea Eggli sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A une bonne majorité, vous avez accepté la réponse de la Municipalité à cette motion.

7. Motion de M^{me} Françoise Longchamp demandant d'étudier la possibilité de ne pas repourvoir un poste laissé vacant par le départ ou la mise à la retraite d'un collaborateur

J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée. Je prie M^{me} la rapportrice de nous communiquer les déterminations de la commission.

M^{me} Andrea Eggli (POP), rapportrice: – Cette réponse municipale a été acceptée à l'unanimité.

Le président: – Celles et ceux qui acceptent la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Françoise Longchamp sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent?

Celles et ceux qui s'abstiennent? A l'unanimité, vous avez accepté la réponse de la Municipalité à cette motion.

8. Motion de M^{me} Françoise Crausaz et de M. Gilles Meystre: Une série d'émissions qui dévoile et fait vivre les différents quartiers lausannois: un outil d'intégration aujourd'hui et de mémoire demain

J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Gilles Meystre (Rad.): – Vous vous en doutez, les réponses de la commission et surtout municipale me laissent mi-figue, mi-raisin. Mi-raisin, parce que la Municipalité avoue que la proposition contenue dans ma motion est excellente à tous égards. Mi-figue, parce que c'est le classement qui est finalement visé et je trouve cela regrettable.

Je rappelle l'objectif de cette motion: une série d'émissions qui révèle et fait vivre les différents quartiers lausannois. Un outil d'intégration, pourquoi? Parce qu'il permet de faire parler les gens à d'autres gens, de Chailly à Ouchy, de faire connaître un quartier à un autre. Ce programme n'a finalement pas été retenu. Il aurait offert à chaque communauté l'occasion de se présenter. Donc, une idée d'intégration plutôt que de consultation. Et puis, contrairement à la TV Bourdonnette qui tourne en vase clos – ce sont des habitants d'un quartier qui parlent aux habitants du même quartier –, on aurait pu utiliser Tvrl, qui dispose d'une audience beaucoup plus vaste. Et c'est un outil que l'on doit valoriser.

Où je suis encore mi-figue, c'est lorsque la Municipalité nous parle et fait le lien, que je n'ai pas fait, entre ma motion et Quartiers 21. Certes, si Quartiers 21 est achevé, j'ose espérer qu'avec l'objectif d'intégration que l'on privilégie tous ici à l'heure du repli sur soi et de la montée de l'intolérance, cette motion a toujours toute sa raison d'être. Raison pour laquelle je vous invite à refuser la réponse de la Municipalité.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Nous avons dit que nous partagions l'aspect – je ne sais si c'est l'aspect figue ou raisin – de la motion dans l'optique de ce qu'elle aurait pu représenter au service du processus de consultation de Quartiers 21. Mais vu le calendrier, il était malheureusement trop tard.

Nous tenons à rappeler que Tvrl est payée par les abonnés du télé-réseau. Tvrl concrétise une volonté d'information locale largement reconnue et a toute liberté de produire les émissions qu'elle désire, y compris sur les quartiers. Hors de l'objectif particulier de Quartiers 21, au profit duquel cette motion aurait pu remplir un rôle important, nous semble-t-il, la Municipalité n'interdit pas à Tvrl de produire les émissions souhaitées sur les quartiers. Mais elle ne voit aucune raison de lui octroyer une subvention à cet effet.

Le président: – La discussion continue. Elle n'est plus demandée. Je prie M^{me} la rapportrice de nous communiquer les déterminations de la commission.

M^{me} Andrea Egli (POP), rapportrice: – Cette réponse municipale a été acceptée à l'unanimité.

Le président: – Celles et ceux qui acceptent la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Françoise Crausaz et de M. Gilles Meystre sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Avec quelques abstentions et refus, vous avez accepté la réponse de la Municipalité à cette motion.

Je poursuis avec le dicastère suivant:

Culture, Sports, Patrimoine

9. *Motion de M. Léopold Bavaud demandant d'étudier la construction d'une couverture pour les adeptes de la pétanque et autres jeux de boules*

J'ouvre la discussion.

Discussion

M^{me} Andrea Egli (POP): – La motion de M. Léopold Bavaud sur la couverture de terrains de pétanque date de 1996 et non 1998, comme mentionné dans l'objet du rapport-préavis. Il était grand temps de lui donner une réponse! Mais surprise: réponse ne lui est pas donnée, si ce n'est qu'elle figurera dans un autre préavis... Nous prions la Municipalité de ne plus nous dire qu'elle nous donne une réponse – qui n'en est pas une!

Par ailleurs, le projet qu'elle nous concocte paraît coûteux et hors de proportion. Au vu de la réponse à la motion sur les 38 heures au sein de l'Administration communale, nous avons compris que nous étions en période de vaches maigres. Du moins, c'est ce que la Municipalité nous dit. Elle n'est pas cohérente en nous proposant ce qu'elle envisage. Une toiture simple, sur trois différents emplacements bien répartis en ville de Lausanne, coûterait bien moins cher et donnerait satisfaction à bien plus de boulistes. Mais pour la gloriole, c'est beaucoup moins intéressant! Nous vous enjoignons donc de refuser la réponse municipale à cette motion, réponse sur laquelle nous ne connaissons pas encore grand-chose.

Et si vous me le permettez, Monsieur le Président, je vais tout de suite enchaîner par un commentaire sur la réponse à la motion suivante «Pour l'extension de l'offre de la Bibliothèque municipale au multimédia», que nous trouvons tellement décevante que nous vous recommandons de la refuser aussi.

Le président: – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée. Je prie M^{me} la rapportrice de nous communiquer les déterminations de la commission.

M^{me} Andrea Egli (POP), rapportrice: – Cette réponse municipale a été refusée par 6 voix contre et 3 voix pour.

Le président: – Celles et ceux qui acceptent la réponse de la Municipalité à la motion de M. Léopold Bavaud sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A une bonne majorité, quelques voix pour et pas mal d'abstentions, vous avez refusé la réponse de la Municipalité à cette motion.

10. *Motion de M^{me} Claire Attinger Doepper pour étendre l'offre de notre Bibliothèque municipale au multimédia*

J'ouvre la discussion.

Discussion

M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.): – Cette motion demande à la Municipalité d'examiner la possibilité d'introduire une offre multimédia dans notre Bibliothèque municipale. Le contenu de la réponse, vous vous en doutez, ne me convainc pas. Tout d'abord, j'aimerais torde le cou à l'idée soutenue tout au long des débats que le multimédia est une menace pour le livre. C'est au contraire un complément essentiel. Qui, dans cette salle, a détruit sa bibliothèque afin de n'utiliser que le multimédia et ses supports pour travailler, faire des recherches, encourager son enfant à l'éveil, jouer, regarder un film, écouter de la musique, etc.? Je suis persuadée que personne ici n'a vu le livre détruit par ces nouvelles habitudes, ces nouveaux besoins. En revanche, favoriser la découverte des nouvelles technologies, proposer leur accès public, inviter à compléter l'offre en matière culturelle, sont bien le rôle d'une collectivité publique et s'inscrivent dans la mission des bibliothèques d'aujourd'hui. Les professionnels ne s'y trompent pas. Lors de la Journée du livre, ce printemps, la création d'un rayon multimédia était annoncée dans nos salles de prêt. Les supports visuels complèteront les livres sans les supplanter, disait-on. C'était sans compter avec cette réticence au nouveau, ce refus de voir un allié dans les nouveaux vecteurs culturels. Pour ma part, la question que pose aujourd'hui l'introduction du multimédia dans les bibliothèques publiques n'est pas celle de la place du livre, mais bien plutôt celle du nouveau rôle des bibliothèques. Cet avis est d'ailleurs partagé par la plupart des collectivités publiques, à chaque niveau – Communes, région, Canton, Confédération. A chacun de ces échelons se créent ou se complètent ces nouveaux lieux d'échange.

Concernant le coût prétendument astronomique de cette nouvelle offre, il me semble qu'une étude basée sur une introduction mesurée, plus modeste de ces nouveaux supports, aurait pu être tentée. Pour contrer cette motion, l'argument financier est avancé, d'ailleurs étroitement lié à la présentation d'une offre très luxueuse. Bien sûr, l'introduction du multimédia doit aussi être envisagée sous l'angle économique en opérant des choix: quel support pour quel public, dans quel local, à quel prix? Le prêt

payant, habitude coutumière dans la gestion de ce type de produits, n'a ni été exploré ni étudié. On nous signifie des coûts bruts. Ce n'est pas net...

Cette réponse est décevante, peu documentée: un comble, lorsque le livre focalise l'argumentation! Je vous prie donc, toutes et tous, de refuser cette réponse.

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – Le multimédia est un concurrent du livre dans la mesure où nous distrairions une partie des moyens qui lui sont alloués pour les consacrer à d'autres supports effectivement coûteux, ne serait-ce que si l'on veut suivre l'évolution technologique. C'est dans ce sens que nous estimons qu'il faut donner la priorité aux livres, qui sont objectivement menacés. C'est là notre responsabilité première. C'est pour cela que nous avons une belle bibliothèque, que nous souhaitons toujours acquérir des éditions récentes et attirer ainsi toujours plus de lecteurs. C'est un choix obligé que nous faisons. Il est évident que si notre budget était doublé, nous pourrions sans problème ouvrir une section multimédia, trouver des locaux, engager du personnel, acquérir les appareils nécessaires. Mais nous ne serons visiblement pas dans ce cas de figure durant les trois ou quatre prochaines années. C'est donc dans ce sens que la Municipalité vous dit qu'il n'est pas responsable de faire croire que l'on peut délibérément ouvrir une section multimédia et que cela ne se fera pas au détriment du livre. C'est pourquoi nous vous invitons à accepter notre réponse.

Le président: – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée. Je prie M^{me} la rapportrice de nous communiquer les déterminations de la commission.

M^{me} Andrea Egli (POP), rapportrice: – Cette réponse municipale a été acceptée par 6 voix pour et 3 voix contre.

Le président: – Celles et ceux qui acceptent la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Claire Attinger Doepper sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A une bonne majorité, avec quelques abstentions, vous avez accepté la réponse de la Municipalité à cette motion.

Je prends le dicastère suivant.

Direction des travaux

11. Motion de M. Jacques Perrin demandant d'étudier la création d'une société d'équipement de la région lausannoise

J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée. Je prie M^{me} la rapportrice de nous communiquer les déterminations de la commission.

M^{me} Andrea Egli (POP), rapportrice: – Cette réponse municipale a été acceptée à l'unanimité.

Le président: – Celles et ceux qui acceptent la réponse de la Municipalité à la motion de M. Jacques Perrin sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Presque à l'unanimité, avec 1 abstention, vous avez accepté la réponse de la Municipalité à cette motion.

12. Motion de M. Michel Julier pour un ascenseur au pont Bessières

J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée. Je prie M^{me} la rapportrice de nous communiquer les déterminations de la commission.

M^{me} Andrea Egli (POP), rapportrice: – Cette réponse municipale a été acceptée à l'unanimité.

Le président: – Celles et ceux qui acceptent la réponse de la Municipalité à la motion de M. Michel Julier sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A l'unanimité, vous avez accepté la réponse de la Municipalité à cette motion.

Je passe à la dernière motion, concernant la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation.

Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation

13. Motion de M^{me} Florence Peiry-Klunge pour le subventionnement de la prise en charge familiale des jeunes enfants

J'ouvre la discussion.

Discussion

M^{me} Mireille Cornaz (Hors groupe): – Le Parti démocrate chrétien soutient cette motion, car c'est une idée qu'il avait déjà proposée dans les années huitante – M. Dubois – et dans les années nonante – M. Gérard Nicod. Beaucoup de spécialistes l'ont écrit: tout se joue avant 6 ans. La présence du père ou de la mère est donc primordiale les premiers mois après la naissance. S'il est vrai qu'un salaire parental est du ressort des Autorités cantonales ou fédérales, il nous semble qu'au niveau communal, des mesures pourraient être prises aussi. Par exemple, encourager le travail à temps partiel, tant pour les pères que pour les mères de ces nouveaux-nés. Une autre mesure serait de mettre sur pied des cours de formation continue pour les mères ou les pères employés par la Ville, qui désirent rester plus longtemps près de leur bébé, afin qu'ils ne perdent pas leurs compétences professionnelles. C'est pourquoi nous pensons que cette réponse ne peut être acceptée.

M^{me} Martine Fiora-Guttman (Rad.): – Cette motion date de l'année 2000 et je ne puis m'empêcher d'être fortement surprise que la Municipalité, par son responsable de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, ne se soit pas fendue d'un rapport. La volonté politique de

la majorité rose-rouge-verte est tout de même de satisfaire certains critères de placement d'enfants. On nous répond laconiquement : « La Municipalité estime qu'une réponse à cette question ne peut pas être donnée au niveau communal uniquement, mais plutôt au niveau cantonal ou fédéral. Des motions sur le sujet y ont été déposées et nous attendons de connaître la réponse. » Il y a de nouveau deux poids, deux mesures dans cette Municipalité !

Lorsque la direction de M^{me} Zamora a présenté un préavis sur un local d'injection, elle a précisé dans ses conclusions qu'elle n'entrerait pas en matière si le Canton ne participait pas à son financement. J'aurais espéré que la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation fasse, pour le moins, de même pour cette motion. C'est pour cette raison que je vous demande de refuser la réponse municipale.

M^{me} Florence Peiry-Klunge (Rad.) : – Comme vous pouvez le penser, la réponse municipale à ma motion ne me satisfait pas. Si je peux comprendre que la Municipalité juge préférable aujourd'hui de s'en remettre à la Confédération et au Canton pour le subventionnement de la prise en charge familiale des petits enfants, il n'en demeure pas moins que j'ai déposé ma motion en 2000 déjà et que le premier débat a eu lieu l'année suivante. De plus, on y a souvent fait référence par la suite. Cette motion méritait donc mieux que d'être écartée d'un revers de main, même si les prestations complémentaires pour les familles sont actuellement en discussion dans les commissions du Conseil national. D'autres Cantons, comme Zurich et le Tessin, n'ont d'ailleurs pas attendu qu'une législation fédérale soit mise en place pour prendre des mesures dans le sens de ma motion. Lausanne aurait pu faire figure de Commune pionnière dans ce domaine.

Je souhaite répondre à certains arguments exprimés contre cette motion. A ceux qui pensent que le nouveau congé maternité résout tous les problèmes, je rétorquerai que quatorze semaines pour la naissance d'un enfant sont à peine décentes. Je rappelle que les psychologues insistent tous sur l'importance de la présence maternelle durant les deux premières années de l'enfant. Sans parler des mamans qui dépriment, parce qu'elles doivent laisser leur nourrisson à la crèche pour exécuter un travail peu motivant à l'extérieur. Ma motion ne propose d'ailleurs pas une allocation arrosoir, mais cible les familles économiquement faibles, dont les deux parents se voient contraints d'exercer un travail, souvent fastidieux, pour subvenir à leurs besoins et qui, pour des raisons financières, n'ont pas la possibilité d'assurer la présence à domicile qu'ils souhaiteraient.

A ceux qui craignent les coûts engendrés par cette aide aux familles, je réponds qu'elle représente une alternative intéressante à la crèche. Une place à plein temps en crèche-garderie coûte quelque Fr. 2000.– par mois. Les familles concernées par ma motion ne peuvent pas payer une telle somme. Elles devront être subventionnées pour leurs frais de crèche. Le subventionnement direct aux familles aurait

aussi l'avantage de libérer des places pour les parents qui veulent ou doivent confier leur bébé à la crèche.

A ceux qui craignent que Lausanne attire toutes les familles susceptibles de prétendre à cette subvention, je dis que l'on peut fixer aux Lausannois un délai de résidence de deux ou trois ans pour en être bénéficiaires.

Cela dit, je salue l'effort de la Municipalité pour développer l'offre de places d'accueil pour la petite enfance. Mais elle aurait aussi pu faire une étude sérieuse sur la faisabilité et le nombre de familles potentiellement concernées par ma motion. De 2001 à 2008 ou 2009, cela fera sept années durant lesquelles des familles auraient pu être aidées. Que de temps perdu !

M. Jacques Ballenegger (Les Verts) : – Malgré l'heure qui devient tardive, les Verts demeurent relativement perplexes à l'égard de la réponse donnée à la motion de M^{me} Peiry-Klunge. Pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il s'agit de la considération que l'on accorde au plus vieux métier du monde, qui n'est pas celui que l'on entend souvent, mais celui de parent, père ou mère. Cela méritait certainement une réponse de plus d'une page dans un multi-pack. Cette réponse n'aborde même pas le fond du problème, puisqu'elle consiste essentiellement à dire que ce n'est pas de la compétence de la Commune, mais peut-être du Canton ou de la Confédération. Alors, dévions le problème en corner, jouons au ping-pong et renvoyons cela ailleurs – mais rien n'est réglé de cette façon !

La tendance est peut-être de dire – c'est ce qu'on lit entre les lignes – que les enfants sont un peu comme des objets encombrants. Il faut absolument mettre à disposition de tout le monde des systèmes qui permettent, aussi rapidement que possible après la naissance, aussi tôt que possible le matin et aussi tard que possible le soir, de les confier à des structures organisées. Les enfants s'en portent-ils mieux ? Ce n'est apparemment pas ce que disent les pédo-psychiatres et ceux qui ont étudié la question. Les parents s'en portent-ils mieux ? J'en doute sérieusement, quand je vois à l'aube ces mères trimballant dans le bus leur enfant jusqu'à la garderie. Je n'ai pas franchement l'impression que c'est la joie. Il y a des questions de mode. La garderie est aujourd'hui une mode, certes. Mais durera-t-elle ? Et si l'on veut être strictement terre à terre, demandons-nous encore ce que cela coûte ou coûterait. Là, la réponse municipale est particulièrement frustrante, parce qu'elle n'avance aucun chiffre. Et des chiffres seraient utiles. Un certain choix de scénarios aurait pu nous aider dans notre réflexion. Comme a dit M^{me} Peiry-Klunge, une place en garderie coûte Fr. 2000.– et même plus, les statistiques nous disent Fr. 2200.–, Fr. 2400.–, en fonction de l'âge de l'enfant et de la garderie. S'il y a deux enfants dans la même famille, cela représente déjà Fr. 4400.– que la Ville doit déboursier pour les garder. Est-ce que l'on ne commence pas à se demander sérieusement s'il ne vaudrait pas mieux aider l'un des deux parents – je ne veux pas faire de sexisme – à garder les enfants à la maison pendant quelque

temps, un peu plus que les quatorze semaines qui viennent d'être obtenues?

Dernier argument des opposants à la garde des enfants par leurs parents: il est souvent dit que le marché du travail a besoin de la force active des mères. Soit, admettons. Il est dit par ailleurs que si une mère arrête de travailler pendant un, deux ou trois ans pour garder ses enfants, elle ne retrouve plus un emploi lorsqu'elle a envie de retravailler et que ses enfants sont sortis de l'âge du biberon. Je ne comprends pas la contradiction des arguments. Si une mère est indispensable au marché du travail peu après son accouchement, il serait étonnant qu'elle ne le soit plus deux ans plus tard. C'est donc un parfait sophisme, qui doit être écarté.

En bref, Mesdames et Messieurs, je vous suggère de refuser cette réponse et de renvoyer la Municipalité à sa copie, afin de nous fournir des éléments un peu plus rationnels et réfléchis.

M^{me} Florence Germond (Soc.): – Je ne suis pas tout à fait d'accord avec mes préopinants. Pour ma part, je ne suis pas sûre que cette motion offre une solution adéquate à un réel problème: le manque de soutien de la société suisse à l'égard des familles. Nous sommes toutes et tous d'accord là-dessus. A mon avis, cette façon de voir les choses comporte certains dangers. Aujourd'hui, la société a investi dans la formation des femmes et je doute qu'il soit rationnel de les maintenir hors du monde du travail pendant de nombreuses années. Ces formations représentent un investissement important et la réintégration dans le monde du travail peut être difficile pour elles. Je suis persuadée qu'il y a un danger de précarisation de ces femmes, beaucoup moins indépendantes face à leur conjoint. D'autre part, la motion – en tout cas pour ce que l'on en a dans le texte du rapport-préavis – n'est pas très précise et mentionne uniquement une allocation aux mères et pas aux pères. Ce qui a été dit auparavant concernant les pères n'y figure pas. C'est un point qui me pose problème, puisqu'on n'offre pas également aux hommes la possibilité de s'impliquer davantage auprès de leurs enfants, l'allocation n'étant envisagée que pour les mères. Qu'en est-il à l'égard des familles qui décident de se répartir de façon égale le travail professionnel et éducatif? Que faire par rapport au texte de cette motion? Si chacun décidait de travailler à 50% et de consacrer le reste du temps à ses enfants, cette allocation serait-elle accordée, puisqu'elle n'est prévue que pour les mères?

Pour ma part, je vous invite à soutenir la réponse de la Municipalité et pense qu'il y a d'autres mesures prioritaires, comme un congé maternité digne de ce nom. J'admets aussi que quatorze semaines, ce n'est pas assez et que cinq mois sont un minimum. Et je souhaite qu'on oublie le système du quotient familial existant dans le canton de Vaud, car injuste, puisque les enfants de riches «rapportent plus» – entre guillemets – en diminution d'impôt que les enfants de pauvres. C'est aussi une question importante. Il faut développer les structures d'accueil, les alloca-

tions familiales, plutôt que d'opter pour la solution proposée par la motion.

M^{me} Magali Zuercher (Soc.): – Il est regrettable que M^{me} Germond n'ait pas été plus écoutée, car elle a dit beaucoup de choses intéressantes, sur lesquelles je ne vais pas revenir. J'aimerais préciser qu'une étude européenne a démontré que dans les pays d'Europe où l'on prend des mesures pour aider les femmes à retourner au travail, de manière sereine et sans être culpabilisées comme certains pourraient le faire ressentir, le taux de natalité est plus important. Je pense que c'est aussi un élément de réflexion. Il serait utile que Lausanne puisse être pionnière en ce domaine, mais différemment que le souhaite M^{me} Peiry-Klunge.

M. Charles-Denis Perrin (Rad.): – Je suis quelque peu surpris des propos de M^{me} Germond. J'avais l'impression que cette motion ouvrait une piste nouvelle, complémentaire à tous les schémas existant actuellement. Je ne peux que rejoindre le camp de ceux qui refusent la réponse municipale, car il y a une étude à réaliser, un rapport à faire. Et peut-être aussi, pour notre édification, des propos intéressants à échanger par le biais de ce rapport. C'est aussi le rôle de la Municipalité de nous fournir cette matière permettant d'approfondir le sujet. M^{me} Germond est également mère et a dû apprendre qu'au plan psychologique, le père peut avoir la fonction de la mère. Si vous voulez faire du puritanisme et dire que cette motion n'a pas sa raison d'être parce qu'elle a une virgule mal placée... Je pense plutôt qu'elle est extrêmement intéressante. Je voudrais encore relever que les bénéficiaires de ce genre d'assistance ne sont pas forcément des avocats voulant faire carrière et qui craignent une interruption de leur activité. J'imagine que ceux qui feront appel à cette prestation sont plutôt des gens qui exercent des métiers que l'on peut interrompre et reprendre ensuite.

Pour toutes ces raisons, je suggère que nous refusions la réponse de la Municipalité.

M^{me} Andrea Egli (POP): – Les enfants devenant des objets encombrants, dont les mauvais parents d'aujourd'hui tenteraient de se débarrasser... Surtout à Lausanne, puisque c'est la ville qui a le plus de places en garderie, donc le plus de mauvais parents qui veulent se débarrasser de leurs enfants... Monsieur Ballenegger, revenez à la réalité! Les garderies sont nécessaires. Les femmes travaillent. La plupart par grande nécessité, car le monde du travail ne fournit pas des salaires à hauteur nécessaire. Ce ne sont pas les mêmes enfants qui sont dans les bus à l'aube. Ce sont en général d'autres enfants. Le groupe POP et Gauche en mouvement soutiendra les garderies envers et contre toute caricature d'intention!

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.): – M. Perrin nous dit qu'il voit des pistes nouvelles dans la motion déposée par M^{me} Peiry-Klunge. Personnellement, j'y vois plutôt une histoire ancienne, très ancienne, celle des femmes à la

maison pour s'occuper des gamins. Je trouve que l'on n'aborde pas vraiment quelque chose de nouveau, mais que l'on ressasse de vieilles histoires.

M^{me} Martine Fiora-Guttmann (Rad.): – Je ne comprends pas la gauche de cet hémicycle. On n'est pas toujours obligé de parler des femmes qui font carrière. Il y a des femmes de chambre, des vendeuses qui seraient toutes contentes d'avoir la possibilité de rester plus longtemps à la maison par le truchement de cette aide à l'enfance et qui retrouveraient certainement leur travail ensuite. On parle toujours de femmes carriéristes. Pour elles, il existe effectivement les crèches et nous n'avons jamais refusé des places de crèches. Mais admettez tout de même une bonne fois qu'une partie de la droite peut avoir quelque chose de nouveau à proposer. Cela, évidemment, la gauche ne veut jamais en entendre parler! C'est fort regrettable, parce que c'est pour le bien de tout le monde.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – Qui répond appond! Je ne sais pas où en est le score... Dans ce débat, ce qui manque, c'est de savoir qui peut faire quoi et le problème de compétence. Dans le domaine de la politique familiale, la compétence est d'abord et avant tout fédérale. C'est la Confédération qui en fixe les grandes lignes et les règles à respecter. Le Canton fait sa part. Par exemple, la Loi sur les allocations familiales est de compétence cantonale, sauf pour les agriculteurs. Le Canton a mis en place une allocation de maternité, qui est justement prévue pour les femmes et les familles de condition modeste. Elle est versée jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de 2 ans. Il y a donc un régime cantonal, aujourd'hui applicable. Il y a également le Fonds cantonal pour la famille, également géré par la Caisse cantonale AVS de Clarens, qui permet de verser des allocations, certes sur dossiers, à des familles de condition économique modeste rencontrant des difficultés. Il y a encore des allocations complémentaires pour les parents qui font le choix de cesser leur activité professionnelle ou de la réduire pour s'occuper d'un enfant handicapé à domicile. Malgré sa pingrerie, le Canton a mis en place dans ce domaine une série d'allocations qui fonctionnent.

Je m'étonne que vous ne soyez pas au courant de ces prestations. Elles existent, sont généralement gérées par des organes paritaires et figurent au budget cantonal. Je les connais parce que je travaille dans le service qui a inscrit ces montants à son budget. Chaque année, ce sont plusieurs millions de francs qui sont alloués. Lausanne, certes, pourrait faire encore un geste supplémentaire. Mais pour cela, il faut tenir compte de ce qui se fait au niveau du Canton. Les populations que vous semblez cibler sont relativement bien servies par le système cantonal. Dans ces conditions, je ne vois pas très bien ce que la motion de M^{me} Peiry-Klunge pourrait apporter de plus, à part des compétences communales où la Commune n'en a finalement pas. Elle ferait mieux d'investir où elle en a.

M. Charles-Denis Perrin (Rad.): – Je constate, à l'écoute des propos de M. Ghelfi, une position politique extrême-

ment importante de la part d'un représentant du Parti socialiste. J'entends qu'à partir de cette déclaration, la Ville de Lausanne va respecter à la lettre toutes les compétences à tous les échelons, y compris dans sa manière d'aider, d'une façon ou d'une autre, dans les différents secteurs sociaux. J'enregistre et me permettrai de vous rappeler ces propos lors de préavis futurs.

M^{me} Graziella Schaller (Lib.): – Je ne vais pas répéter tout ce qui a déjà été dit, mais relever une chose. M^{me} Egli parle des femmes qui travaillent dur, sont obligées d'aller travailler. Je pense que ces femmes qui ont des petits enfants préféreraient toucher les Fr. 2000.– ou Fr. 2200.– que subventionne la Ville par mois pour une place en garderie. Je suis sûre qu'elles aimeraient mieux recevoir mensuellement cette somme et s'occuper de leurs enfants pendant deux ou trois ans, plutôt que faire un travail de vendeuse ou de caissière. Je suis certaine qu'elles privilégieraient nettement cette solution. Je pense que la grande majorité du groupe libéral est aussi de mon avis et refusera la réponse municipale.

M. Nelson Serathiuk (Hors parti): – J'ai entendu des propos qui vont dans le sens du démantèlement des futures dispositions en faveur de la petite enfance dans notre Commune. On parle seulement du coût d'une place en garderie. On ne dit pas qu'une garderie est aussi un lieu de socialisation des enfants. Nous vivons dans une société multiculturelle, qui nécessite un dispositif de ce genre.

Mais venons-en à la question principale: pourquoi les familles ont-elles besoin de subventions? La Municipalité elle-même dit qu'en dépit de leur travail, ces personnes appelées working poors vivent en dessous du minimum défini par les prestations complémentaires AVS/AI. J'appelle ici la droite, qui est très liée au secteur patronal, à se poser cette question: pourquoi une personne, travaillant aujourd'hui à 100% dans cette ville, doit-elle recourir à l'aide sociale? J'encourage le subventionnement des familles dans le besoin, mais je crois que l'on doit regarder un peu plus loin. J'espère que la Municipalité va nous présenter l'inventaire complet des prestations proposées aux familles lausannoises et nous fournir des statistiques révélant pourquoi elles recourent à l'aide sociale, quel est leur niveau salarial, dans quel secteur de l'économie elles travaillent. Car c'est là que se situe le problème fondamental aujourd'hui: qu'une famille, dont les deux parents travaillent, n'arrive pas à assurer un minimum vital décent dans ce pays qui est, je crois, le huitième pays le plus riche du monde.

M^{me} Florence Peiry-Klunge (Rad.): – Il y a certaines choses dites ici que je ne peux pas laisser passer. D'abord, ma motion propose une aide tant aux pères qu'aux mères. J'invite M^{me} Germond à relire son texte. On parle plutôt de mères, parce que ce sont tout de même elles qui ont porté le bébé dans leur ventre, l'allaitent, sont fatiguées d'avoir accouché. Ce sont elles qui sont, à certains égards, plus attachées à l'enfant que les papas, en tout cas au début. On ne peut le nier.

L'allocation que je propose est justement destinée aux working poors que M. Serathiuk défend.

Les femmes qui restent à la maison pour s'occuper de leur bébé n'en deviennent pas plus bêtes pour autant. Au bout de trois ou quatre ans, on est encore capable de retourner dans le monde du travail, moyennant quelques cours de recyclage si nécessaire. Et d'avoir été maman à la maison, on devient même meilleure quand on enseigne, soigne ou assiste des familles en difficulté.

Quand je parle de places d'accueil, il s'agit de crèches, donc d'enfants jusqu'à l'âge de 2 ans. Après, ce sont les garderies qui prennent la relève. Ma motion ne prend pas en compte cette tranche d'âge au-delà de 2 ans.

Quant à M. Ghelfi, je le remercie pour les renseignements qu'il a apportés. Le rapport-préavis aurait justement pu nous informer de tout ce qui se fait déjà, de toutes les allocations déjà disponibles. Comme il le dit lui-même, la Ville de Lausanne aurait pu montrer le geste encore à faire et qu'elle aurait pu faire.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – Juste pour préciser le propos que M. Charles-Denis Perrin n'a pas compris tout à l'heure. Je dis que la Ville n'a pas besoin d'intervenir où le Canton intervient déjà. Il y aurait risque de redondance. Avoir une allocation communale pour les familles à faible revenu, alors qu'il y a déjà une allocation cantonale pour les mêmes familles, n'est pas du complémentaire, c'est du redondant. Il ne sert à rien de faire de la redondance.

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation : – Nous vivons une époque formidable, où l'accueil extra-familial de la petite enfance est une chose qui se discute, reconnue par tout le monde, dans toutes les formes possibles.

Dans un programme de législature, une Municipalité définit des priorités et des collaborations. Une des priorités, affirmée par le préavis N° 2003/23 pour une politique de la petite enfance, était de créer un certain nombre de places d'accueil. Ce programme se réalise selon les modalités indiquées à ce Conseil. Ce soir, note positive après toutes vos interventions, nous pouvons effectivement dire que Lausanne est une Ville modèle en Suisse, puisqu'elle offre, pour les différentes tranches d'âges, le taux de couverture le plus important en termes de prises en charge dans les garderies: plus de 30% pour les enfants de moins de 30 mois, plus de 40% pour ceux de 30 mois à 4 ans et plus de 35% pour les classes enfantines. Voilà quelques chiffres pour ceux qui les désiraient. Cette priorité d'augmenter le nombre de places d'accueil correspond également à des données politiques. L'une d'elles était l'incitation fédérale finançant la création de places d'accueil et Lausanne a suivi cette politique fédérale. Au moment où les subventions pouvaient être octroyées, elle a œuvré de manière à créer le nombre de places nécessaires pour les obtenir. Nous n'allions pas laisser échapper cette incitation fédé-

rale! Pour la Municipalité, il était clair qu'une des priorités était d'ouvrir des places de garderie, afin de bénéficier de ces subventions.

Ensuite, et M^{me} Peiry-Klunge l'a affirmé haut et fort, les Cantons de Zurich et du Tessin ont mis en place des politiques pour la famille. Ce sont des décisions cantonales. Que fait le Canton de Vaud? Nous collaborons avec lui, puisqu'il est en train d'étudier la réponse à la motion Chollet – pas celui du Conseil communal, mais son homonyme – pour définir ce qui pourrait se faire. Il serait ridicule que la Municipalité de Lausanne vous propose maintenant un rapport-préavis avec un point de vue qui serait uniquement le sien, alors que nous tentons justement de désenchevêtrer un certain nombre de tâches, de collaborer, d'essayer de trouver une position commune sur ce sujet, au moment où l'Etat est prêt à édicter la Loi sur l'accueil de l'enfance. Il aurait été illogique que je prenne une position anticipée sur cette question.

Autre élément politique qui nous a incités à donner cette réponse à la motion de M^{me} Peiry-Klunge: priorité nous est demandée d'œuvrer avec les entreprises. Actuellement, la Ville de Lausanne et Lausanne Région travaillent avec des entreprises pour répondre à certains de leurs besoins. Et elles sont nombreuses à vouloir collaborer avec nous, tant privées qu'étatiques. Nous avons une crèche en collaboration avec les Hospices CHUV, la Pouponnière et l'Abri, nous allons travailler avec eux sur celle de l'avenue du Temple et il y en a une troisième qui se prépare sur le site de Cery. Là aussi, nous avons des défis à relever, sans oublier celui déposé pas une conseillère communale présente dans cette salle aujourd'hui, proposant des places en garderie pour le personnel de l'Administration communale¹⁶.

Maintenant, suis-je en porte-à-faux avec un certain nombre de propositions des autres partis? Je dis non! La Municipalité n'est pas en porte-à-faux. M^{me} Cornaz est montée à la tribune pour affirmer le soutien de son parti à la motion de M^{me} Peiry-Klunge. J'ai ici la publicité du PDC des dernières élections. Elle dit: «Plus de crèches pour accueillir tous les enfants!» Quels autres enfants voulez-vous laisser à la maison? Je veux bien être en porte-à-faux avec l'un ou l'autre, mais c'est le PDC qui le dit et au niveau suisse. Je n'ai pris que cet exemple, mais vous avez entendu les interventions de ce soir: autant d'avis qui se recoupent.

Autre chose, et là, je suis redevable à M^{me} Peiry-Klunge. Dans le rapport-préavis, nous avons indiqué que nous allons élaborer un rapport. Madame Peiry-Klunge, j'aurais personnellement voulu rédiger un rapport de 25 pages pour parler de l'égalité homme/femme, de la socialisation des enfants, déterminer les familles pauvres et quels sont leurs besoins, définir un minimum vital, non pas de l'aide sociale, mais des besoins d'une famille, discuter de la formation continue, de la réinsertion professionnelle, parce qu'il faut maintenant des formations continues, car les

¹⁶BCC 2003, T. I, pp. 110 ss; T. II, pp. 273 ss.

femmes que l'on veut écarter du marché du travail lorsqu'elles sont jeunes devront bientôt travailler jusqu'à 67 ans, si j'ai bien compris. Mais c'est une musique d'avenir. J'aurais bien voulu rédiger ce rapport-préavis. En revanche, je ne pouvais pas dire: «Je le ferai lorsque le Canton de Vaud aura répondu à la motion Chollet.» Je ne pouvais pas lier ma réponse à la motionnaire à la réponse cantonale. Ce n'était pas possible, même si c'était pour y répondre négativement. J'ai donc utilisé la possibilité de ce rapport-préavis qui m'était offerte, et la Municipalité a accepté de donner une réponse d'une page pour déclarer nos intentions.

Voilà, je ne veux pas allonger, mais suis à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous voudriez encore me poser. Et je vous recommande, bien entendu, d'accepter la réponse municipale à la motion.

Le président: – La parole n'étant plus demandée, je prie M^{me} la rapportrice de nous communiquer les déterminations de la commission.

M^{me} Andrea Eggli (POP), rapportrice: – Cette réponse municipale a été acceptée par 6 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Le président: – Celles et ceux qui acceptent la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Florence Peiry-Klunge sont priés de lever la main. Veuillez compter, s'il vous plaît. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Par 40 voix contre, 30 voix pour et 4 abstentions, vous avez refusé la réponse de la Municipalité à cette motion.

Nous avons examiné les treize motions et vous avez voté sur chacune. Il ne me reste plus qu'à vous faire voter sur l'ensemble du rapport-préavis. Je vous rappelle qu'il y a eu deux refus de réponses municipales. Il s'agit des motions Nos 9 et 13.

Celles et ceux qui acceptent les conclusions modifiées par vos votes du rapport-préavis N° 2004/10 du 1^{er} avril 2004 sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Avec quelques refus et quelques abstentions, vous avez accepté ce rapport-préavis amendé. Cet objet est liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2004/10 de la Municipalité, du 1^{er} avril 2004;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

- d'approuver les réponses de la Municipalité aux motions de:

1. M^{me} Odile Jaeger demandant à la Municipalité de reconsidérer la mise à disposition d'un terrain pour les sociétés locales pour la construction d'une salle qui serait financée par elles;
 2. M^{me} Mariela Muri-Guirales intitulée «Amélioration des conditions de travail des différentes personnes qui œuvrent au sein du Conseil communal de Lausanne»;
 3. M. Jacques Perrin intitulée «Possibilité pour le Conseil communal de tester en 2001 des installations parlementaires modernes au Palais de Rumine»;
 4. M^{me} Andrea Eggli pour les 38 heures de travail au sein de l'Administration communale;
 5. M. Jean-Christophe Bourquin pour des bourses d'études de la Ville de Lausanne;
 6. M^{me} Andrea Eggli pour la création d'un poste de délégué associatif;
 7. M^{me} Françoise Longchamp demandant d'étudier la possibilité de ne pas repourvoir un poste laissé vacant par le départ ou la mise à la retraite d'un collaborateur;
 8. M^{me} Françoise Crausaz et M. Gilles Meystre intitulée «Une série d'émissions qui dévoile et fait vivre les différents quartiers lausannois: un outil d'intégration aujourd'hui et de mémoire demain»;
 9. M^{me} Claire Attinger Doepper pour étendre l'offre de notre Bibliothèque municipale au multimédia;
 10. M. Jacques Perrin demandant d'étudier la création d'une société d'équipement de la région lausannoise;
 11. M. Michel Julier pour un ascenseur au pont Bessières;
- de refuser les réponses de la Municipalité aux motions de:
 1. M. Léopold Bavaud demandant d'étudier la construction d'une couverture pour les adeptes de la pétanque et autres jeux de boules;
 2. M^{me} Florence Peiry-Klunge pour le subventionnement de la prise en charge familiale des jeunes enfants.

Le président: – Nous avons traité sept rapports. Je vous donne rendez-vous mardi 7 décembre 2004 à 18 heures pour une double séance, lors de laquelle nous examinerons le budget. Bon retour dans vos foyers!

La séance est levée à 23 h 30.

Le rédacteur

Jean-Gabriel Lathion
Lausanne

Composition

Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

